

VIE ÉDIFIANTE
DE
DEUX SŒURS HOSPITALIÈRES

De Saint Thomas de Villeneuve

*Successivement Supérieures de l'Hospice civil de Morlaix
(Finistère)*

De 1835 à 1893

PAR L'ABBÉ LE BAIL

Curé-Doyen de Plouzévéde.



ALFRED PERRIN

Imprimeur-Editeur

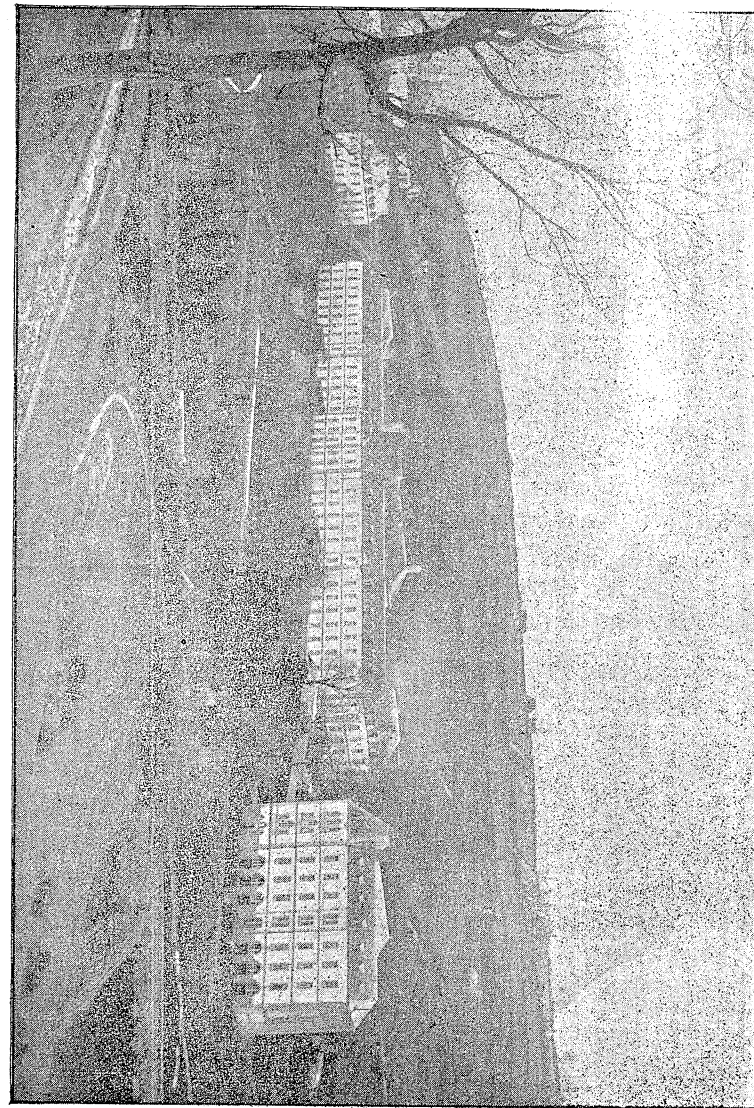
AVRANCHES

A. LE GOAZIOU

Libraire

MORLAIX

1895



16004

VIE ÉDIFIANTE

DE

DEUX SŒURS HOSPITALIÈRES

De Saint Thomas de Villeneuve

*Successivement Supérieures de l'Hospice civil de Morlaix
(Finistère)*

De 1835 à 1893

PAR L'ABBÉ LE BAIL

Curé-Doyen de Plouzévéde.



AB
17
MORL

ALFRED PERRIN

Imprimeur-Editeur

AVRANCHES

A. LE GOAZIOU

Libraire

MORLAIX

1895



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2019



DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Pour se conformer au décret du Pape Urbain VIII, l'auteur déclare n'avoir attribué aux différentes qualifications « de sainte, de vénérable, etc., » employées dans cette notice, que leur acception commune et ordinaire, sans prétendre, en aucune façon, prévenir le jugement infaillible de Notre Saint Père le Pape. Les faits miraculeux, qu'il rapporte, n'ont qu'une autorité purement humaine.

L'auteur désavoue et condamne, par avance, dans cet écrit, tout ce qui ne serait pas conforme à la doctrine, aux lois ou aux traditions de Notre Sainte Mère l'Eglise romaine.

C'est dans ces sentiments d'attachement le plus vif et d'obéissance la plus filiale au Souverain Pontife et à ses Supérieurs ecclésiastiques qu'il veut vivre et mourir.

Quimper, 11 avril 1894.

IMPRIMATUR :

† HENRI, Ev. de Quimper et de Léon.

APPROBATION DE MONSIEUR VALLEAU

EVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

EVÊCHÉ

Quimper, le 1^{er} avril 1895.

DE QUIMPER

et

DE LÉON

MON CHER CURÉ,

Je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait de la *Vie des deux Sœurs hospitalières de Morlaix*. J'ai voulu, avant de vous écrire, prendre connaissance de votre ouvrage. J'ai lu, avec infiniment d'intérêt, cette double histoire de deux saintes filles. Quel livre excellent vous avez fait ! Quelle lecture attrayante et de nature à faire naître des vocations ! Quelles âmes dévouées vous avez montrées !

Il est impossible de mieux employer les quelques loisirs que laisse le ministère.

Nous avons besoin de bons livres, intéressants, attrayants, écrits avec talent comme le vôtre. La lecture est devenue une nécessité ; il faut lui fournir un aliment qui puisse développer l'esprit de foi et de dévouement. C'est le moyen de participer d'une manière efficace au relèvement des cœurs et des esprits, dont tout le monde sent le besoin.

Recevez, mon cher Curé, mes salutations et mes sentiments dévoués.

† HENRI, Evêque de Quimper et de Léon.

APPROBATION DE MONSIEUR GERMAIN

ÉVÊQUE DE COUTANCES & D'AVRANCHES

ÉVÊCHÉ
DE COUTANCES
et
D'AVRANCHES

Coutances, le 31 mars 1895.

MONSIEUR LE DOYEN,

Je veux vite vous remercier pour votre gracieux envoi.

Comme vous le dites bien, ce livre, édité dans mon diocèse, et rendant un si légitime hommage à la Mère Le Roy, dont la famille m'est tout particulièrement chère, ne saurait me trouver indifférent. Il provoque, au contraire, ma sincère et vive gratitude.

Votre livre ne sera pas seulement un titre d'honneur pour la famille si chrétienne de la Mère Le Roy ; il sera pour ceux, qui se pénétreront de vos pages et des leçons qu'elles contiennent, un véritable bienfait. Les leçons, que vous leur proposez, ne seront pas stériles : elles contribueront à leur progrès dans la foi et dans la charité.

Je veux d'ailleurs vous féliciter d'avoir si bien choisi votre heure. Quand, en effet, nos Communautés religieuses voient leur dévouement si méconnu, quand, malgré les services éclatants qu'elles rendent tous les jours, elles sont menacées dans leur existence même, vous défendez noblement leur cause, et mettez admirablement en lumière l'ingratitude par laquelle on répond à leurs services, services d'autant plus méritoires qu'ils sont plus cachés, plus incessants et plus nécessaires.

Merci donc, Monsieur le Doyen. Merci pour l'Eglise que votre livre servira, j'en suis sûr, très utilement ; merci pour mon diocèse qu'il intéresse, et auquel il fera du bien ; merci pour l'Evêque, qui vous prie d'agréer, avec sa reconnaissance profonde, ses sentiments respectueux et dévoués.

† ABEL, *Ev. de Cout. et d'Arr.*

Paris, le 2 avril 1895.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'envoyer la touchante biographie des deux Supérieures de l'hôpital de Morlaix, la Mère Vitel et la Mère Le Roy. Cette biographie m'a doublement intéressé, parce qu'elle fait honneur, à la fois, à la Bretagne, dont toutes les illustrations me sont chères, et à la Congrégation de Saint Thomas de Villeneuve, à laquelle m'attachent, par une vénération particulière, de pieux souvenirs de famille.

De tels livres, surtout quand le talent de l'auteur s'ajoute, comme dans le vôtre, à l'attrait du sujet, sont, en même temps qu'un juste hommage rendu à celles dont ils gardent la mémoire, un salubre enseignement pour ceux qui les lisent.

Celui-ci, par une frappante coïncidence, vient à une heure tristement opportune, pour montrer, par un exemple plus éloquent que tous les discours, le crime que commettent, envers le pays, ceux qui, par d'indignes lois de confiscation, veulent le priver de ces congrégations. Ces congrégations sont pourtant sa Providence ; car, derrière elles, ces lois atteignent les infortunés, qu'environnés de la reconnaissance publique, les Religieux et les Religieuses secourent de leur humble et inaltérable dévouement.

Je vous félicite, de tout cœur, d'avoir ajouté, à leur glorieuse histoire, une page de plus ; et, je ne doute pas que votre livre ne soit hautement apprécié, particulièrement dans ce cher pays breton, plus capable qu'aucun autre de comprendre et d'imiter l'exemple de ces deux héroïnes de la foi et de la charité, qui ont usé leur vie au service de ses enfants.

Veuillez bien agréer, cher monsieur le Curé, avec mes remerciements et mes félicitations, l'hommage de toute ma respectueuse affection.

A. DE MUN.

DÉDICACE A MONSIEUR VALLEAU

EVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

Plouzévé, le 28 Mars 1895.

MONSIEUR,

Avant de livrer ce travail à la publicité, permettez-moi d'en offrir le premier exemplaire, en hommage, à Votre Grandeur. Vous avez déjà daigné lui accorder l'imprimatur. Je vous en remercie. Tous les jours, du reste, nous apprenons de plus en plus à connaître combien grand est l'attachement, combien vif est l'intérêt que vous portez à votre Clergé et à vos diocésains. Enseignements, assistances à nos fêtes et à nos cérémonies paroissiales, fatigues, témoignages de bonté et de sollicitude paternelles, rien n'est épargné.

Aussi, veuillez voir, Monsieur, dans cet humble hommage que vous adresse l'un de vos prêtres, non seulement un devoir rempli, mais encore un acte de reconnaissance, que je ne croirai complet qu'en prenant la respectueuse liberté de dédier à Votre Grandeur cette biographie quelque courte, quelque imparfaite soit-elle. L'approbation de son Evêque est toujours une force et une source de joie.

Si j'ai entrepris d'esquisser la vie édifiante de la Révérende Mère Vitel et celle de la Révérende Mère Le Roy, c'est que j'ai voulu faire écho à ce concert de louanges, à ces marques exceptionnelles de sympathiques condoléances que les habitants de Morlaix, sans distinction, et les différentes administrations de cette bonne ville ont spontanément données à la mémoire de ces deux Sœurs hospitalières. La mort de la Révérende Mère Le Roy a été, on peut le dire, un deuil public. Ces témoignages unanimes de regrets et de reconnaissance de

la part d'une cité entière ont, de nos jours, une valeur qu'on ne saurait négliger, surtout quand une Religieuse en est l'objet. Ils rendent un hommage précieux et incontestable à la Charité chrétienne, et, par suite, à l'Eglise catholique. Ils ont une force probante peut-être plus efficace à cette époque, où notre société française, égarée par un esprit sectaire, semble, parfois, vouloir reprendre possession d'elle-même, et redevenir loyale et généreuse.

Aumônier, pendant plusieurs années, de ce magnifique hospice civil de Morlaix, il m'a été donné de voir, d'étudier, d'admirer l'abnégation, le dévouement, l'intelligente et ferme direction, les vertus et les qualités peu ordinaires de ces deux Religieuses, qui, plus d'un demi-siècle durant, ont consacré leurs forces, leur temps au soulagement des pauvres et des malades. La divine Providence, en m'appelant à ce poste, m'a réservé de voir combien puissante, et combien bienfaisante est la foi qui opère par la charité. *Fides qua operatur per charitatem*. Reconnaissant, j'ai essayé de commenter ce texte de nos saints livres : « *Ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.* » L'essai est modeste sans doute ; Notre-Seigneur Jésus-Christ suppléera, je l'espère, en bénissant l'effort d'une bonne volonté.

Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de mon respect le plus profond, et celle de mon obéissance filiale.

P. LE BAIL,

Curé-Doyen de Plouzévé.

Chapitre I^{er}

La Sœur hospitalière.

Ces pages sont un humble hommage rendu à la mémoire bénie de deux Religieuses hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. Cet hommage répondra, sans doute, au désir de quelques amis privilégiés, et aussi, aux vœux des habitants de Morlaix (Finistère), sans distinction de partis, de rangs ou de conditions.

L'Hospice civil de cette bonne ville a été, pendant plus d'un demi-siècle, le théâtre de la charité inépuisable de ces deux Religieuses, et de leur activité féconde ; et, la nouvelle de leur mort arracha, à tous, la même expression de condoléances et de regrets. « Quelle perte pour l'hôpital ! répétait-on de toutes parts ! Quelle perte pour les pauvres ! Quelle perte pour la ville ! »

Ces dignes épouses du Christ, à l'exemple de leur divin Maître, ont passé, au milieu de nous, en faisant le bien, dans une large mesure. Aussi, l'un des membres de la Commission administrative, dans un élan de reconnaissance bien légitime, s'écriait-il naguère, en présence de la tombe ouverte de l'une d'elles : « Le nom et les œuvres de la Révérende Mère Le Roy nous appartiennent bien en propre. »

De cette mémoire si chère, peut-on séparer le nom et les œuvres de la Révérende Mère Vitel, Supérieure de l'Hospice de Morlaix, de 1847 à 1873, et dont la Révérende Mère Le Roy a été la fille bien-aimée et la coadjutrice laborieuse et puissante ?

Pendant vingt-six ans, ces deux Religieuses ont vécu, pour ainsi dire, de la même vie, dans l'union la plus parfaite. Si elles n'appartiennent pas à Morlaix par la naissance, elles lui appartiennent certainement par le cœur et par les œuvres. Toutes deux ont consacré aux pauvres, aux malades, aux orphelins et aux vieillards de cette cité, leur intelligence, leur temps, leurs forces, en un mot, la meilleure partie de leur vie. Leur plaisir, leur bonheur consistait, au su de tous, à secourir ces déshérités de la fortune, à les soulager, à les consoler, et, à l'heure dernière, à leur apprendre à bien mourir. Elles ne cherchaient que le salut des âmes, le royaume de Dieu, et néanmoins, elles ont trouvé, par surcroît, l'estime, l'affection, la reconnaissance d'une population entière. Tour à tour chargées de la direction de l'Hospice, pendant de longues années, elles ont incontestablement contribué à donner à cet établissement hospitalier l'étendue et l'importance qu'il possède aujourd'hui.

Nous aimons à le constater et à le redire, après l'honorable représentant du Conseil municipal aux obsèques de la Révérende Mère Le Roy : « Les diverses commissions administratives et les différentes municipalités, qui se sont succédé, dans cette sympathique ville de Morlaix, depuis bientôt un demi-siècle, animées, sans exception, d'un esprit vraiment libéral, leur ont prêté volontiers un concours bienveillant et dévoué. » Le bien général naît toujours de cette entente, basée sur la charité chrétienne. Celle-ci a pour marques distinctives la vérité, la justice, le respect, le dévouement, la constance et le désintéressement absolu.

Quel est, du reste, le but que se propose la Sœur hospitalière, « sinon de donner des secours partout où l'on rencontre l'humanité pauvre et souffrante, » comme l'écrivait Portalis, le 9 fructidor an X, dans un rapport adressé au premier consul Bonaparte. On trouve, en elle, ce qu'on ne trouve nulle

part ailleurs. Elle forme une sorte d'être impersonnel, dont les sentiments, les intérêts particuliers ne comptent en aucune façon, ou se confondent entièrement avec ceux de ses malades. Aussi, le bien du pauvre, ce bien sacré, ne saurait-il être confié à des mains plus sûres et plus dévouées. Le même Portalis, cet illustre homme d'Etat, cet éminent jurisconsulte, écrivait encore à un préfet, de son époque, imbu de ces préjugés contre les Religieuses, préjugés qui tendent à disparaître de nos jours : « N'oublions pas tous les grands biens dont l'humanité souffrante est redevable aux Sœurs de la charité. Là où n'est pas de semblables institutions, les administrateurs sont forcés de confier ces services à des agents, à des mercenaires, dont on peut à peine surveiller les fraudes, et à qui l'on ne saurait recommander des vertus. L'esprit de charité ne peut être suppléé par l'esprit d'administration. Autre chose est de régir des revenus ; autre chose est de consoler ou de soigner des malades. »

La Sœur hospitalière n'entre pas dans un hôpital ou dans un établissement de charité, comme on entre dans les postes, dans les télégraphes, dans une carrière quelconque. Pour elle, la bienfaisance n'est pas une branche d'administration propre à lui procurer son gagne-pain, ou une situation honorable dans le monde. Dès son jeune âge, de secrètes aspirations la portaient à s'apitoyer sur le triste sort des infortunés. Les biens de la terre n'avaient aucun attrait pour elle : une répugnance intime l'en écartait. S'immoler à Dieu et se consacrer d'une manière spéciale aux œuvres de miséricorde était l'idéal, que son esprit et son cœur poursuivaient. C'est au milieu de l'épreuve, dans la prière et dans la retraite, que son âme, éclairée par les lumières de la grâce divine et par les conseils de personnes sages et expérimentées, a enfin accepté cette voie, comme celle que la Providence lui marquait, pendant son pèlerinage ici-bas.

Contente et heureuse, elle s'est empressée de se rendre à cet appel, plein de tendresse, que lui adressait son Sauveur Jésus. Après avoir dit adieu à sa famille éplorée, la Sœur hospitalière est entrée au noviciat, pour se préparer à la consécration définitive de sa vocation religieuse par les trois vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Devenue membre d'une Congrégation, elle s'est rendue là où l'envoyait sa Supérieure. Peut-être appartenait-elle à une famille, possédant de grandes richesses et un nom illustre ? Désormais, confondue au milieu de ses compagnes, elle répond au nom reçu en religion, et, plus souvent, à ce terme dénommatif, général et commun, Ma *Sœur* ou Ma *Mère*. Une salle de malades ou d'aliénées, un asile de vieillards est le poste donné au déploiement de son activité et de son zèle, et où se concentrera l'intérêt de son existence. Dieu seul sait avec quelle ponctualité, avec quel dévouement, avec quelle abnégation elle pourvoit nuit et jour, dans ce poste ignoré, aux nécessités de son service et aux besoins de ses malades.

La Sœur hospitalière est pourtant au comble de ses vœux. Elle travaille sans souci du lendemain, de l'avenir. La Supérieure recevra, pour elle, le modique salaire que l'Administration daigne lui allouer. Pourquoi s'inquiéterait-elle ? Elle est complètement abandonnée à la divine Providence. Peu lui suffit. Une simple cellule, meublée d'un lit, d'une armoire, d'une chaise, d'un crucifix, lui sert de chambre à coucher. L'esprit de pauvreté, qui l'anime, la porte à s'appliquer à tirer profit, dans l'intérêt du pauvre, des moindres choses dont elle dispose. Quelque négligence passagère serait-elle apportée ? La Supérieure veille et avertit. Les observations sont d'ordinaire reçues avec le plus grand respect, et même avec reconnaissance. Tout, autour d'elle, respire l'ordre, une minutieuse propreté, et aussi le contentement, la joie.

La Sœur hospitalière ne vit pas dans l'isolement. Elle a sa

famille religieuse, qu'elle retrouve, à certains intervalles, au milieu de ses fatigues et des ennuis de son ministère. La Communauté lui redonne les avantages de l'affection d'une mère et de sœurs bien-aimées. Ces relations, assez courtes, et quelques exercices de piété réparent ses forces, raniment son courage, refont son âme. Elles sont autant de haltes réparatrices des forces perdues dans l'étape de chaque journée. A la communauté, les volontés, appelées à faire marcher les nombreux rouages d'un Hôpital aussi important que celui de Morlaix, se confondent en une seule. Il en résulte inévitablement un ensemble admirable et un bien inappréciable pour l'administration de l'établissement.

Cette vie de la Sœur hospitalière semble monotone et ennuyeuse, au premier aspect. La Sœur hospitalière quitte rarement son hôpital. Elle y trouve néanmoins des heures d'agrément bien doux, et des occupations si multiples et si régulières, qu'elle s'attache à cet emploi modeste et souvent pénible qu'on lui a confié. « Je n'ai jamais vu, observait un jour un docteur-médecin des hôpitaux de Paris, je n'ai jamais vu une Sœur, envoyée en congé, partir sans tristesse, ni reprendre, sans être joyeuse, le tablier blanc qu'elle avait abandonné quelque temps... » Il est vrai, le cœur de la Sœur de charité, embrasé d'amour de Dieu, se complait au service de ces pauvres, de ces malades, en qui sa foi vive lui montre les membres souffrants du corps mystique de son divin Epoux, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les paroles de l'Evangile, claires et formelles, sont toujours présentes à son esprit : « J'ai eu faim, dira le Souverain Juge, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli..... En vérité, je vous le dis : toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » C'est ainsi que la Sœur hospitalière, distraite de toutes les

agitations et de toutes les ambitions mondaines, mène une vie humble et très laborieuse, et passe, sur cette terre, en faisant le bien, et en jouissant de cette paix, de ce bonheur promis aux miséricordieux.

Cette esquisse de la Sœur hospitalière, tracée d'une main rapide, nous laisse déjà entrevoir les traits principaux de la Révérende Mère Vitel et de la Révérende Mère Le Roy. Nous avons tenu à la produire, dans cet avant-propos ; elle justifie de toute façon, et honore, à bon droit, cette confiance, cet attachement qu'ont montrés à la Sœur hospitalière les diverses Commissions administratives et les différentes Municipalités qui se sont succédé à Morlaix, de temps immémorial. L'histoire succincte de l'Hôpital de cette cité, rappelée dans le chapitre premier de cette Notice, le prouve d'une manière irrécusable. Depuis plus de deux cents ans, la Sœur hospitalière de Saint Thomas de Villeneuve a été considérée, même à l'époque néfaste de 1793, non seulement comme la meilleure auxiliaire du médecin, la plus fidèle et la plus dévouée servante de l'administration de l'hospice, mais encore comme l'ange de la consolation, à ces heures sombres de l'épreuve et de la souffrance. Sa vue et ses soins, expliqués par l'amour d'un Dieu crucifié, dont l'image brille sur sa poitrine, ont répandu et répandront toujours, dans les cœurs les plus égarés et les plus endurcis, un souffle indicible de magnanimité, de miséricorde et de résurrection.

Puissent ces pages maintenir, sous les yeux de la Sœur hospitalière, la grandeur, la sublimité de sa mission divine sur cette terre ! Puissent-elles être pour tous, croyants et non croyants, une raison convaincante du respectueux attachement, de la reconnaissance affectueuse témoignés à l'Eglise catholique et à ses œuvres si bienfaisantes, si fécondes de charité, et aussi de leur supériorité incomparable à tous ces vains et dispendieux essais d'une philanthropie trop souvent

sectaire ! Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a su que bénir, instruire, pardonner et souffrir pour nous. Rappelons-nous qu'Il a aimé l'humanité avec le cœur d'un Dieu fait homme, et ne l'oublions jamais !

Le glorieux pontife Pie IX, de si douce et de si sainte mémoire, a dit cette parole prophétique : « L'Eglise et la société n'ont plus d'espoir que dans le Sacré-Cœur de Jésus : c'est lui, qui guérira tous nos maux. »



Chapitre II

L'Hôpital Général.

Les établissements de charité pour le soulagement des pauvres, malades ou infirmes, des pèlerins ou des voyageurs, ainsi que des lépreux, remontent à une haute antiquité, dans cette bonne ville de Morlaix. Ils consistèrent d'abord en maisons et en rentes, données par des particuliers aisés de la cité et des environs pour atteindre ce but charitable. Par la suite des temps, les ressources se réunirent et formèrent deux établissements distincts : l'un, quelque part, dans la rue des Fontaines ; et l'autre, sur l'emplacement actuel de la place Viarmes, au centre de la ville. Ce dernier était, dit-on, le plus considérable et portait le nom d'Hôtel-Dieu. On pense que les Comtes de Léon, lorsqu'ils possédaient Morlaix, puis les Ducs de Bretagne, ont dû concourir puissamment à cette œuvre charitable par de riches libéralités : on ne trouve cependant aucun acte de fondation fait par eux aux hôpitaux. Ces documents et bien d'autres ont sans doute disparu dans le grand incendie de 1731. Ce qu'il y a de certain, c'est que les fondements d'un nouvel hôpital furent jetés en 1607, au mois de septembre. On travailla à cette nouvelle construction, avec assez de lenteur. En 1618, la ville affecta deux mille livres, par an, à la continuation du bâtiment commencé. Les travaux n'étaient pas encore terminés en 1623.

La forme de l'administration des deux hôpitaux fut plusieurs fois modifiée. En 1687, les trois procureurs de Morlaix

et les deux procureurs des Trépassés furent institués seuls administrateurs. L'ordre, la discipline, dans ces établissements, laissaient beaucoup à désirer, quoi qu'on ne comptât, en 1659, que cent-vingt pauvres. Ces malheureux jouissaient, paraît-il, de leur pleine liberté, et en abusaient. Ils mendiaient, de porte en porte, après avoir vendu le pain et la viande qu'on leur avait distribués à l'Hôtel-Dieu. Le 18 août 1680, les membres de l'Administration, indignés, délibérèrent et décidèrent que l'on priverait de pain, et que l'on mettrait en prison ceux qui, recevant le pain de l'hôpital, iraient encore demander l'aumône aux portes ou ailleurs. En 1682, les chasse-gueux furent chargés d'arrêter les mendiants et de les mettre au pain et à l'eau. Un arrêté fut porté d'incarcérer les portefaix et autres, qui cachaient, défendaient les pauvres surpris en flagrant délit de mendicité, et que les chasse-gueux voulaient arrêter.

Toutes ces mesures de police témoignent assez des troubles que suscitaient les pauvres de l'hôpital, devenus des vagabonds et de vils exploiters de la charité publique. Pour mettre un terme à cette source de scandales journaliers, les membres de l'Administration, à bout de patience, résolurent de s'adresser à la Congrégation de Saint Thomas de Villeneuve, qui, à cette époque, ne comptait, dans ses rangs, que des membres des plus riches et des plus anciennes familles de la Bretagne. Cette Congrégation avait été fondée récemment par un saint religieux, Ange Proust. Elle avait eu, pour berceau, Lamballe. Son but était les œuvres de miséricorde, entre autres, la direction des hôpitaux. La demande faite reçut un bienveillant accueil ; et, le 14 juin 1686, arrivèrent à Morlaix Madame Duhautchamp et Madame Duverger, Religieuses hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. La direction de l'Hôtel-Dieu leur fut confiée.

Si l'ancien état des choses ne disparut pas, sur le champ, de

grandes améliorations furent apportées. On établit des règlements disciplinaires dans l'intérieur de la maison. Ces pauvres gens, mal élevés et très ignorants de leurs devoirs religieux, jusque-là abandonnés à eux-mêmes, furent instruits, amenés peu à peu à accepter une vie honnête et régulière. Les soins maternels, les attentions délicates, la patience des Religieuses, inspirées par la charité chrétienne, gagnèrent, d'abord, les cœurs moins endurcis par le vice et par le dérèglement des mœurs.

Ce ne fut pourtant pas sans difficultés ni sans peines. Ces habitudes de vagabondage étaient invétérées. L'Administration, composée d'hommes consciencieux et énergiques, s'efforça de faire son possible pour donner un précieux et ferme appui aux efforts des Religieuses directrices. Des lettres patentes du roi, datées du 7 octobre 1686, ordonnèrent de renfermer les mendiants valides, de les éloigner de l'oisiveté, de leur apprendre leur religion et des métiers, qui leur permettraient de gagner honnêtement leur vie. Toute personne, surprise mendiant, serait emprisonnée, la première fois ; en récidive, elle recevrait le fouet, serait mise au carcan et au cachot. Si la personne récidiviste était une femme, elle aurait les cheveux coupés. Bien plus, toute personne, qui donnerait l'aumône à un mendiant, serait punie d'une amende de vingt livres. Le directeur était autorisé à avoir, à l'hôpital, poteaux, carcans, prisons et un certain nombre d'archers pour faire exécuter les ordonnances. Messieurs les curés et les notaires étaient tenus, sous peine de six livres d'amende, d'avertir les testateurs qu'ils devaient laisser quelque aumône à l'hôpital.

Une ordonnance du roi Louis XIV, en date de 1688, réunit les deux établissements de charité en un seul, qui prit alors le nom d'Hôpital général. Celui-ci occupait l'emplacement de la place Viarmes. Cette même année, on nomma aumônier, un prêtre appelé Valentin Le Sec'h. On lui donna

comme traitement deux cents livres, le logement, la pension et les messes de fondation, avec charge de dire, aux pauvres, les prières du matin et du soir, d'assister à leurs repas, de les diriger, de les instruire et de faire école aux enfants.

Les désordres, occasionnés par la trop grande liberté laissée aux pauvres, finirent par disparaître entièrement. Les documents historiques n'en parlent plus. A l'Hôpital général régnèrent le bon ordre et une direction sérieuse. Les deux Religieuses de Saint Thomas de Villeneuve ne purent suffire aux occupations que leur donnait la création des nouveaux emplois. Il fallut songer à leur joindre des auxiliaires. De deux, le nombre des Religieuses fut porté à trois, à cinq, puis à sept.

On avait, paraît-il, recueilli les enfants orphelins ou abandonnés de la ville ; et, pour éviter l'oisiveté, cette mère de tous les vices, on leur apprenait à travailler. On les employait, en 1689, à la fabrication de chevilles pour la manufacture des tabacs. Les hommes ou femmes valides de l'Hôpital général vquaient à divers ouvrages, que les industriels de Morlaix voulaient bien leur réserver. Ainsi, dans une délibération du 19 janvier 1725, les membres de l'Administration observent que les ouvriers de l'Hôpital, employés à la manufacture, ne gagnent que deux ou trois sols, les deux premières années ; que le filage du lin ne produit, aux femmes, qu'un sol à dix-huit deniers, par jour. Leur nourriture, pourtant, était évaluée, en moyenne, par personne, en 1719, à cinq sols. Les efforts apportés, la direction imprimée à l'Hôpital général étaient enfin couronnés d'un plein succès. Le travail y était en honneur. A la Révérende Mère Duhautchamp succédèrent, tour à tour, comme Supérieures, les Révérendes Mères de Lorins, de Bois-Anne, 1696, de Saint-Germain, 1720, de Pennanprat.

Celle-ci avait la direction de l'Hôpital général, quand éclata un violent incendie, dans la nuit du 6 janvier 1731. D'après

une note de M. l'abbé Keramanac'h, un fou avait mis le feu dans l'établissement, en jetant, sur un tas de paille, un tison enflammé dont il s'était servi pour allumer sa pipe. Ce terrible incendie consuma totalement l'Hôpital général, et détruisit quinze magasins ou maisons particulières, situées dans le voisinage. Ce fut un véritable désastre. Il dura plusieurs jours. Bon nombre d'enfants et de grandes personnes y perdirent la vie ; entre autres, un M. Le Maigre du Gouezou, capitaine armateur et négociant à Morlaix, succomba, victime de son dévouement.

Les religieux Capucins de la ville se distinguèrent aussi par leur courage et par leur intrépidité. Malgré tout, on ne put rien sauver. Les pertes, causées par cet épouvantable incendie, furent estimées un million, chiffre sans doute exagéré, ajoute l'*Histoire de Morlaix*.

Ce sinistre jeta l'effroi et la consternation dans la population morlaisienne. Pendant quelques jours, les pauvres de l'Hôpital général demeurèrent errants et dispersés. Revenus de leur frayeur, l'Administration et les Religieuses songèrent à les recueillir, et à leur chercher un nouvel asile. La maison de retraite de Saint-Mathieu, inhabitée à cette époque, fut naturellement désignée. Malgré les protestations qui surgirent, on y logea quelques-uns de ces malheureux sans abri ; et, on loua, en ville, des maisons pour ceux qui ne purent être admis dans la maison de retraite, trop petite pour les recevoir tous.

Ce n'était pas assez de trouver un asile aux pauvres. Il fallait aussi pourvoir à leur coucher, à leur nourriture. La literie, la lingerie, la pharmacie, tout le mobilier de l'Hôpital général avait été consumé par les flammes. Des secours furent promis par le cardinal de Fleury. En attendant, on fit une quête dans toute la ville. Cette quête produisit cent quartiers en grains, et environ huit cents livres en argent.

Les habitants les plus aisés fournirent cinquante lits ; de plus, ils se cotisèrent pour faire chanter un service solennel, dans l'église de Notre-Dame-du-Mur, pour le repos de l'âme de ceux qui avaient péri dans l'incendie du 6 janvier. On comptait quinze personnes tuées ou brûlées.

Le même empressement, la même générosité se constateront, à plus d'un siècle d'intervalle, chez les charitables habitants de Morlaix, pour subvenir aux besoins des familles des pompiers victimes de leur devoir, lors de l'incendie de l'usine Lecomte en 1878. Quinze mille francs furent perçus, par souscriptions, en moins de trois semaines.

Une fois le logement et l'entretien des pauvres assurés, la construction d'un hôpital était la question urgente à traiter. Mais, où le bâtir ? Le même emplacement ne pouvait plus convenir. Situé au centre de la ville, dans un bas-fond, l'Hôpital général était de plus cerné de toutes parts par des habitations, par des rues étroites et mal aérées. Les façades en bois des maisons formaient pignons, s'avancant en proéminence plus ou moins prononcée à chaque étage, et permettaient aux personnes montées sur le faite de se serrer la main d'un côté à l'autre. Ces rues, ainsi presque couvertes par ces façades des maisons, recevaient les exhalaisons, les miasmes pestilentiels de l'Hôpital général, et seraient devenues facilement des centres d'épidémies. Le voisinage de la rivière n'était pas précisément une condition de salubrité pour les malades. L'atmosphère, qu'on respirerait, serait froide et humide, pendant plusieurs mois de l'année. Un autre emplacement s'imposait. On regretta sans doute, en ce moment-là, la faute commise par la Communauté de Morlaix, en 1687, quand elle refusa l'excellente proposition du sieur Oriot du Runiou. Cet homme de bien avait, en effet, offert de céder son manoir de Portzmeur, au haut de la montagne de Saint-Martin. L'éloignement de la ville et l'escarpement de la

montée avaient été les prétextes allégués pour motiver le refus. Ces prétextes étaient plutôt des raisons sérieuses pour accepter la proposition. L'éloignement préservait la ville de toute contagion épidémique : le site élevé procurait, aux malades et aux vieillards, un air pur et salubre, et l'exposition au midi, une situation très commode et très avantageuse. Désormais, il était impossible d'y songer.

La ville de Morlaix et l'Administration de l'Hôpital général entrèrent en négociations. On proposait un échange. La ville consentait à céder un terrain, situé à quatre cents mètres environ du pont Notre-Dame, dans l'ancienne enceinte du Parc-au-Duc, et dépendant jadis du Château. Le nouvel établissement s'élèverait ainsi à mi-côte de la montagne, et sur les bords de la rivière le Keffleut. L'Administration de l'Hôpital accepta, et laissa, en échange, à la ville, l'emplacement de l'Hôtel-Dieu incendié, converti aujourd'hui en place Viarmes.

Cette transaction consentie et signée, restait l'affaire de la construction, et cette affaire pressait. Les secours ne firent pas défaut. Le roi donna, à cet effet, une somme de trente mille francs ; et les États de 1731 accordèrent trente autres mille francs. On mit aussitôt la main à l'œuvre. L'architecte, M. Thomas du Main d'Angerets, sieur de Koven et du Nivotte, ingénieur en chef de la ville et du château de Brest, fut chargé de faire le plan. L'adjudication eut lieu, le 9 octobre 1733, devant M^e de Boisbilly, subdélégué de l'intendant, et en présence de M. Daumesnil, maire, de MM. Chevalier de Tréville et Christien de Chef de Lestang, députés au bureau de l'administration de l'Hôpital. Les travaux furent adjugés à Yves Loüet, sous la caution de Pierre Coussais, dit la Feuillée, maître maçon à Brest. Ils furent très activement poussés. En 1737, tout était achevé et même payé. Néanmoins, les pauvres ne furent installés, dans le nouvel Hôpital, que l'année suivante.

A partir de cette époque jusqu'en 1768, la gestion des intérêts de l'Hôpital fut confiée à une mauvaise administration. Elle ne fit pas, du moins, honneur à ses affaires. Les membres, qui la composaient, étaient trop nombreux, dit l'historien de Morlaix. Le bureau, quand il était au grand complet, en comptait dix-neuf. L'Hôpital avait, à son passif, une dette de 35,000 livres, en 1768. Il était temps d'y mettre ordre. On se décida à confier à M. l'aumônier, l'abbé de la Tour, qui devint plus tard secrétaire de l'évêché de Quimper, le soin général des dépenses et des recettes, sous la surveillance de l'administration ordinaire. On nourrissait jusqu'à deux-cent-cinquante pauvres, et, cependant, le revenu ne s'élevait pas au-delà de 15,000 livres, compris le revenu d'un four à chaux qu'on venait de construire à l'entrée de l'hôpital.

L'abbé de la Tour commença par faire rentrer les secours négligés et délaissés, et par ordonner les affaires. Son séjour à l'Hospice fut de courte durée ; il dut quitter bientôt. Ses successeurs continuèrent son œuvre, surtout l'abbé Martel, nommé aumônier, en 1770. Celui-ci conserva le poste d'aumônier, avec charges d'économe et de trésorier, jusqu'à la grande Révolution. Il s'acquitta de ses fonctions avec un tact, un dévouement et un ordre parfaits.

Sommé par la municipalité républicaine, qui agissait, en vertu d'un arrêté du Directoire du département, daté du 20 mai 1791, de prêter serment à la Constitution, l'abbé Martel refusa, et ajouta que sa conscience de prêtre catholique lui défendait cet acte. Le 10 juin de la même année, le maire répondit au Directoire. Il lui fit part du résultat de la démarche prescrite, et eut, malgré tout, le courage de demander le maintien de l'aumônier, au nom de la municipalité morlaisienne.

Les Religieuses de Saint Thomas déclarèrent, de leur côté, qu'elles quitteraient le service de l'Hôpital, si l'on remplaçait

M. l'abbé Martel. Le Directoire ne poursuivit pas l'affaire, et maintint le *statu quo*.

La persécution religieuse augmenta d'intensité. Le 17 juillet 1792, les commissaires du gouvernement révolutionnaire, Baudier, maire, Thibaut, officier municipal, Cretté, substitut du procureur, se présentèrent à l'Hôpital, et constatèrent l'évasion de l'abbé Martel. Ce digne prêtre, à son départ, avait laissé ses comptes en règle et sa démission écrite, motivée par le refus du serment exigé. La Supérieure, Madame de Saint-Malo, ne craignit pas d'avouer aux commissaires, qu'elle-même l'avait engagé à s'esquiver pour ne pas être arrêté. Le lendemain, on décréta l'expulsion des Religieuses de Saint-Malo et Trobaud de la commune, pour avoir ouvert la porte et favorisé l'évasion de l'abbé Martel, leur aumônier.

Ces deux Religieuses de Saint Thomas de Villeneuve, martyres de leur devoir et de leur foi, furent remplacées, le 15 août suivant, par d'autres Sœurs de la même Congrégation. Elles se nommaient Mesdames Louise Blondel et Thérèse Robert. La Congrégation donnait, une fois de plus, une preuve éclatante de son désintéressement et de son attachement à l'Hôpital de Morlaix. Les Sœurs tinrent à leur poste aussi longtemps qu'elles le purent. Elles y restèrent même après avoir été condamnées à déposer leur habit religieux. La loi du 23 messidor an II, en transportant les biens de l'hospice au Domaine national, expulsait aussi les Religieuses. Le 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794), les Religieuses du Cosquer, Robert, Dumay, Blondel et Keraudren se rendirent enfin au bureau, et déclarèrent que, ne croyant plus se rendre utiles dans la maison, elles étaient décidées à se retirer et à rentrer dans leur famille. L'hôpital de Morlaix fut laïcisé.

Les laïques citoyennes directrices furent installées, le 20 frimaire an III (10 décembre). La situation de notre Hôpital, dit l'auteur de l'*Histoire de Morlaix*, fut alors un moment

compromise. De fait, ce ne fut qu'un moment. Car, le 12 ventose de la même année, la municipalité écrivit au Comité de surveillance révolutionnaire de la commune, et réclama le retour des Religieuses. Voici en quels termes était conçue cette pétition : « Convaincus des services, que les ex-desservantes à l'hospice civil de cette commune ont rendus aux pauvres, et, rendant hommage au zèle qu'elles conservent pour leur état, nous regardons comme nécessaire, pour le plus grand bien, leur retour à leurs fonctions. Nous vous demandons, citoyens, que vous preniez les mesures les plus célères, pour que la citoyenne Madeleine Chauvel, actuellement en arrestation à Léon, soit réunie à ses compagnes, pour que nous puissions les installer à l'hospice, ainsi qu'il est convenu entre le Directoire et nous. Votre charité nous est un sûr garant de votre empressement à remplir notre demande. » (Archives de la Mairie, Registre Copie des lettres, du 12 pluviôse an III au 27 pluviôse an VII).

En effet, le 21 ventose suivant, les Religieuses hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve rentrèrent à l'hospice, et reprirent le service des malades et des pauvres. On ne cite que deux noms : Mesdames du Cosquer et Blanche-Roze Dumay.

Le 5 vendémiaire an V, l'Hospice civil de Morlaix reentra dans la jouissance de ses biens. Ceux-ci n'avaient pas été vendus. On les avait seulement confiés à l'administration de la municipalité. Pendant ces années néfastes de la Révolution, une grande misère régna à Morlaix.

Au commencement de ce siècle, l'Hospice civil de Morlaix était loin d'avoir l'importance et l'étendue qu'il possède aujourd'hui. Les dépendances étaient assez restreintes. Bornées, au nord, par la rivière le Keffleut, elles avaient pour limite, au sud, le petit mur qui, partant du Château, domine et longe les cours intérieures. Le moulin et la ferme du Spernen les terminaient, à l'ouest. L'établissement consistait dans l'aile de

la seconde porte d'entrée actuelle, en une partie de l'aile de la façade nord, et en quelques modestes constructions, élevées auprès de l'ancien four à chaux, remplacé aujourd'hui par une écurie. En 1805, on bâtit, dans le bas du verger de l'hôpital, une maison de bains. Cette maison rapportait fort peu. On la transforma, en 1831, en un quartier d'aliénées, comme nous le verrons plus tard.

La Révérende Mère Pouhoër succéda, en 1824, à la Révérende Mère de Saint-Hilaire, comme Supérieure de l'Hospice. On n'avait pas encore de chapelle. C'était un grand vide dans un établissement de cette sorte ; on songea à le combler. Les membres de la commission adoptèrent un plan à trois nefs, séparées par des arceaux en plein-cintre, et supportées par des piliers assez élancés. La première pierre fut posée, le jeudi 12 juillet 1830. La chapelle, quoique d'une architecture simple, présente un coup d'œil assez agréable. Elle fut bénite, et ouverte au culte, le 1^{er} février 1838.

Quelques mois après, mourait la Mère Supérieure, Madame Pouhoër. Le corps fut même inhumé dans le cimetière de l'Hospice, situé à l'extrémité ouest de la propriété. La Révérende Mère Desguets la remplaça, et resta Supérieure de l'Hôpital, jusqu'en 1846. La Révérende Mère Vitel, dont nous allons tracer la vie, lui succéda.



Chapitre III

La Révérende Mère Vitel.

Naissance et Education.

La Révérende Mère Vitel appartenait, par sa naissance, à une ancienne famille de navigateurs, vrai type de la foi et de la loyauté bretonnes. Huitième enfant d'Antoine Vitel et de Marie Olier, elle naquit à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 6 août 1804. Antoine Vitel voyageait au long-cours. La vie du marin est toujours exposée aux plus grands dangers ; et, à cette époque-là, elle l'était peut-être plus qu'aujourd'hui. Louise Vitel n'avait que deux ans, quand elle perdit, dans un naufrage, son père et l'aîné de ses frères. Sa mère restait veuve avec sept enfants, encore en bas-âge.

Dans cette triste conjoncture, un oncle et une tante, qui habitaient Portrieux, manifestèrent, quelque temps après, le désir de se charger de l'éducation des deux plus jeunes. Pierre et Louise Vitel leur furent accordés. Ces enfants trouvèrent, dans le nouvel intérieur, l'atmosphère vraiment chrétienne qu'ils avaient respirée dans la maison paternelle, et qui est si bien faite pour tremper vigoureusement les caractères.

La jeune Louise ne rencontra pas, à Portrieux, ce christianisme maladif, qui croit avoir assez fait, quand il a tempéré les excès réels d'une vie mondaine par quelques observances moins gênantes de la religion et par les apparences superfi-

cielles d'une piété facile. Ce christianisme rappelle l'arbre, qui, resté debout, sans sève et sans fruit, ne tarde pas à se dessécher et à pourrir.

Chez l'oncle et la tante de Louise Vitel, le crucifix occupait la place d'honneur. Il n'était pas là comme un ornement muet, désigné par les bienséances. Tous, grands et petits, reconnaissaient et vénéraient, dans cette image du Sauveur Jésus, l'autorité et l'amour du Souverain Maître. Aussi, dans cet intérieur chrétien, l'exemple confirmait-il et maintenait-il le devoir enseigné ! Louise et son frère, chacun d'eux pouvait redire plus tard, avec le roi prophète : « Dès le commencement, c'est-à-dire dès que j'ai commencé à me connaître, j'ai compris, ô mon Dieu, l'équité de vos commandements et l'obligation pour moi de les observer. »

La crainte de Dieu, commencement de la sagesse, avait tellement pénétré, dès son enfance, l'âme de Louise Vitel, qu'elle ne la quitta pas, le reste de sa vie. Elle fut même, doit-on ajouter, le sujet de ses plus vives inquiétudes, jusqu'à son dernier soupir. Il n'y a là rien d'étonnant. Avec un christianisme vrai et sain, comme éducation dans la famille, la loi divine se grave, en caractères nets et ineffaçables, dans l'esprit et dans le cœur de l'enfant. Le droit de Dieu, ainsi respecté et prêché par les parents, se présente toujours à lui, entier et incontestable. Dès lors, quelle garantie pour l'avenir, quelle source de biens de toutes sortes ! « La vraie intelligence, disent nos livres saints, est en ceux qui agissent selon la crainte de Dieu. » Dès l'âge le plus tendre, l'innocence, l'humilité, l'obéissance, le travail, la charité embaument, de leur délicieux parfum, l'existence de cet enfant.

Nous devons ici nous rappeler que les premières années de la Révérende Mère Vitel nous reportent au commencement de ce siècle. La Révolution avait ruiné et détruit les écoles, qui s'élevaient si nombreuses et si florissantes, à l'ombre du mo-

nastère et de l'église paroissiale. Quelques pensionnats venaient d'être rétablis dans les centres populeux. Les localités peu importantes en étaient encore dépourvues. L'enfant ne quittait la maison qu'à l'âge de douze à treize ans. Il appartenait davantage, pour ne pas dire uniquement, à la famille par l'éducation. Il était l'œuvre exclusive des parents, qui pétrissaient, moulaient cette âme si tendre à l'effigie qu'ils voulaient ; et, cette effigie, chez nos aïeux, à nous Bretons, retraçait, autant que possible, les traits du divin modèle. Les livres et tous ces produits si variés de la presse n'étaient guère connus, surtout dans les campagnes. La bibliothèque de famille était au grand complet, quand elle renfermait l'A, B, C, D, appelé du nom chrétien de *Croix de Dieu*, et quelques livres de piété. La lecture de la *Vie des Saints* charmait les loisirs de la veillée ; puis, les anciens racontaient volontiers leurs voyages, les traditions des ancêtres, fidèlement conservées au foyer domestique. On sortait à peine de cette désastreuse et tragique période de la grande Révolution française. Les faits abondaient, palpitants d'actualité.

La Révérende Mère Vitel aimait à rappeler que, maintes fois, dans son enfance, après la prière du soir, elle avait entendu parler, au coin de l'âtre, des angoisses essuyées, des dangers encourus, à cette triste époque de notre histoire, par plusieurs de ses parents, entr'autres, par une de ses tantes, comme elle, Religieuse hospitalière de Saint Thomas de Ville-neuve, et Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, pendant les jours terribles de 1793 et des années suivantes. Il fallait déjouer les brutales revendications d'une population en délire, leur résister, supporter les insolentes perquisitions d'une soldatesque effrénée, braver de sang-froid leurs terribles menaces, s'exposer parfois à la mort plutôt que de trahir son devoir. Ces scènes sauvages, racontées avec émotion, en présence de la jeune Louise Vitel, produisaient, dans son âme,

de profondes impressions, et développaient, dans son cœur, l'horreur du mal, et un attachement inébranlable à Jésus-Christ et à son Eglise. C'étaient autant de leçons d'abnégation et de charité héroïque, traduites en exemples incontestés. Nous les avons recueillies sur les lèvres mêmes de celle dont nous esquissons la vie. Le lecteur nous excusera de suspendre, un moment, notre récit pour tracer, à grands traits, ces faits, dignes des premiers confesseurs de la Foi. Nous les intitulerons : *Traditions de famille*.



Chapitre IV

Traditions de famille.



Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, la famille Vitel comptait déjà, parmi ses membres, deux Religieuses hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. Toutes deux résidèrent longtemps à l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, et devinrent successivement Supérieures de cet établissement. L'aînée d'entr'elles n'avait que trente-six ans, quand elle fut appelée à prendre la direction de cette importante maison. Elle y succéda à la Mère de Valois, de sainte mémoire, qui venait d'être élue Assistante du Canton de Paris. Dans cette charge, qui lui fut imposée, brillèrent, d'un vif éclat, les qualités peu communes et les hautes vertus morales de la nouvelle Supérieure. Au bout de quelques années, celle-ci avait déjà conquis la confiance de toutes les personnes qui l'entouraient; les habitants de Saint-Malo lui témoignèrent une grande vénération. Elle était humble, avenante, affable, de bon conseil, et versait volontiers, dans le sein du pauvre, tout ce qu'elle possédait.

Survint la grande Révolution française, suivie bientôt de la Terreur, qui n'eût jamais, dit l'historien Taine, rien d'égal dans l'histoire. « Pour la première fois, ajoute cet auteur, on va voir des brutes folles travailler en grand et longtemps, sous la conduite de sots, devenus fous. »

La Révérende Mère Vitel partagera, ainsi que sa Communauté, le sort des gens de bien et des hommes marquants de cette époque néfaste. Elle sera incarcérée. Pendant plusieurs mois, on lui laissa cependant la direction de l'Hôtel-Dieu.

Mais quelles épreuves n'eut-elle pas à supporter ! En différentes circonstances, durant ce temps, la vénérée Supérieure déploya un sang-froid, une énergie surprenante, et porta la charité jusqu'à l'héroïsme.

On craignait, en ville, l'expulsion des Sœurs de l'Hôpital. Huit membres du Comité révolutionnaire entreprirent une démarche auprès de la Révérende Mère Vitel, à l'effet d'obtenir d'elle le serment à la Constitution civile, convaincus que cet acte assurerait son maintien et celui de la Communauté dans la direction de l'Hôtel-Dieu. Étonnée d'abord d'une pareille demande, la Supérieure revint bientôt de sa surprise, et comprit l'irréflexion et les bonnes intentions de ses interlocuteurs. Cette démarche était une marque de sympathie, qu'ils lui donnaient, à elle et à ses Religieuses. Elle exposa, avec calme et avec reconnaissance, les motifs de son refus, et déclara catégoriquement, que jamais elle ne consentirait à un serment, qui trahirait sa foi et son attachement à sa Sainte Mère, l'Eglise romaine. « Plutôt la mort que la félonie, répondit-elle. »

Néanmoins, les membres du Comité révolutionnaire ne se tinrent pas pour battus. Peu de jours après, ils revinrent à la charge, et eurent, cette fois, recours à la ruse. Ils mandèrent la Révérende Mère Supérieure, seule, dans une des salles de l'Hôtel-Dieu. Cette salle était étroite, basse et privée de lumière. Ils avaient, à dessein, fermé les portes et les fenêtres. Le manque d'air, l'atmosphère lourde et malsaine de ce lieu, espéraient-ils, indisposeraient sans trop tarder la digne Religieuse ; et, ils profiteraient d'un moment de défaillance pour lui faire signer, sur un registre qu'ils portaient avec eux, les conventions exigées par le gouvernement de la Terreur. Deux heures durant, ces cruels jacobins retinrent cette femme, dans ce bouge, la harcelant sans relâche, employant tour à tour prières, promesses, insinuations, menaces de mort sur l'écha-

faud. Plusieurs d'entre eux se trouvèrent mal, défaut d'air, et furent obligés de quitter la salle, à diverses reprises. L'héroïque Supérieure ne faiblit pas un instant, et demeura inflexible. Au sortir de cette terrible épreuve, la Révérende Mère Vitel, harassée de fatigue, eut faiblesse sur faiblesse, tomba malade, et fut forcée de s'aliter. On craignit même pour ses jours. La digne Religieuse avait triomphé des assauts acharnés, livrés à sa foi inébranlable.

Cette énergie, qui étonne chez une femme, se montra peut-être plus puissante encore dans l'accomplissement de son devoir de charité. Des troupes vendéennes avaient, à cette époque, séjourné quelque temps à Dol. Elles avaient plusieurs fois rencontré l'armée et les patrouilles révolutionnaires. Après chaque combat ou escarmouche, on dirigeait, sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, les soldats relevés sur le champ de bataille. Un jour, on annonça un convoi de Vendéens blessés et faits prisonniers. A cette nouvelle, la populace, ameutée, se porta à sa rencontre ; elle poursuit le convoi jusque dans la cour intérieure de l'hôpital, réclamant, à grands cris, la vie des malheureux Vendéens. La Révérende Mère Vitel, avertie, accourt. Bravant la fureur de cette foule en délire, elle lui ordonne de se retirer. « Ces hommes, s'écrie-t-elle, ne sont plus à vous ! Ils m'appartiennent désormais. Je vous défends de leur faire le moindre mal. J'ai mes compagnes, mes infirmiers, mes chirurgiens. Je n'ai plus besoin de vous. » Quelques forcenés s'approchèrent de la courageuse Supérieure ; et, brandissant le sabre au-dessus de sa tête, ils menaçaient de la frapper. « Tant que je posséderai un souffle de vie, répond-elle d'une voix ferme en se retournant vers eux, je ferai mon devoir. Je dois soulager les souffrants, les malheureux. Si vous étiez, vous, à la place de ces infortunés, je ferais pour vous ce que je fais pour eux. » La foule honteuse se retira.

A quelques jours d'intervalle, un capitaine de gardes nationaux se présenta à l'Hôtel-Dieu. Il commandait une compagnie de soixante soldats. Il a ordre, dit-il, de faire prendre les prisonniers vendéens, et de les conduire à la grande grève pour les fusiller. La Révérende Mère Vitel, appelée, va elle-même au-devant du capitaine, qui avait pénétré, avec ses hommes, dans la cour de l'hôpital. Elle lui déclare, sans détour, que, puisque les docteurs-médecins n'ont pas encore donné d'*exeat*, elle ne permettra la sortie d'aucun malade, que cette pièce ne lui soit remise. Elle appelle aussitôt ses Religieuses auprès d'elle, et leur ordonne d'aller immédiatement fermer les portes des salles. Cette résistance inattendue, une attitude, aussi résolue de la part d'une femme, exaspèrent le capitaine humilié. Furieux, il résolut d'en venir aux dernières extrémités. Il se préparait à la tuer, quand les Religieuses s'empressèrent d'entourer leur bien-aimée Supérieure, lui faisant un rempart de leurs corps. A cette vue, le capitaine commande à ses soldats de les ranger toutes sur deux rangs ; et, lui-même se met à les compter. La Mère Vitel comprend alors le danger dont elle est menacée, elle et ses chères filles. Animée d'un courage surhumain, que Dieu et l'accomplissement du devoir inspirent, elle marche droit au capitaine : « Monsieur, dit-elle, je vois bien que vous allez nous fusiller. Je ne fais cependant que mon devoir. Tenez, voilà là cinq novices, qui appartiennent encore à leurs familles, puisqu'elles n'ont pas fait leurs vœux. Je vous prie de ne point leur nuire en quoi que ce soit. Si vous avez ordre de nous tuer, commencez par moi : Me voilà, s'écrie-t-elle, en portant la main au cœur. »

Ces vaillantes paroles, prononcées d'une voix claire, sans forfanterie et sans peur, produisirent, sur le capitaine et sur ses hommes, l'effet d'un coup de foudre. Tous restèrent interdits, stupéfaits. L'admiration désarma la vengeance.

On envoya aussitôt quérir le docteur-médecin. La Supérieure attendit ce dernier dans la cour. Dès qu'elle l'aperçut : « Monsieur le docteur, s'écrie-t-elle, j'ai fait mon devoir ; faites le vôtre. Parlez à ces chers malades, comme un médecin charitable : annoncez-leur la sentence portée contre eux. » Puis, se retournant vers ses Religieuses : « Allez, mes filles, dit-elle, ouvrir les salles ; et, veillez à ce que ces infortunés soient traités avec douceur, comme ils doivent l'être, étant encore confiés à nos soins. » Elle déclare ensuite au capitaine, en présence des soldats : « Ces prisonniers ne seront à vous que quand ils seront sortis de la cour. » Celui-ci ne répondit mot. Il accompagna le médecin dans les salles. Confus sans doute de son rôle, il n'adressa pas la moindre parole inconvenante aux malheureux Vendéens. Les Religieuses, elles, allaient, venaient, prodiguant aux victimes leurs soins et leurs consolations, avec cette attention délicate, et avec cette dignité, particulière aux Sœurs hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. Elles les exhortaient à faire généreusement à Dieu le sacrifice de leur vie, à pardonner à leurs bourreaux, et à sanctifier leurs derniers moments par une vraie et sincère contrition, leur montrant le ciel ouvert et tout prêt à les recevoir.

Pendant ce temps, la Révérende Mère Vitel était restée, seule, dans la cour, avec les soldats, attendant les condamnés. Elle les reçut avec l'effusion de la plus vive charité, et monta, avec eux, sur les charrettes, qui devaient les conduire au lieu de l'exécution. Elle s'appliquait à placer les blessés le plus commodément possible. L'héroïque Religieuse avait, pour chacun, une parole d'encouragement, et suggérait, à tous, une confiance pleine et entière en la miséricorde divine et en la Vierge Marie. Sa mission terminée, elle descendit des charrettes, et accompagna les malheureuses victimes, jusqu'à la porte de l'Hôtel-Dieu.

Le funèbre convoi prit la direction de la grande grève de Saint-Malo, où le colonel, très impatient, attendait son arrivée. Celui-ci ne put maîtriser sa colère, et voulut reprocher au capitaine de l'avoir si longtemps fait attendre. « Colonel, répliqua aussitôt le capitaine, avec une certaine vivacité, ce n'est pas à une femme que j'ai eu affaire, mais à un général. » Le lendemain, le colonel, désirant se rendre compte par lui-même de ce qui lui avait été rapporté, se rendit à l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, et demanda la Supérieure. Après s'être entretenu quelques instants avec elle, ce soldat se sentit pénétré d'un tel sentiment d'estime et de vénération pour l'admirable religieuse, qu'il dit aux membres de l'administration, en se retirant : « Vous avez là, comme Supérieure, une femme qui aimerait mieux mourir que de trahir sa religion et son devoir. Je n'en ai jamais vu de pareille. »

Ces faits et bien d'autres, tous aussi héroïques, qu'il serait trop long de rapporter ici, étaient racontés devant la jeune Louise Vitel, avec un légitime orgueil.

Les parents étaient, à juste titre, fiers de compter, dans leur famille, une semblable héroïne de la charité chrétienne. La Révérende Vitel, jetée, plus tard, en prison, en sortit, et devint, peu après, Assistante générale dans la Congrégation.

Elle mourut à Paris, le 18 avril 1809, à l'âge de 60 ans et 4 mois.

Cette mort était, pour ainsi dire, récente, quand on exposait, à Portrieux, ces glorieux récits devant Louise Vitel. L'enfant écoutait avec une avidité et une curiosité toutes naturelles. Déjà, sans doute, naissait, dans son cœur, une sainte et noble émulation. La générosité, au reste, est le propre du jeune âge. L'histoire en fournit de nombreux exemples. La lecture de la *Vie des Saints*, faite devant Bernardin de Saint-Pierre, ne décida-t-elle pas l'écolier à vivre en ermite ? N'est-ce pas cette même lecture, qui inspira à Sainte Thérèse, à peine âgée

de sept ans, et à son jeune frère, Rodrigue, le magnanime dessein de quitter, à la dérobée, la maison paternelle, pour courir au pays des Maures et y remporter la palme du Martyre !



Chapitre II

1^{re} Communion. — Pensionnat.

A cette école du devoir et de la charité chrétienne, Louise Vitel grandissait en âge et en vertus. L'obéissance, le sacrifice, l'amour du prochain devenaient facilement, chez elle, habitudes acquises. L'innocence répandait, dans son âme, un céleste parfum, qui transpirait, à l'extérieur, dans le calme, la franchise, la douceur du regard, dans la sérénité du visage, et dans la réserve et la naïve simplicité du langage. L'auteur des *Etudes de la Nature* écrivait d'un enfant : « La piété développait, chaque jour, la beauté de son âme, en grâces ineffables, dans ses traits. » L'enfance de Louise Vitel, passée dans ce modeste et édifiant intérieur de Portrieux, nous rappelle ce gracieux tableau du poète :

Tel, en un secret vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît, à l'abri de l'aquilon,
Un jeune lis, l'amour de la nature :
Loin du monde élevé, de tous les dons des cieux
Il est orné, dès sa naissance ;
Et, du méchant l'abord contagieux
N'altère point son innocence.

Instruite et bien préparée par ses parents, Louise fit sa première communion à Portrieux. Elle accomplit ce grand acte de la vie, avec une ferveur angélique.

L'âge avançait. Il fallait songer à l'envoyer au pensionnat.

Le choix de la maison d'éducation ne souleva pas la moindre difficulté. L'une des tantes avait succédé à sa sœur, et était restée Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, sous le nom de M^{me} Vitel de Grand-Champ, pour la distinguer de sa sœur aînée. Depuis plusieurs années, les relations de la famille Vitel avec les Religieuses hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve avaient été si suivies, qu'il n'y avait pas lieu d'hésiter ; on ne pouvait songer à confier l'enfant à une autre Congrégation. L'Institut des Religieuses de Saint Thomas de Villeneuve possédait, à cette époque, une maison d'éducation très florissante, à Bernis, près Rennes. On la désignait généralement sous le nom les Carmélites.

Louise partit donc pour le pensionnat, conduite par sa tante, religieuse, la Révérende Mère Grand-Champ Vitel. La nouvelle élève ne fut pas reçue comme une étrangère. L'accueil sympathique, qu'on lui fit, rassura sa timidité, et ne contribua pas peu à adoucir l'amertume de son cœur. L'enfant, jeune encore, quittait, pour la première fois, ses parents bien-aimés, et surtout son frère de prédilection, Pierre Vitel, compagnon fidèle de ses jeux, intime confident de ses petites peines. Le frère et la sœur ne s'étaient encore jamais séparés. Elevés ensemble par l'oncle et par la tante de Portrieux, ils avaient l'un pour l'autre la plus vive affection. Si l'un d'eux commettait quelque'un de ces méfaits, si fréquents au jeune âge, le plus léger reproche trouvait l'innocent humilié, attristé. Les années rendront même plus étroits les liens de cette amitié d'enfance. A l'occasion, Pierre et Louise Vitel se donneront mutuellement des témoignages bien touchants du vrai dévouement et du sincère amour fraternel.

La sollicitude toute maternelle des Religieuses, ses institutrices, put seule faire disparaître, peu à peu, ce qu'avait d'amer, pour Louise, le souvenir des chers absents. L'enfant était douce de caractère, docile, laborieuse, prévenante à

l'endroit de ses petites compagnes. On remarquait chez elle une timidité excessive. Elle ne tarda pas à se concilier les bienveillantes attentions de toutes. La Révérende Mère Riolley, alors élève de Bernis, lui servit de petite mère. Elle lui donnait le nom de maman Ninette. Quelques mois s'écoulèrent ; et, la bonté, la douceur de son caractère, sa régularité exemplaire, et principalement sa piété aimable en firent un sujet d'édification. Inutile de dire que ses progrès furent rapides. Les facultés de l'esprit et les vertus du cœur s'épanouissent, d'ordinaire, comme par enchantement, sous les bienfaisantes influences de l'innocence et de la grâce divine. « L'âme du juste, s'écrie le psalmiste, ressemble à l'arbrisseau planté le long des eaux vives. Chaque flot, qui passe, en vient caresser et humecter les racines. Son feuillage conserve une éternelle fraîcheur ; et, les fruits les plus délicieux enrichissent ses rameaux. » Bien douée du ciel, Louise Vitel devint, malgré son jeune âge, l'une des plus fortes élèves du pensionnat. Elle se plaisait beaucoup aux Carmélites, et sentait, chaque jour, augmenter, en elle, un attrait plus vif, dont elle ne pouvait encore trop bien se rendre compte, pour cette vie cachée et régulière, quand sa mère témoigna le désir de l'avoir auprès d'elle.



Chapitre VI

Retour du Pensionnat.

Vocation religieuse.

La famille Vitel avait changé de résidence. Elle avait quitté Saint-Servan, pour aller habiter Dinard, charmante localité, située de l'autre côté de la baie de Saint-Malo, à l'embouchure de la rivière la Rance, aux sites si pittoresques. Les frères et les deux sœurs de Louise avaient grandi. La mère pensait souvent au retour de sa fille. Louise, du reste, avait seize ans, et était adroite aux travaux manuels. Elle pouvait être d'un grand secours à la maison. Il fallait dire adieu à la chère institution de Bernis, et revenir au foyer maternel. La jeune fille fit, de nécessité, vertu. Rompant avec les habitudes et le genre de vie du pensionnat, elle se mit aussitôt à l'œuvre. Aucune occupation ne lui répugnait. La grande activité, qui l'a toujours caractérisée, ne la laissait pas un moment inoccupée. Son bonheur était de prévenir les désirs et les volontés de sa mère, et de causer, à ses frères et à ses sœurs, quelque agréable surprise. La franchise de son caractère, le naturel de ses manières affables, la finesse de son esprit lui donnèrent bientôt un certain ascendant sur ses frères et sur ses sœurs plus âgés. L'un de ces petits différends, inévitables dans une famille aussi nombreuse, surgissait-il ? Louise savait rapprocher délicatement deux amours-propres froissés. Sa piété n'avait extérieurement rien d'austère ; ses réparties

naturelles, pleines d'à-propos, répandaient la gaité sur tous les visages. Elle exerçait déjà sur elle, à cet âge, une force morale surprenante. Une parole vive, un mouvement brusque trahissaient-ils la peine de son cœur ? elle retrouvait, presque à l'instant, sa douceur et son calme habituels. Tant la véritable charité chrétienne, qui comprend l'amour de Dieu et l'amour du prochain, nous donne de puissance sur nous-mêmes ! On reste étonné souvent des nombreuses victoires qu'elle remporte ! L'impie lui-même, vaincu par le charme, par l'attraction qu'exerce la piété chrétienne, s'est écrié plus d'une fois : « Oui, un jeune homme qui, par le bienfait d'une éducation chrétienne, a conservé jusqu'à vingt ans son innocence, est, à cet âge, le meilleur, le plus généreux, le plus aimable des hommes. » (J.-J. ROUSSEAU).

Dans l'intérieur de Dinard, pas plus que chez l'oncle et la tante de Portrieux, Louise ne rencontra ce christianisme rachitique, qui porte, dans ses flancs, le malaise, la corruption et la mort. Sans doute, la place du père était, depuis de longues années, restée vide au foyer domestique : mais, la mère avait su maintenir, au milieu de ses enfants, ces anciennes traditions de famille, ce christianisme de vieille marque. La loi de Jésus-Christ et celle de son Eglise étaient la loi de tous. On ne soupçonnait même pas qu'on put contester cette vérité. La distribution du commandement et de l'obéissance était régulière, autant que facile, dans la maison. La mère, entourée de respect et de prévenances de la part de ses enfants, se trouvait heureuse.

La sérénité de ce bonheur n'était pourtant pas complète.

Un point noir s'apercevait à l'horizon ; et, ce nuage grandissait et s'assombrissait de plus en plus, chaque jour. Les frères et les sœurs de Louise confirmaient, dans l'intimité de leurs conversations, les tristes pressentiments de la mère. La jeune sœur montrait une répugnance presque instinctive pour

les réunions mondaines. L'Eglise était le but de prédilection de ses visites, toutes les fois que ses occupations lui permettaient de sortir. Ses promenades favorites consistaient à aller voir la tante, Supérieure de l'Hôpital de Saint-Malo. Tout faisait présager qu'on ne conserverait pas longtemps, au foyer domestique, cet ange de piété et de douceur. On ne pouvait pourtant pas lui interdire de voir sa tante. Néanmoins, la mère et les autres enfants s'entendirent pour contrarier, autant que possible, ces relations.

Les dangers, qu'occasionnait parfois le trajet de la rivière, leur fournissaient les prétextes les plus sérieux. Le bras de mer, qui sépare Saint-Malo de Dinard, est, en effet, assez large. Le cours de la Rance établit, à certaines marées, des courants assez rapides, ou des remous assez périlleux. De fortes vagues sillonnent, à certains jours, l'entrée de la baie, ouverte aux vents du nord-ouest. Or, de ce point de l'horizon soufflent ordinairement, sur les côtes de Bretagne, les tempêtes les plus violentes. Les bourrasques sont fréquentes, presque continues pendant l'hiver. Les bateaux à vapeur n'étaient guère connus. De frêles embarcations faisaient le service entre Dinard et Saint-Malo. Dans de telles conditions, la traversée était difficile et présentait de réels dangers.

La Révérende Mère Vitel, elle-même, aimait à raconter que, pour rendre visite à sa tante à l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, elle dut, à plusieurs reprises, braver la fureur des vents et des flots avec un courage voisin de la témérité. Aussi, les remontrances, les murmures ne faisaient-ils pas défaut ! Si l'on connaissait, d'avance, les projets de visite de Louise, mille prétextes étaient allégués pour l'en dissuader. Le petit Pierre poussait, quelquefois, l'espièglerie jusqu'à renfermer sa sœur Louise dans sa chambre. Il enlevait la clé de la porte, et s'en allait. Réussir à lui faire manquer le bateau était un véritable triomphe pour les frères et pour les sœurs. On mit tout en

œuvre pour entraver la vocation de Louise. Ces efforts furent inutiles. Dieu l'avait choisie pour sa servante, pour son épouse. La croix avait eu, dès sa plus tendre enfance, un attrait invincible pour cette âme simple, grande et généreuse. La croix seule pouvait satisfaire les saintes et nobles aspirations de son cœur, en devenant sa part d'héritage en ce monde.

Louise Vitel avait dix-huit ans, quand elle fit part de ses intentions à sa mère, à ses frères et à ses sœurs. Cette nouvelle, quoique prévue, produisit une véritable surprise. On ne voulait pas y croire, tant on désirait la conserver. Le sacrifice demandé jeta le deuil au foyer domestique. Il en coûtait de se séparer de la sœur bien-aimée. Il fallut pourtant céder.

L'espérance que la nouvelle postulante séjournerait, plusieurs mois, à l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, atténua le chagrin que causait cette séparation. Louise avait, en effet, préféré, entre toutes, la Congrégation des Religieuses de Saint Thomas de Villeneuve. L'esprit de cette Congrégation lui était bien connu ; et, le but, qu'elle s'impose, répondait à ses aptitudes et à ses goûts. Son cœur miséricordieux trouvait sa joie à consoler et à soulager la souffrance et l'infortune. Depuis son retour du pensionnat, elle visitait, avec plaisir, les familles pauvres du voisinage ; de sorte qu'elle pouvait redire, en toute vérité, avec le saint homme Job : « Depuis les jours de mon enfance, la compassion et la bonté ont grandi avec moi. Je n'ai pas pu soutenir de manger, tout seul, mon pain ; je n'ai jamais répondu aux pauvres par un refus. La veuve, qui m'a regardé, m'a trouvé, tout de suite, favorable. J'ai été l'œil de l'aveugle, et le pied du boiteux. »



Chapitre VII

Postulat.

La Supérieure de l'Hôtel-Dieu obtint, de la Révérende Mère générale, l'autorisation de recevoir et de garder sa nièce, dans sa Communauté, en qualité de postulante. C'était un privilège qu'on lui accordait, et qui lui fit le plus grand plaisir. Elle aimait beaucoup Louise. Elle avait constaté, en elle, une vocation sérieuse, et un ensemble de qualités, qui laissaient espérer que la future Religieuse rendrait service à la Congrégation, et continuerait les glorieuses traditions de la famille. Cette faveur réjouit aussi la mère, les frères et les sœurs désolés, et adoucit leur peine. Pendant plusieurs mois, il leur serait permis de revoir, de temps à autre, celle qu'ils pleuraient. Plus volontiers, ils se résignèrent au sacrifice. Pierre, seul, le plus jeune des frères, demeurerait inconsolable, et ne pouvait se faire à la pensée de se séparer, à jamais, de sa sœur préférée. Il crut devoir protester, à sa manière, contre le consentement donné et contre la résolution prise. Au jour fixé pour le départ, mécontent, fâché, il ferma, à clé, la porte de la chambre, dans laquelle sa sœur terminait ses derniers préparatifs, et retarda ainsi le moment de l'adieu. Pierre était coutumier du fait.

Enfin, Louise Vitel quitta la maison maternelle, voilant, de son mieux, les blessures de son cœur si affectueux. Dieu l'avait appelée, elle obéissait à sa voix. Elle eut son *Veni Creator*, dès son arrivée à l'hôpital. Ce premier pas dans la

vie religieuse, la nouvelle postulante le fit, avec cette générosité digne d'une âme embrasée d'amour pour Jésus. Le monde n'avait jamais eu d'attrait pour elle. Elle l'avait toujours regardé comme le royaume de l'esclavage, où le respect humain et les passions règnent en maîtres. Les susceptibilités de l'amour-propre, et les calculs de l'intérêt y absorbent les forces de l'esprit et celles du cœur, et rendent l'existence humaine plus ou moins stérile pour le ciel. Cette opinion qu'elle avait du monde, elle la conserva toute sa vie. Une lettre, écrite par elle, plusieurs années plus tard, le démontre clairement :

« Ma chère Maria, je ne veux pas laisser partir la lettre de
» ta tante, sans y joindre quelques lignes, pour te souhaiter
» une bonne année et la continuation d'être heureuse. Oui,
» nous pouvons le dire : que nous sommes heureuses d'être
» au service du bon Dieu ! Il y a tant d'âmes qui se perdent,
» sans avoir l'espérance du bonheur éternel, après avoir tra-
» vaillé. Dans le désir de plaire au bon Dieu, en servant ses
» membres souffrants, prie pour moi ; je ne t'oublie pas.
» Adieu.

» Crois toujours à ma constante affection.

» Ta toute dévouée,

Sr VITEL. »

Le monde lui inspirait une antipathie réelle et constante. Cette aversion n'avait pu lui venir des leçons de l'expérience.

Louise n'avait que dix-huit ans. Ces dix-huit années s'étaient écoulées, pour elle, sous les regards vigilants et la sollicitude attentive de maîtresses et de parents chrétiens. Depuis son retour à Dinard, restreintes et choisies avaient été ses relations. Malgré tout, son esprit observateur avait découvert ce que les apparences séduisantes du siècle cachent de vanité et d'amertume. La foi et les enseignements de la foi lui avaient appris plus que ne l'auraient fait, à un âge plus avancé, les

tristes leçons de l'expérience. Avait-elle lu et médité les paroles du roi Salomon, consignées dans nos Saintes Ecritures ? « Je n'ai refusé à mon cœur aucune volupté.... Quand j'ai considéré tous ces moyens de plaisirs, que j'avais rassemblés autour de moi, à de si grands frais et avec tant d'efforts, j'ai reconnu que, loin de satisfaire mon cœur, les plaisirs et les jouissances le laissent vide et ne peuvent que l'affliger ! *Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi !* »

Toujours est-il que Louise Vitel avait compris ces paroles, et en avait fait la règle de sa vie. Une grâce privilégiée avait éclairé son esprit et son cœur ; de là naquirent, dans son âme, cette défiance et cette répugnance pour tout ce qui trompe et fascine tant de chrétiens inconsiderés et étourdis. Cette vérité, inspirée par l'Esprit-Saint, et résumée en ces mots si connus : « *Vanité des vanités, tout n'est que vanité,* » n'est-elle pas, en effet, répétée par toutes les bouches ? Elle est banale ! Et pourtant, que de victimes, séduites par les honneurs, par l'intérêt ou par les plaisirs, ne compte-t-on pas ! Le nombre en est incalculable ! On redit la leçon de l'Esprit-Saint sans y ajouter foi. Trop souvent, hélas ! il faut qu'une expérience coûteuse et tardive nous fasse palper la triste réalité qu'elle renferme.

Ce n'est pas avec un esprit distrait et volage, ni avec un cœur corrompu, que l'on comprend ces enseignements salutaires de l'Ecriture Sainte, et qu'on en pénètre le sens profond. La foi, quand elle a, dans une âme, pour cortège les vertus chrétiennes, et, entre autres, l'angélique pureté, donne au coup d'œil de l'intelligence humaine une pénétration et une portée étonnantes. Autre n'est pas le secret de cette perspicacité précoce de Louise Vitel. Que de fois n'avons-nous pas constaté, avec surprise, chez une jeune personne inexpérimentée, mais vertueuse, chez un campagnard sans étude, mais profondément chrétien, une exquise délicatesse de jugement et une juste application de philosophie pratique. Le

réel de la vie, sur cette terre, s'était révélé à ces âmes, avec une lucidité, avec une clarté que ne donnent pas souvent à des vieillards, ni à d'illustres savants, indifférents ou hostiles à la religion catholique, les sinistres lueurs de la mort. Saint Paul écrivait à Tite, son disciple bien-aimé : « La connaissance de la vérité est en rapport direct avec la piété. »

La nouvelle postulante de l'Hôtel-Dieu était pieuse. Une atmosphère, plus élevée et plus pure que celle que l'on respire dans le monde, convenait à cette âme d'élite. Elle n'avait d'affection véritable que pour Dieu et pour les choses de Dieu. La Communauté de Saint-Malo lui procura l'élément que réclamaient les saintes aspirations de son cœur. Elle s'y trouvait contente. Ce contentement intérieur se reflétait, sur les traits de son visage, en une joie douce et calme. Sa mère, à qui son départ avait tant coûté, se consolait en la sachant heureuse. Elle aimait à lui rendre visite. Les frères et les sœurs de Louise demandaient souvent à accompagner leur mère. L'accueil était si cordial, qu'ils retournaient, à la maison, enchantés de la réception qui leur était faite.

A la Communauté, Louise se prêtait à tout ce qu'on lui demandait, avec la gracieuse docilité d'un enfant. On ne remarquait en elle rien d'empressé, rien d'affecté, mais une grande simplicité dans les paroles et dans les manières. Sa timidité la rendait ennemie de toute recherche. Attirer l'attention de ses compagnes était une souffrance, qui se traduisait, aussitôt, par une gêne apparente. Elle bannissait de son âme le soin et la sollicitude de quantité de moyens plus ou moins propres à lui faire aimer Dieu. La plus grande finesse pour acquérir cet amour, disait-elle, est d'aller tout simplement. Toute voie extraordinaire lui déplaisait. Active et laborieuse, elle se mit, bien vite, au courant des services de son emploi. La besogne ne faisait pas défaut, vu l'insuffisance du personnel de la Communauté. Ses débuts dans la vie religieuse

furent même pénibles sous ce rapport. Louise, loin de se plaindre, conservait, au milieu de ces fatigues, sa gaieté ordinaire. Elle aimait Dieu. « Quand cet amour de Dieu, disait Saint Jean Chrysostôme, s'est emparé d'une âme, il y produit un désir insatiable d'agir pour l'objet aimé ; de sorte que, quelque durs que soient les travaux, il lui semble toujours ne rien faire. Cette âme s'afflige de faire trop peu pour Dieu. Elle regarde comme inutile tout ce qu'elle fait ; car, l'amour lui montre ce que Dieu mérite. »

Cette première épreuve répondit amplement aux espérances de la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo. La nièce avait acquis de nouveaux droits à l'estime et à l'affection de sa tante. Grâce à un concours de circonstances, qu'il serait trop long d'énumérer, disent les Annales de la Congrégation, le départ de Louise Vitel pour le noviciat fut retardé. Son postulat avait duré vingt-et-un mois.



Chapitre VIII

Noviciat.

Au postulat succède le noviciat. Cet autre pas dans la vie religieuse est marqué par le dépouillement de tout ce qui reste de séculier dans le vêtement. Cette cérémonie de la prise d'habit doit toujours avoir lieu, pour les Religieuses de chœur, à la Maison-Mère de la Congrégation, après une retraite préparatoire. Louise Vitel quitta donc l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo, pour se rendre à Saint-Thomas de Paris, résidence habituelle de la Révérende Mère générale et de ses Assistantes. Sa tante voulut bien l'accompagner dans ce voyage. Peu de jours après son arrivée, elle reçut, dans toute l'allégresse de son âme, le voile et les humbles livrées des Religieuses hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve.

Les Supérieures crurent devoir éloigner la nouvelle novice de son pays et de ses parents. Elles lui donnèrent son obédience pour l'hôpital de Château-Thierry. Cette décision ne la contraria en aucune façon ; elle fut même très bien accueillie. Les visites fréquentes, reçues à Saint-Malo, gênaient la postulante plutôt qu'elles ne l'ennuyaient. Appelée à devenir épouse du Sauveur Jésus, Louise Vitel voulait être, pendant les courtes années de son noviciat, toute à son Bien-Aimé. Elle éprouvait le besoin de vivre éloignée des siens et du monde de ses connaissances. C'est dans la solitude que s'éteint progressivement, dans l'âme de la jeune fille, cette activité tumultueuse de souvenirs, de pensées et de désirs divers, qui s'entrecho-

quent et se combattent. L'assiduité de ses parents et de ses amis à la visiter, les entretiens, dont elle recevait les confidences, nourrissaient, dans son esprit, d'inévitables distractions, de vaines préoccupations ; autant d'obstacles à trouver et à posséder son Dieu. « Ce n'est, ni au milieu du bruit, ni dans l'agitation, qu'on rencontre le Seigneur, nous dit le Saint-Esprit. » La nouvelle novice le pressentait.

A Château-Thierry, elle fut plus à elle-même, et put jouir de ce recueillement tant désiré. Loin du monde, loin de ses parents, les agitations de l'esprit et du cœur s'apaisent et se calment peu à peu, comme s'éloigne et disparaît un bruit d'orage. Quelques mois encore, et, elle devenait professe. Louise n'avait pas de temps à perdre pour se bien préparer à accomplir cet acte irrévocable et solennel, avec toute la sincérité et avec le sérieux qu'il demande. « Ceux qui embrassent l'état religieux se consacrent spécialement et totalement à Dieu, dit Suarez, et, c'est pour cela même, que le nom de Religieux leur est donné. » De là, la nécessité pour la novice de s'appliquer à écarter, comme chose profane, tout ce qui peut distraire l'esprit, partager son cœur, et diminuer la donation d'elle-même. Puisqu'elle doit appartenir à Dieu, d'une manière exclusive, elle est obligée d'aliéner plusieurs de ses droits naturels, de s'imposer des surcroîts de sacrifices, entre autres, le sacrifice, non de toute affection, mais de toute attache à sa famille.

La novice de Château-Thierry avait appris, par expérience, combien d'entraves suscitent les parents à la vocation religieuse, et quelle source de troubles et de peines amères fait surgir une affection trop naturelle pour eux. Elle se rappelait, souvent, les paroles de Notre-Seigneur, dans l'Evangile : « Quiconque met la main à la charrue, et regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu. »

Louise ne regarda pas derrière elle. Trop heureuse du

calme et de la solitude qu'elle avait enfin rencontrés, elle évitait, avec soin, tout souvenir du passé, propre à troubler la paix intérieure de son cœur. Elle travaillait, vaquait aux occupations de son emploi, et, tenait son esprit libre de toute préoccupation, de toute affaire étrangère à sa vocation. Appelée à devenir la propriété de Dieu, et sa propriété exclusive, elle voulait ne dépendre que de la Règle de la Congrégation, qui l'avait reçue au nombre de ses membres, de la volonté de ses Supérieures, qui représentaient Dieu auprès d'elle.

Entière à sa vocation, Louise Vitel était loin d'avoir étouffé, dans son cœur, le sentiment de la piété filiale. La religion ne condamne pas ces sentiments du cœur humain, basés sur la parenté, sur la reconnaissance, sur le respect et sur l'amour naturel. Dieu, qui les a créés, ne peut les défendre ni les éteindre. Bien au contraire, le quatrième commandement de Dieu reçoit, dans la vie religieuse, une application plus élevée, plus sincère, plus constante, et réellement plus efficace. Le saint détachement de la famille n'exclut pas, chez la personne consacrée à Dieu, cette affection transformée, surnaturalisée pour ses parents.

La Religieuse aime, comme on aime au ciel, où Dieu prime tout. Si elle ne rend pas, à sa famille, les services vulgaires qu'elle aurait pu lui rendre en restant au milieu d'elle, elle prie, et se constitue, pour elle, une puissante et continuelle intercession auprès de Dieu. Par son état, elle vit dans l'intimité de Jésus, puisqu'elle est son épouse, et qu'elle lui consacre son temps, ses forces, sa vie : dès lors, objet des complaisances divines, la Religieuse est, pour sa famille, ce paratonnerre, qui désarme la justice de Dieu, ou ce canal, toujours ouvert, qui attire et verse abondantes les eaux de la grâce et des bénédictions du ciel sur ses parents. Dans le monde, on ne cesse d'entendre dire qu'une grande protection vaut mieux que tous les services rendus. « Qu'en serait-il du monde, dit

» Notre-Seigneur à Sainte Thérèse, si je n'avais égard aux » Religieux. »

La jeune novice de Château-Thierry se savait aimée de Dieu, puisqu'elle avait tout quitté pour lui. Elle le chargeait, dans ses ferventes prières, de faire, pour sa famille, tout ce qu'elle aurait fait elle-même ; et, persuadée que Dieu la remplacerait en tout et partout, elle vivait en paix. Avec l'autorisation de sa Supérieure, elle écrivait et répondait aux lettres de sa mère, de ses sœurs ou de ses frères. Ces missives, édifiantes et pleines d'entrain, recevaient toujours un accueil empressé à la maison maternelle. La chère Louise était heureuse !

Elle avait trouvé le chemin que la divine Providence lui avait destiné, pour accomplir son pèlerinage ici-bas. Engagée dans cette voie, elle désirait s'unir, de plus en plus, chaque jour, à son Jésus. Quel n'était donc pas son bonheur, quand, aux heures fixées ou permises par la Règle, elle pouvait passer quelques instants dans la chapelle de l'Hôpital, au pied des saints autels, méditant attentivement les touchants mystères de la vie, des travaux, des souffrances et de la mort de son divin Fiancé ? Dans le recueillement de la méditation, elle s'entretenait avec son Dieu, elle écoutait ses confidences, elle s'ouvrait à ses épanchements, elle se prêtait à ses vœux, elle entraînait dans ses ambitions. La sainte communion achevait de pénétrer son âme, ainsi préparée, du feu de la charité. Le cœur de la fervente novice devenait réellement le sarment attaché à la vigne ; et, il en tirait un suc nourricier et une sève féconde.

Ces instants délicieux, passés dans l'intimité de Jésus, lui paraissaient de courte durée. Elle n'ignorait pas ce qu'il y a de faveur divine dans cet appel, qui sort du Sacré-Cœur de Jésus. Sortant du sacrifice de la croix, la vocation religieuse doit être pleine de sa sève, en exhaler le parfum, et en pousser le fruit ! Quelle abnégation, quelle prudence,

quelle patience n'exigent pas, en effet, la direction d'une salle d'hôpital, cette assiduité au chevet des malades ? Entendre des plaintes, presque continues, avoir sous les yeux des choses répugnantes, soigner parfois des gens grossiers, des misérables perdus de vice..., supporter tout cela, mieux encore, circuler, au milieu de ces pauvres malheureux, le visage souriant et l'humeur égale, aborder chacun avec de douces paroles ! Cette tâche reste au-dessus des forces humaines ! A vrai dire, il faut, pour la remplir, une foi active, une charité ardente, partant, le secours surnaturel de la grâce. Aussi la novice de Château-Thierry s'efforçait-elle de mourir à elle-même, pour vivre en Dieu avec Jésus-Christ. Elle épousait, loin du bruit et des préoccupations du monde, les conseils, les manières de voir, les sentiments de son Jésus, en attendant qu'elle lui consacrat, solennellement, par la profession, son temps, ses forces et sa personne, comme elle l'avait déjà fait, au fond de son âme.



Chapitre IX

Profession. — Obédiences.

L'heure de la consécration solennelle arriva enfin pour Louise Vitel. Cette heure avait été, depuis de longues années, son rêve de bonheur. Par le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, sa vie allait être soustraite aux vicissitudes, aux fragilités d'une nature déchue, et, liée indissolublement à la vérité, à la justice, à l'amour de Jésus Sauveur. Louise ne séjourna que quelques mois à Château-Thierry. Elle rentra au noviciat de Paris pour se préparer à faire profession. Une retraite précède toujours cet acte décisif. Après quelques jours passés dans le recueillement et dans la ferveur, le 21 juin 1826, fête de Saint Louis de Gonzague, la novice prononça ses vœux. Déjà, elle avait assisté, ce jour-là, au saint sacrifice de la Messe. Il y avait quelques instants à peine, qu'elle venait de nourrir son âme du pain céleste, qui fait germer les vierges. Alors, sous les yeux de son Jésus, vraiment et réellement présent dans son auguste Sacrement, exposé, en ce moment solennel, à l'adoration de tous, elle se prosterna, victime volontaire, sur la dalle du sanctuaire, pour la dernière fois. Dieu, seul, put admirer la sincérité et la mesure de l'immolation. Tout porte à croire que cette immolation fut entière. La victime se releva, le cœur inondé de la joie la plus pure. Heureuse comme au plus beau jour de sa vie, elle prononça, d'une voix intelligible mais émue, la formule sacrée, et, signa, d'une main assurée, l'engagement irré-

vocable. Le *Magnificat*, ce sublime chant de la reconnaissance, retentit aussitôt, et continua, pendant que la nouvelle Religieuse embrassait, dans l'effusion de sa charité, tous les membres présents de la Communauté.

Désormais, Louise Vitel appartenait à son Jésus qui, lui aussi, avait déjà pris les devants, et s'était donné, en descendant, par la sainte communion, dans le cœur de sa future épouse : Noces ineffables de l'âme et dignes de la contemplation des anges ! « Je dis trop peu, s'écrie Saint Bernard, en appelant la profession religieuse un contrat ; c'est comme un vrai embrassement, et comme une possession mutuelle, puisque l'unité constante des vœux de l'âme, qui se donne, et de Jésus, fait que les deux esprits n'en font plus qu'un. » Pour la Religieuse, vivre c'est le Christ. *Mihi vivere Christus est*. A l'exemple de son divin Epoux, elle vit pour Dieu le Père, et ne vit que pour Lui ; pour l'adorer, pour le remercier, pour le prier, pour le dédommager des offenses qui lui sont faites, pour le servir en travaillant, pour le servir en souffrant, et pour le servir en se dépensant.

« Une sève divine, ajoute Mgr Gay, vivifie toutes les actions de la Religieuse, qui est à Jésus une humanité de surcroît. Elle opère dans sa vertu, et fait toute chose de moitié avec lui. Epouse du Christ, elle est son aide, et devient, comme Jésus, le don de Dieu au monde. Peu importe la forme que revêtent ses services, soit œuvres de piété, œuvres d'éducation ou œuvres de miséricorde, elle travaille au salut des âmes. L'action et les œuvres tiennent à l'essence de son état, au point, dit un théologien, que leur seule absence réduirait cet état à n'être plus qu'une illusion ou un mensonge. *Fides per charitatem operatur* : la foi agit, opère par la charité, nous dit l'apôtre Saint Paul. Aussi, n'y a-t-il pas d'êtres plus utiles à la société que les personnes consacrées à Dieu ! Elles multiplient, en effet, autour d'elles, les bienfaits de toutes sortes,

captivent les cœurs endurcis et coupables, rappellent les droits de Dieu, et ramènent, dans les bras du Père, les enfants prodigues. La Religieuse enfante donc, pour ainsi dire, à la vie de la grâce et de la vraie liberté, ces âmes ensevelies dans la mort et dans l'esclavage du péché. Elle est véritablement une Mère, dans l'ordre surnaturel. Du reste, c'est le nom qu'on aime à lui donner une fois consacrée : *La bonne Mère*. »

La Mère Vitel avait à peine vingt-deux ans, quand elle fit profession. Tôt après, elle eut son obédience pour l'hôpital de Saint-Brieuc.

On lui confia l'ouvrage, qu'elle dirigea pendant cinq ans. Affable, intelligente et dévouée, elle n'eut pas de peine à acquiescer la confiance et l'amour des enfants qui lui furent confiées. Sa piété lui donna même, sur elles, un ascendant peu ordinaire. L'enfant, la jeune fille surtout, saisit bien vite le caractère de ses maîtresses, et s'attache facilement à celle qui lui montre un véritable intérêt et une sincère affection.

L'hospice de Saint-Brieuc avait pour Supérieure, à cette époque, la Révérende Mère de Villerio. Celle-ci ne tarda pas à être nommée à l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo. La même obédience y appela la Mère Vitel, qui suivit ainsi sa Supérieure.

Dans ce nouveau poste, comme à Saint-Brieuc, les jours se succédaient, ne présentant rien d'extraordinaire. Sa vie se passait humble et laborieuse. On l'avait chargée des pauvres et des malades. La vue de ces délaissés du monde, dont la misère et l'abjection sont, trop souvent, l'ouvrage et le châtiment, excitait, chez elle, un vif et profond sentiment de commisération. Sa charité lui suggérait, tout en leur accordant ses soins, de recourir à différentes industries pieuses pour les arracher aux ténèbres du péché, à la domination tyrannique de Satan, à la mort éternelle. Prières, souffrances, privations étaient tour à tour employées par la sainte Religieuse, trop heureuse, quand elle voyait ces victi-

mès du démon et du monde revenir pénitentes au Dieu de leur baptême et de leur première communion. Le zèle, élan divin, est cette vive flamme, qui s'échappe inévitablement du cœur, comme d'un foyer. Il se transforme, de mille manières, en actes admirables de charité. Ces actes, parfois pleins d'héroïsme, demeurent, le plus souvent peut-être, ignorés des hommes ; mais, ils ne sont pas moins méritoires, ni moins efficaces. L'activité, que déployait la Mère Vitel, édifiait toutes les personnes qui l'entouraient.

La Sœur, qui lui était adjointe dans son service, rendra, dans la suite, ce témoignage, qu'elle ne l'a jamais vue perdre cinq minutes. Une vie, si bien remplie, devait nécessairement produire les plus consolants résultats.

Les jours s'écoulaient paisibles et heureux dans les fonctions de son modeste emploi, quand ses Supérieures lui confièrent une mission difficile et délicate. On voulait abandonner la direction de l'hospice de Pontivy (Morbihan). Cette maison avait, pour unique moyen d'existence, les droits d'étalement et le revenu de certains autres impôts, dont la perception incombait aux Religieuses. Cette situation était odieuse et irréalisable. La Mère Vitel, aidée de la Révérende Mère Vilson, alors assistante du Canton, s'acquitta de sa mission avec ce tact et avec cette fermeté, dont elle devait nous donner de si nombreux exemples. Les Religieuses se retirèrent sans encombre.

Pour des motifs restés inconnus, elle fut successivement envoyée à Noyon et à Soissons. La Mère Vitel ne fit que passer dans ces deux établissements ; puis, elle reçut son obédience pour l'hospice civil de Brest. Cette nouvelle lui causa le plus grand plaisir. Elle retrouvait la vie ordinaire d'une simple Religieuse. Désormais, elle n'avait qu'à obéir. C'était une douce vacance. Les graves préoccupations disparaissaient. Les craintes, que donnent les responsabilités, devenaient im-

possibles. La Mère Vitel, chargée de la pharmacie et de la dépense, apportait les soins les plus vigilants et les plus ponctuels à l'accomplissement de ses devoirs. Elle n'avait plus à se poser cette question : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? »

La Supérieure, cet autre Ananie, était là, à ses côtés, pour la guider, l'éclairer et la fortifier. Quelle source de paix, n'était-ce pas pour celle, dont la conscience était si timorée ! L'obéissance fait la sécurité de la vie. « Dans la voie de l'obéissance, dit Saint Jean Climaque, on chemine en dormant ; on s'abandonne, on se repose sur ce pilote sacré, qui veille sur nous, et qu'on appelle la Révérende Mère Supérieure. » La Mère Vitel, après la mission difficile dont elle avait été chargée, était plus à même d'apprécier les doux avantages de cet humble emploi. Du reste, l'antipathie qu'elle avait pour les honneurs, la crainte un peu excessive de mal faire contribuaient encore à augmenter son bonheur.



Chapitre X

Supériorat de 1847 à 1873.

Ce bonheur fut de courte durée. Il y avait deux ans à peine, que la Mère Vitel résidait à Brest, quand on la nomma, en septembre 1847, Supérieure de l'Hospice de Morlaix. Ce choix alarma son humilité. Le fardeau du Supériorat lui paraissait au-dessus de ses forces. Il fallut recourir à l'argument de la foi. C'est au nom de l'obéissance qu'elle triompha des répugnances de la nature, et accepta. La charge imposée lui restera désormais de longues années.

Elle avait raison d'appeler le Supériorat un fardeau. C'est, du reste, le nom que lui donnent les Saintes Ecritures. « L'autorité, dit le Prophète, est le fardeau du Seigneur. » La personne, qui en est revêtue, voit son temps, ses forces, sa vie entière, tout ce que l'on a bien, sans doute, le droit d'appeler la substance des Supérieures, absorbé par le mandat reçu. Non seulement la Mère Vitel s'appartiendra moins que jamais ; mais encore, quelle source d'inquiétudes, de tracasseries, de peines ! quelle source d'angoisses ! Seules, les paroles de Saint Paul retracent cette sollicitude de chaque instant, quand l'apôtre s'écrie : « Qui souffre, sans que je souffre ? Qui est scandalisé, sans que je sois dans le feu ? » La Supérieure peut redire souvent avec Moïse, pliant sous le faix de sa fonction : « Est-ce donc que j'ai conçu toute cette foule ? Est-ce que j'ai enfanté, ô mon Dieu ! ces âmes, pour que vous me disiez : Porte-les, comme une mère porte un nouveau-né ; mène-les dans la terre que j'ai promise, pour eux, à leurs pères. »

Les Religieuses, les enfants, les vieillards, les malades de l'Hospice civil de Morlaix trouvèrent, en effet, dans leur nouvelle Supérieure, une véritable Mère, toujours s'oubliant elle-même, toujours se sacrifiant, se dévouant pour tous. Les débuts furent pénibles à tous les points de vue. La Révérende Mère Vitel rencontra de nombreuses difficultés. Elle ne put les surmonter, les vaincre, qu'en déployant une énergie extraordinaire. Inouïs furent les efforts qu'elle fit, pour triompher de la timidité naturelle de son caractère, et de l'excessive sensibilité de son cœur !

Elle commença par se concilier la confiance et l'affection de sa Communauté. Cette confiance et cette affection se changèrent, au bout de quelques années, en une sorte de vénération. Un grand esprit de foi animait ses moindres actions. Elle disait, souvent, à ses Religieuses : « Travaillons pour Dieu ; rien que pour Lui ! Ne craignons pas de nous dépenser, et de nous renoncer ; car, nous n'en ferons jamais trop pour notre divin Maître. » Cet esprit de foi était, depuis longtemps, chez la Révérende Mère Vitel, vertu acquise. Elle avait toujours vu dans le son de la cloche appelant à un exercice, dans la prescription de la Règle, et dans la parole de ses différentes Supérieures, la volonté nettement exprimée de son Jésus. Aussi, semblable aux oiseaux qui, quand ils se tiennent sur la terre, n'y sont que posés, et s'envolent au moindre bruit, laissait-elle un ouvrage inachevé, et, d'un pied pressé, courait-elle où on l'appelait.

Se permettre des hésitations, des objections, c'était, disait-elle, goûter présomptueusement aux fruits de l'arbre de la science du bien et du mal. A moins d'impossibilité, elle observait scrupuleusement les moindres points de la Règle. Sa ponctualité, son exactitude étaient exemplaires. De fait, la Règle est le rempart de cette forteresse mystérieuse, où l'âme se retranche, en quittant le monde. Outre que la Règle est une

garantie pour la vie religieuse, la Révérende Mère Vitel voyait, dans cette fidélité aux Constitutions de la Congrégation, un moyen puissant pour maintenir et resserrer l'union entre les membres de sa Communauté. A l'occasion, elle ne manquait pas de rappeler, avec une délicatesse exquise, ce point fondamental de la vie religieuse. Bonne et compatissante pour toutes ses filles, sans distinction, mais, ferme dans le devoir, elle ne tarda pas à être tendrement aimée et vénérée. Une des Religieuses de sa Communauté a rendu ce témoignage : « Que chaque fois qu'elle conférait avec sa Supérieure en direction, elle sortait, de cet entretien, mieux disposée à servir Dieu et le prochain. »

La fleur exhale nécessairement son parfum. Les vertus de la Révérende Mère Vitel répandaient, autour d'elle, l'émulation, l'édification, la charité, cette marque distinctive des vrais disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Du reste, elle était renoncée, et possédait, à un très haut degré, l'esprit de pauvreté. La pauvreté, d'après Saint Ambroise, est la mère et la nourrice de toutes les vertus. Saint Ignace de Loyola la nomme la mère des âmes. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit ? « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres. »

Fidèle à ce conseil évangélique, la Révérende Mère Vitel, Supérieure de l'Hospice de Morlaix, se réservait, à peine, les vêtements nécessaires. Sur le point d'entreprendre un voyage, on l'a vue obligée d'aller à l'emprunt, pour se pourvoir des objets de première nécessité. Jamais elle ne gardait le superflu. A la fin de chaque saison, elle déposait, à la lingerie de la Communauté, les effets qui ne devaient lui servir que l'année suivante. Après sa mort, son vestiaire était tellement dégarni, qu'on n'y trouva rien qui pût être offert, à titre de souvenir, à sa Communauté.

Douée d'une activité infatigable, la Révérende Mère Vitel

tenait à se rendre compte, par elle-même, de ce qui se passait dans l'hospice. Dès qu'elle avait terminé son travail à la pharmacie, ou quand ses autres occupations le lui permettaient, elle allait, venait, visitant les divers et les moindres emplois. Son esprit observateur lui donnait assez vite la connaissance de son personnel. Avait-elle quelques observations à adresser, elle y mettait, d'ordinaire, tant de douceur, tant de bonté d'âme, que le coupable les accueillait, humilié et repentant, et s'empressait de se rendre aux vœux de la Supérieure ; mais, quand il s'agissait de condamner le mal, le péché, jusque dans ses occasions, elle déployait une très grande fermeté.

Il y avait, à cette époque, à l'hôpital de Morlaix, un assez grand nombre d'orphelines et d'enfants abandonnés. Ces pauvres jeunes filles formaient la partie la plus intéressante de la famille. La Supérieure les visitait souvent, et leur témoignait une affection toute particulière. Elle s'efforçait de remplacer la Mère qui manquait. Jeunes et sans expérience, quelques-unes de ces infortunées laissaient, parfois, apercevoir une certaine recherche exagérée dans la parure, dans la toilette. Une verte réprimande était le correctif aussitôt apporté à ce danger, à cet ennemi de la modestie et de la pureté. Si le blâme ne produisait pas un effet persévérant, une humiliation publique ne tardait pas à être infligée à l'inconsidérée. Celle-ci se voyait obligée de paraître au réfectoire, devant ses petites compagnes et devant tous les vieillards réunis, la coiffe tournée à l'envers.

Rien n'échappait à la surveillance, ni à la sollicitude de la Révérende Mère Vitel. Elle se rendait dans les salles de l'hôpital plusieurs fois le jour. Dans ces visites, elle aimait à adresser, aux malades ou aux infirmes, cette parole, qui console et fortifie.

Une douceur ou une aumône confirmait ce sincère épanchement de la charité. C'étaient autant de cœurs gagnés !

Travaillés par la souffrance et délaissés de leurs parents et de leurs anciens amis, les hommes, les plus irréligieux d'apparence, se laissent facilement toucher par ces services désintéressés et charitables, surtout par ces attentions délicates, dont, seule, la Religieuse a le secret. L'âme de ces malheureux s'ouvre volontiers aux lumières de la foi abandonnée et aux effusions de la grâce. La salle d'hôpital est fréquemment le théâtre de ces conversions étonnantes, ignorées, il est vrai, mais, non moins admirables. Des actions de grâces doivent être rendues à la Sœur de charité, qui en a été, souvent sans s'en douter, l'instrument divin.

Cet ardent désir de gagner les âmes à Dieu développait, chez la Révérende Mère Vitel, une énergie héroïque. A différentes reprises, l'épidémie sévit à Morlaix. Elle sévit surtout, avec plus d'intensité, lors du choléra de 1854 et de 1867. Les salles de l'hôpital étaient littéralement encombrées de malades. La Mère Vitel devint l'humble servante des victimes de l'épidémie. Elle ne quitta pas leur chevet, malgré la faiblesse de sa santé, et malgré les nombreuses occupations du Supérieurat. Accablée de fatigues, elle tomba, elle-même, atteinte du terrible fléau. Les soins qu'on lui prodigua lui firent recouvrer la santé. Combien d'âmes n'a-t-elle pas ainsi préparées à paraître devant leur Souverain Juge ? Combien de cœurs endurcis n'a-t-elle pas gagnés, par sa patience, par son affabilité et par son zèle ? Ces malheureux égarés ou ignorants ont reçu leurs derniers sacrements, dans la résignation et dans la ferveur de leur âme ! Autant d'âmes sauvées, et acquises au Christ rédempteur ! L'épidémie cessa. Le gouvernement crut devoir récompenser ces services signalés. Il décerna, à la Révérende Mère Vitel, une médaille de bronze, comme expression de la reconnaissance publique.

Chapitre XI

La Mère Le Roy.

Sa naissance. — Sa vocation.

La Révérende Mère Vitel, dès qu'elle fut nommée Supérieure de l'Hospice civil de Morlaix, songea à s'adjoindre une coadjutrice, intelligente, résolue et dévouée. Seule à la tête d'un établissement aussi important, elle aurait, pensait-elle, résisté avec peine aux difficultés, aux ennuis et aux fatigues continus et inhérents à sa charge. La timidité de son caractère, la grande sensibilité de son cœur, la faiblesse de sa santé devaient livrer de terribles assauts à l'énergie de sa volonté. Une aide, en qui elle aurait trouvé un appui ferme et sûr, lui rendrait les plus précieux services, et allégerait le fardeau imposé.

La divine Providence lui ménagea une agréable surprise. La Révérende Mère Vitel rencontra cette coadjutrice désirée dans sa nouvelle Communauté.

A peine arrivée à l'Hôpital de Morlaix, elle avait eu l'attention attirée par la distinction de l'une de ses Religieuses, appelée la Mère Le Roy. Celle-ci avait déjà, pour emploi, le quartier des aliénées. Douée d'un jugement droit, elle se faisait remarquer par la virilité de sa trempe d'esprit, par la solidité de sa piété, par son obéissance et par un dévouement sans bornes à ses Supérieures et à son devoir. A toutes ces grandes qualités de l'esprit et du cœur, la Mère Le Roy joignait une santé forte et constante. Elle laissait même aper-

cevoir des aptitudes spéciales à la direction des travaux d'agrandissement et d'aménagements, qui devaient être si utiles à la maison qu'on venait d'achever. La Révérende Mère Vitel s'empressa de se l'associer, en qualité de coadjutrice, dans ses fonctions de Supérieure. Ce choix lui fit honneur ; il lui donna une compagne édifiante, prudente et très active, et procura, à l'Hospice de Morlaix, des avantages inappréciables.

La Mère Le Roy était d'origine normande. Elle naquit le 25 janvier 1811, à Saint-James, dans le diocèse de Coutances. Son père, Jacques Le Roy, et sa mère, Jeanne Dubreuil, cultivaient, près cette ville, une jolie propriété, que leurs parents leur avaient léguée en patrimoine. Chrétiens de vieille souche, ces deux époux jouissaient de l'estime générale, et d'une considération bien méritée. Leur bonheur consistait à rendre service au prochain, toutes les fois que l'occasion se présentait. Une des Religieuses Trinitaires de Saint-James avait une maladie de langueur : et, pour lui procurer les remèdes capables de calmer ses violentes souffrances, Jacques Le Roy parcourait, assez souvent, une distance de huit à dix lieues, de Saint-James à Sougeal, heureux de pouvoir apporter un soulagement à la pauvre malade.

Le pauvre ne quittait jamais, les mains vides, le seuil de sa demeure hospitalière. C'était autant de gages de bénédictions à obtenir du Ciel. Les divines Ecritures donnent, à l'aumône, le nom de semence. L'aumône, en effet, n'est jamais une perte, dit Saint Jean Chrysostôme. Elle est plutôt un gain, un accroissement, une multiplication, comme c'est pour le laboureur, de jeter, en terre, de la semence, qui, au temps voulu, lui rapporte le centuple ; avec cette différence pourtant, la récolte peut manquer au laboureur, tandis que la faveur céleste ne fait pas défaut à celui qui fait l'aumône. « C'est prêter à intérêt au Seigneur, que de répandre des

largesses dans le sein du pauvre, disent encore nos saints livres. » Dieu rend toujours avec usure ce qu'on lui a prêté.

Jacques Le Roy et sa digne épouse, Jeanne Dubreuil, virent cette consolante vérité se réaliser à leur endroit. Ils reçurent du ciel des grâces de choix. Dieu bénit d'abord leur union, et leur donna cinq enfants, dont deux fils, et trois filles. Les deux fils, après avoir fait des études très brillantes, embrassèrent l'état ecclésiastique. L'aîné fut le parrain de sa jeune sœur, Anne Le Roy. Il eut une affection toute particulière pour sa filleule, qui, en retour, lui témoigna un grand attachement et une vénération profonde. « Ces deux saintes âmes, nous a-t-on rapporté, avaient même caractère, mêmes sentiments. » La mort de ce frère bien-aimé, arrivée le 25 janvier 1867, causa à la Mère Anne Le Roy une bien vive affliction. « Je regrette, ajoute le témoin, de n'avoir pas conservé les lettres qu'elle m'écrivit à cette époque. Dans une des lettres, que vous trouverez ci-jointes, elle me dit : Depuis la mort de mon frère aîné, il me semble n'avoir plus de parents. »

Le second des fils devint docteur en théologie : il était titulaire de la cure de Vengeons, quand la mort le frappa, en 1876.

Les trois filles furent conduites, dès l'âge le plus tendre, au pensionnat de Saint-James, tenu par des Religieuses Trinitaires. Elles y achevèrent leurs études. Au sortir de cette maison d'éducation, l'aînée des sœurs épousa un jeune homme d'une famille très honorable, M. Beaufils. De ce mariage naquit la Religieuse, que la Congrégation du Bon-Sauveur de Caen s'honore, à juste titre, d'avoir, depuis plusieurs années déjà, pour Supérieure générale. Nous pourrions encore constater d'autres vocations, ecclésiastiques ou religieuses, dans cette famille bénie de Dieu. Ces détails, édifiants sans doute, nous écarteraient de notre sujet.

Anne était la quatrième des enfants Le Roy. Elle quitta le pensionnat vers l'âge de seize ans. De retour à la maison pa-

ternelle, elle aidait sa mère aux soins et aux travaux du ménage. Les bagatelles qui, souvent, hélas ! absorbent l'attention des jeunes personnes de cet âge, n'avaient, pour elle, aucun attrait. Déjà, se dessinait nettement un fonds de caractère très sérieux. On ne lui trouvait jamais, entre les mains, des livres frivoles ou des ouvrages futiles. La vanité, le luxe de la toilette répugnaient à ses goûts. Anne n'avait jamais l'air de se presser, et vaquait à ses occupations sans perdre de temps. Une propreté exquise et un ordre parfait régnaient dans sa chambre, dans ses vêtements et dans tout ce qui la concernait. D'un tempérament vigoureux et flegmatique, sa forte constitution la rendait peu accessible aux émotions et aux agitations que provoquent les contrariétés. Complètement maîtresse d'elle-même, la jeune Le Roy était circonspecte. Elle causait peu, sans être pourtant taciturne. Sa conversation prenait volontiers une tournure plaisante et agréable. Malheur à qui lui cherchait noise : comme l'abeille, elle avait son trait. Sa loyauté, la droiture de son caractère ne pouvaient souffrir le mensonge, la fausseté ou la dissimulation. Alors la tête se redressait ; une énergie inaccoutumée animait son visage. Sous l'influence de cette vivacité naturelle, elle appelait, pour nous servir de l'expression du poète, « un chat un chat, et Rolet un fripon. » Son cœur, bon et généreux, ne connaissait pas la rancune. Il pardonnait et oubliait bien vite la peine qu'on lui avait faite.

Sans fuire les compagnes de son âge, parentes ou amies, Anne laissait voir une préférence bien marquée pour la société de sa mère, dont elle était tendrement aimée. Docile et pieuse, elle se plaisait au milieu de ses parents, et n'éprouvait pas le besoin de chercher ailleurs des distractions, si naturelles à cet âge. Elle sortait parfois, mais toujours avec l'agrément de sa mère. Ses visites avaient ordinairement pour but l'église de la paroisse, ou l'hôpital de Saint-James, dirigé,

à cette époque, par les Religieuses Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. La vue des pauvres et des malades excitait en elle un sentiment profond de compassion et de sympathie. Anne ne se rendait pas, peut-être encore, compte du travail de la grâce divine dans son âme, travail intime, qui s'accroissait de plus en plus. Une secrète impulsion la poussait à multiplier ses visites à l'Hôpital. Cette assiduité progressive auprès des délaissés du monde et auprès des souffrants alarma beaucoup sa mère. Celle-ci prévoyait le dur sacrifice que le bon Dieu lui demanderait bientôt. Il en coûtait à son cœur maternel de se séparer, pendant cette vie, de sa fille de prédilection. Jeanne Dubreuil communiqua ses craintes à son excellent époux, qui, n'écoulant que sa foi, lui rappela que ce n'était pas le premier sacrifice demandé par Dieu. Ils n'avaient donc tous deux qu'à se résigner à sa sainte volonté.

Ce que l'on redoutait arriva. Peu de temps après, Anne témoigna, avec délicatesse, à son père et à sa mère, le désir d'entrer dans la Congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. Jacques Le Roy et son épouse, connaissant le sérieux qui caractérisait leur fille, Anne, comprirent que ce désir exprimé n'était pas une décision, prise à la légère, mais bien une résolution depuis longtemps mûrie.

D'abondantes larmes traduisirent la désolation de leur cœur, et furent la touchante expression de la grandeur du sacrifice, imposé à leur tendresse. Cette nouvelle jeta le deuil dans la famille. Les frères et les sœurs partagèrent la désolation de leur père et de leur mère. Le frère aîné fut peut-être plus affecté que les autres. La volonté de Dieu s'affirmait formelle. Tous, chrétiens généreux, répondirent par un *fiat* complet. Le vide, que laissa le départ d'Anne au foyer domestique, ne fut comblé ni par l'affection, bien vive cependant, des autres enfants, ni par les années.

« Un grand nombre d'années s'écoulèrent, et cette bonne grand-mère, nous rapporte la Révérende Mère Beaufrils, ne pouvait me parler de ma tante, sans pleurer. »

Anne Le Roy avait vingt ans, quand elle dit adieu au monde. Sous un extérieur assez froid d'apparence, elle cachait une grande âme. Eprise d'amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, la jeune postulante mit généreusement la main à l'œuvre. Elle savait ce qu'elle avait quitté, en disant adieu à ce monde, rempli de dangers et de misères, et appréciait supérieurement le miséricordieux appel que son Sauveur Jésus avait daigné lui adresser, en l'invitant à le suivre. Les rudes, mais salutaires enseignements de l'Evangile, loin de la rebuter, avaient, de tout temps, captivé son cœur. Ces enseignements, avec l'âge et avec le secours de la grâce divine, devenaient de plus en plus lumineux, et révélaient clairement, à cette grande âme, ce que les humiliations, le dépouillement et les souffrances du signe de notre rédemption contiennent de vérité, de liberté, de paix et de vrai bonheur. Le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, devait lui assurer un saint usage et un parfait emploi de ses facultés, pendant la durée de son exil sur la terre. Sa volonté serait, pour ainsi dire, confirmée dans le bien. La pratique du devoir et de la vertu engendre, ici-bas, le vrai bonheur, et donne droit au séjour des élus. N'est-ce pas Saint Bernard qui s'écriait : « S'il n'y avait point de volonté propre, il n'y aurait point d'enfer ? » Par conséquent, continue l'auteur de la *Perfection chrétienne*, plus on vous ferme ce chemin, en vous empêchant de faire un mauvais usage de votre liberté, plus on vous rend service, et l'unique service nécessaire. Ainsi, ce n'est pas perdre sa liberté que d'assujettir sa volonté à celle d'un Supérieur religieux : au contraire, c'est l'assurer davantage et la perfectionner, en la renfermant dans la pratique de l'obéissance et dans la fidélité à la volonté de Dieu. La puis-

sance de pécher n'a toujours été qu'une marque de faiblesse. C'est pourquoi, Anne Le Roy ne cessait de remercier Dieu, et de s'appliquer à se rendre digne de cette sublime vocation.

Gagnée par les abaissements miséricordieux de son divin Fiancé, la fervente novice se disait, avec une sainte impatience : « Je suivrai l'exemple de mon Sauveur et Maître, je me ferai Religieuse... je serai, non point l'égale des pauvres, mais, leur servante, pour toujours. Leur cœur peut être sans délicatesse ; leurs entretiens, vulgaires ; leurs habits, malpropres et grossiers ; les infirmités de leur vieillesse, rebutantes ; peu importe ! Il faut que je marche sur les traces de mon Jésus ; je soignerai les pauvres malades, ces bons vieillards ; je panserai leurs plaies et leurs ulcères ; je ferai leur lit chaque jour ; j'entretiendrai la propreté, autour d'eux ; je consolerais leurs tristesses ; je serai pour eux, tout à la fois, et la servante qu'ils n'ont jamais eue, et la fille qu'ils n'ont plus ; je ferai le bien, si Dieu le permet, à leur chère âme ; et, quand ils seront prêts de mourir, agenouillée au pied de leur lit, je prierai pour eux, de tout mon cœur. Le dernier moment étant venu, c'est moi qui fermerai leurs yeux... »

Ces pieux rêves de la novice stimulaient son zèle, et augmentaient l'ardent désir, qu'elle éprouvait, de se consacrer à Dieu d'une manière définitive. Servir Notre Seigneur dans ses membres souffrants était pour elle déjà un joug si doux et un fardeau si léger à porter ! C'est à l'Hôpital de Rennes qu'Anne Le Roy fit son noviciat. La Révérende Mère Gaudichaux fut satisfaite de ses services. Elle voulut même la garder, pour l'occuper dans la maison des vieilles femmes, dite Maison des Catherinettes. La Supérieure générale n'accéda pas à la demande, qui lui avait été adressée. Anne Le Roy fit profession à Saint-Thomas de Paris. Peu de jours après, elle reçut son obéissance pour l'Hospice civil de Morlaix, où elle arriva le 25 avril 1835.

Chapitre XII

La Mère Leroy, Religieuse.

La Mère Leroy donna, dès le commencement de son séjour à Morlaix, des preuves irrécusables de son esprit de pauvreté, porté à un haut degré. Ses débuts à l'Hospice furent laborieux et pénibles. Toute autre qu'elle aurait perdu courage ou, du moins, n'aurait pu supporter longtemps des fatigues aussi grandes, une existence aussi dure. Forte de santé, cette courageuse épouse de Jésus résista à tout, sans proférer la moindre plainte, et, se dévoua à l'œuvre des aliénées. Pour cela, il fallait posséder l'abnégation de soi et un magnanime attachement à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La Mère Le Roy ne s'était sans doute rien réservé dans la donation qu'elle avait faite à Dieu, le jour de sa profession. Comme les apôtres autrefois, elle avait tout quitté pour suivre son divin Maître. La victime s'était immolée toute entière. Pour emprunter la belle comparaison de Saint Anselme et de Saint Thomas, elle avait donné à son Jésus l'arbre et le fruit. L'écorce de l'arbre était peut-être un peu rude ; mais cette écorce recouvrait une nature riche et généreuse.

Avec cette logique serrée, naturelle à sa trempe d'esprit, avec cette fermeté de volonté qui imprimait à son caractère une virilité surprenante chez une femme, la jeune Religieuse embrassa la pauvreté évangélique dans toute son austérité. Epouse de Jésus, pauvre et crucifié, elle se réjouissait de vivre dans une condition semblable à celle de son époux. Placer son affection dans toutes ces délicates recherches d'une mes-

quine vanité ou d'une vie commode, dans une cellule plus ou moins ornée ou meublée, dans quelques riens, lui semblait de l'enfantilage. Elle en riait et ne pouvait comprendre qu'une Religieuse y attachât son cœur. La croix, avec son dépouillement et avec sa nudité, voilà l'idéal, qu'elle poursuivait ! Aussi, la Mère Le Roy vivait-elle pauvre, mortifiée, renoncée.

Pourquoi rappeler ici les peines intérieures que lui causa, avant l'arrivée de la Révérende Mère Vitel, une direction indiscreète, trop portée peut-être aux choses étrangères à la vocation religieuse ? La stricte régularité dans les observances de la Règle lui tenait au cœur. Tout ce qui ne concernait pas son emploi ou l'Hospice était, pour elle, plutôt un ennui qu'une distraction. Ce dont on l'avait chargée absorbait son temps, et faisait l'objet exclusif de ses préoccupations. La Mère Le Roy aimait la vie humble et cachée. Elle déployait la plus grande activité au milieu de ses aliénées. Elle ne les quittait pas, pour ainsi dire, vivant, jour et nuit, dans un coin écarté de l'Hospice, réservé, dans ces temps-là, à ces infortunées.

Une modeste maison avait été construite aux aliénées, dans la partie de l'Hospice, désignée sous le nom de *Turkik*. Cette maison s'élève à l'une des extrémités de l'enclos, non loin de la rivière le Keffleut. On peut la voir encore aujourd'hui. Elle sert de dispensaire et de buanderie. La construction est basse d'étage, sombre et quelque peu humide. Située au-dessous de la première conciergerie, que l'on trouve à l'entrée de l'établissement, elle est dominée par le terrain où le verger s'étend en pente assez rapide. Des prairies et un petit courtil, bordant la rivière, l'entourent de tous côtés, excepté du côté de la conciergerie, où elle se trouve encaissée dans la montagne.

Telle fut la maison d'habitation de la Mère Le Roy, pendant près de dix ans. Elle y passait la nuit avec deux autres de ses compagnes. Le jour, elle ne quittait sa solitude, sa maison

de campagne, comme elle l'appelait, que quand les exercices, ordonnés par la Règle de la Congrégation, exigeaient sa présence à la Communauté.

Une assez grande distance la séparait de cette dernière. Elle avait à parcourir un espace de deux cents à trois cents mètres environ. Il n'y avait, pour toute voie de communication, qu'un mauvais petit sentier escarpé, montant et serpentant dans le verger. Ce sentier conduisait à un escalier en pierre, étroit et élevé. Arrivé au haut de cet escalier, elle se trouvait sur la terrasse. De cette terrasse, elle devait s'engager dans un corridor du sous-sol de l'Hospice. Ce n'est qu'après avoir encore monté une vingtaine de marches, que la Mère Le Roy parvenait à retrouver sa Communauté. Ce chemin si difficile et si accidenté, elle le parcourait plusieurs fois le jour.

L'été, la circulation ne présentait pas grande difficulté. La pente escarpée du verger et l'ascension des deux escaliers occasionnaient seulement quelques fatigues. Le parcours devenait pénible et dangereux pendant l'hiver. Dès cinq heures et quart du matin, la Mère Le Roy, accompagnée de ses deux compagnes, quittait son quartier des aliénées, pour se rendre à la chapelle, afin d'y assister aux prières, à l'oraison et au Saint Sacrifice de la Messe. Il fallait souvent sortir, par une nuit sombre, sous une pluie glaciale et par un vent soufflant en tempête, et prendre ce sentier montueux et coupé de racines d'arbres. La lumière vacillante d'une lanterne, que portait l'une des Sœurs, éclairait et guidait ses pas. La discrétion des lieux garde, assurément, le secret du nombre de fois qu'elle dut recourir au sol pour retrouver l'équilibre. La Mère Le Roy se plaisait à raconter plus tard, que, plus d'une fois, elle gagna l'Hospice en s'avancant sur les genoux, dans certains endroits, les mains dans la neige et sur la glace. Une santé de fer pouvait seule braver impunément, pendant dix ans, de telles fatigues et les intempéries de toutes les saisons.

Cette santé eut pour égale son énergie et son abnégation. L'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'habitude acquise du devoir réprimaient, bien vite, les revendications de la nature, revêche ou accablée de lassitude. « La pauvreté, s'écrie le poète, est la mère féconde des caractères virils. »

Quand on est véritablement pauvre, l'humilité est aisément acquise ; et, l'obéissance est facile. Voilà pourquoi Saint Ambroise appelle la sainte pauvreté, la mère et la nourrice de toutes les vertus. Elle livre l'âme aux mains de Dieu, et réduit toujours la personnalité, le moi, qui tend à vouloir s'exalter. Le vrai pauvre ne vit que d'aumônes ; et, tout ce qu'il reçoit revêt, à ses yeux, la forme d'une grâce.

Malgré tous les services que rendait la Mère Le Roy à l'Hospice et à sa Communauté, elle ne cessait de répéter, dans ses lettres, aux différents membres de sa famille, combien elle était obligée à l'égard de sa Congrégation, qui avait daigné l'admettre dans son sein. L'honorer, l'assister, la servir était et a été considéré de tout temps, par elle, comme une dette de reconnaissance, que son cœur ne croyait jamais avoir acquittée. Elle témoignait à sa Communauté le respect le plus profond ; elle lui portait le plus grand intérêt.

Non seulement l'ordre et une propreté admirable se remarquaient dans son emploi, mais encore sa ponctualité à suivre la Règle dans ses moindres détails édifiait toutes ses compagnes. Les difficultés de son service, la distance à parcourir lui fournissaient sans doute mille excuses qu'elle aurait pu alléguer. La Mère Le Roy ne connaissait que le devoir. Rien ne la retenait, ni ne l'arrêtait. La cloche qui sonnait, la Règle et la Supérieure qui commandaient étaient, à ses yeux, autant de manifestations de la volonté de son Jésus. C'est un des traits les plus frappants qu'elle avait de commun avec la Révérende Mère Vitel : la foi dans l'obéissance la plus stricte.

Fidèle au précepte de l'apôtre, elle ne voyait pas, dans

l'autorité, une personne plus ou moins sympathique, mais le représentant de Dieu. Elle allait à sa Supérieure, quelle qu'elle fût, et, en toute circonstance, avec la franchise et avec la simplicité d'un enfant. Ce principe, qu'elle a toujours scrupuleusement observé, pendant toute sa vie, la Mère Le Roy l'enseigne dans une de ses lettres, adressée à sa nièce, Religieuse.

J. M. J.

Hospice de Morlaix, 10 Février 1871.

« Ma bien chère Maria, tu penses, sans doute, que je t'ai tout-à-fait oubliée. Il y a si longtemps que je ne t'ai pas écrit. Maintenant que les postes sont libres, j'en profite...

Offre mon respect à ta Révérende Mère Supérieure; et, ne crains pas de lui demander à m'écrire quelquefois. Je suis bien persuadée qu'elle ne te refusera pas, quoi qu'il ne soit pas permis de le faire sans nécessité. Il n'est pas inutile d'écrire, de temps en temps, à sa famille. C'est même, sinon nécessaire, du moins convenable. Ainsi, ne prends pas les choses à la lettre; mais, tâche d'en prendre le sens. Garde-toi de mettre ton amour-propre en place de la Règle: ce qui arriverait, si tu t'autorisais d'un point de cette Règle, pour ne pas demander une permission, dans la crainte d'être refusée. Il faut toujours demander, et laisser tes Supérieures juger si la chose est convenable. Si elles nous refusent, c'est une occasion de mérite, que tu ne voudras pas négliger, je l'espère.

» Allons; sois bonne Religieuse, bien fervente; et, ne laisse aucune occasion de profiter des petits mérites, qui se rencontrent journellement. C'est par là qu'il faut aller au Ciel....

» Tu liras mon griffonnage, si tu peux: car, j'ai mes soixante ans sonnés; et, je n'y vois plus beaucoup. Prie pour moi; je le fais pour toi.

» Notre Mère te dit mille choses aimables.

» Crois à la bien constante affection de ta tante,
Sœur LE ROY. »

Chapitre XIII

La Mère Le Roy au milieu des aliénées.

Quand arriva la Mère Le Roy à Morlaix, en 1835, le quartier des aliénées de l'Hospice était encore à ses débuts. Il contenait, à peine, une quarantaine de pensionnaires. L'Etat ne s'était guère occupé, jusques-là, de cette plaie de l'humanité. L'insuffisance des lois ou des ordonnances gouvernementales laissait, dans une triste condition, le sort de ces infortunées. La plupart d'entre elles demeuraient au sein de leur famille. Là, privées des soins du médecin, séquestrées parfois comme des bêtes fauves, elles subissaient toutes sortes de mauvais traitements de la part même de leurs parents. Le discrédit, que jette sur les familles cette terrible maladie, humiliait et irritait, trop souvent, l'orgueil de ces derniers. Des cruautés inouïes et indignes d'une civilisation chrétienne s'exerçaient par suite à l'endroit des malheureuses aliénées.

M. le docteur de Lannurien ne nous laisse-t-il pas entendre, avec quelle dureté on traitait ces pauvres malades, même dans un hôpital, quand il dit, dans un rapport, envoyé, le 14 juillet 1853, au préfet du Finistère, sur l'Hospice de Morlaix: « Nous voyons porté, sur le compte de l'Hôpital de 1685, la somme de deux livres dix sols, pour l'achat d'une chaîne neuve destinée aux fous. Nous nous rappelons encore avoir vu, scellé dans le rocher, un anneau de fer, qui servait à attacher les aliénés dans une loge basse, noire et humide, fermée par un simple apprentis adossé au rocher, qui formait un des côtés de la loge. »

Ces cruautés et ces durs traitements, exercés à l'égard des pauvres aliénés, ravalèrent la dignité humaine, et réclamaient des mesures et des soins plus humanitaires. Les pouvoirs publics et la charité chrétienne s'appliquèrent à panser cette hideuse plaie de notre société. On songea à donner, à ces malades d'esprit, des établissements particuliers et des médecins spécialistes.

Le département du Finistère en était complètement dépourvu, du moins, pour les femmes aliénées. La petite ville de Lanmeur, distante d'une dizaine de kilomètres de Morlaix, possédait, il est vrai, dans son modeste hospice, quelques cabanons étroits et malsains, destinés à recevoir un nombre limité de ces malheureuses. Une cour peu spacieuse était le seul endroit, qui leur servait de lieu de promenade et de récréations. Cet humble asile ne pouvait procurer le confortable exigé par les soins à donner à cette sorte de maladie : un enclos, vaste et bien aéré, était nécessaire.

En juillet 1829, M. de Castellane, alors préfet du Finistère, écrivit aux membres de l'administration de l'Hospice de Morlaix, pour les engager à créer un établissement, où il put placer les aliénées du département. Les événements politiques, qui survinrent tôt après, firent ajourner ce projet. L'ajournement ne fut pas de longue durée. En 1831, l'administration de l'Hospice, par une délibération du 17 novembre, accepta les propositions du Conseil général. Celui-ci consentait à donner quinze mille francs pour les travaux de construction, à la condition qu'on accorderait cinquante lits aux aliénées du département et des communes, moyennant un prix de journée de 0 fr. 75. L'administration ajouta de son côté quinze autres mille francs. Les trente mille francs, dont on disposait, furent employés à transformer la maison des bains de l'Hospice, qui rapportait fort peu, en un quartier d'aliénées. On poussa les travaux avec vigueur ; et le nouvel

établissement, ouvert le 1^{er} mai 1833, put recevoir les aliénées, transférées de Lanmeur à l'Hospice de Morlaix.

Cette restauration de la maison des bains ne répondait pas aux plans qu'on avait conçus. Dès lors, on forma le projet de prolonger la façade nord de l'Hôpital, et de réserver à l'asile la partie prolongée. Ce projet de construction était magnifique. Il demandait d'importants travaux, et, partant, de fortes dépenses. On tarda plusieurs années à le mettre à exécution ; et, l'on maintint provisoirement le quartier des aliénées dans cette succursale, qui sert actuellement de dispensaire et de buanderie.

Ce n'est qu'en 1845, qu'on termina la superbe façade de l'Hospice, qui domine la vallée du Kefflent. Le nouvel édifice, élevé à moitié versant de la montagne, possède de vastes salles et de beaux dortoirs, dont l'atmosphère est facilement renouvelée par le courant d'air de la vallée. Les aliénées n'étaient plus à l'étroit. L'établissement gagna à cet agrandissement, et entra dans une ère de prospérité, à laquelle on ne pouvait s'attendre. Cette œuvre, si modique au début, prit des proportions extraordinaires en peu d'années, grâce au dévouement, à la prudente et habile direction de la Révérende Mère Vitel et à celle de la Mère Le Roy. Ces deux Religieuses furent heureusement secondées, et par l'administration de l'Hospice, et par le docteur-médecin, M. de Lannurien, de chrétienne et de douce mémoire. Celui-ci leur accorda son bienveillant et précieux concours, pendant quarante-et-un ans, de 1842 à 1883. A la Mère Le Roy revient cependant, plus particulièrement, l'honneur et le mérite de l'œuvre si prospère des aliénées de Morlaix.

Elle y mit tout son cœur, et toute son intelligence. La tâche était difficile et pénible. Qui jamais pourrait dire au prix de quelle abnégation, de quelle patience, de quels sacrifices ? Passer cinquante-sept ans de sa vie, au milieu des aliénées ;

vivre, nuit et jour, en relations continuelles avec ces infortunées, dépourvues de raison ; entendre et supporter leurs cris, leurs plaintes, leurs lamentations inconsolables, leurs hallucinations ; s'appliquer à trouver un soulagement, une consolation, un adoucissement à leur malheureux état ; braver souvent leur fureur, leur méchanceté inconsciente ; leur inspirer ce respect, et aussi cette confiance, qui calme, repose, fortifie ces esprits chagrins et exaltés ; n'avoir, sous les yeux, tous les jours, que les contorsions affreuses, les contractions hideuses des pauvres épileptiques ; accueillir, avec douceur, les observations niaises et ridicules des idiots ; en un mot, adopter toutes ces infortunées comme ses enfants, et persévérer, pendant plus d'un demi-siècle, à les soigner, à les soulager, à les consoler ! N'est-ce pas de l'héroïsme ? Quelle énergie de caractère, quelle puissance morale a-t-il fallu déployer, pour ne pas faiblir à la tâche ? C'est ce qu'a pourtant fait la Mère Le Roy, sans avoir eu un seul instant de défaillance et d'interruption. Cette femme, véritablement supérieure, était Bretonne par la force de volonté. Volontiers on l'eût dite née sur notre terre granitique de Bretagne, où poussent les chênes, et où s'épanouissent les entêtements indomptables pour le bien.

Ce poste ennuyeux, incommode et dangereux, n'excluait pourtant pas le bonheur. La Mère Le Roy était heureuse. Dans une lettre qu'elle adressait à sa nièce, elle appelait ses peines « des peines de paille. »

Quel spectacle attendrissant offrait la vue de cette digne Religieuse au milieu des aliénées !

On s'apercevait bien qu'elle était, là, chez elle. C'était bien la mère, entourée de ses petits enfants.

Elle les choyait, les tutoyait, les interrogeait sur ce qui les préoccupait, les appelait chacune par son nom, blâmait la paresseuse ou la délinquante, félicitait celle qui montrait de

la bonne volonté et de l'ardeur au travail, récompensait, par un fruit ou par une douceur, un service rendu. Quand elle apparaissait dans une des salles, les aliénées accouraient au-devant de la Mère. L'une portait un bâton, et se présentait en chantant *Ora pro nobis* ; l'autre lui tirait le tablier blanc, fouillait les poches, persuadée qu'elle y trouverait un bonbon, une friandise. Une petite tape écartait la main indiscreète. Une moue repêchait le bonbon convoité. Celle-ci voulait l'embrasser ; celle-là l'accablait de demandes, en la retenant par l'épaule. La Mère Le Roy avait une réponse brève pour chacune, et, sans peine, continuait, avec son calme habituel, la visite de la salle. Ses traits, qui, d'ordinaire, avaient un aspect sévère, s'animaient, en ce moment, d'une expression de satisfaction et de joie intérieure. Elle aimait les aliénées.

Cet amour, qu'aucun mobile humain n'explique, n'était autre que la charité chrétienne, éclairée par la foi et nourrie par la sainte Communion.

Les mobiles humains se réduisent, en effet, à trois chefs, nous dit l'Apôtre Saint Jean. Aucun de ces chefs ne saurait fournir une explication sérieuse de ce dévouement, de cette constante condescendance de la Mère Le Roy. Comment pouvoir songer aux honneurs, aux richesses ou aux plaisirs, quand on passe sa vie dans un quartier d'aliénées ? Les vanités du monde expirent au seuil de cet asile.

Cette vérité, nous la trouvons exprimée par un honnête incrédule, qui disait un jour à une Sœur de charité, vouée au service des fous : « Vous seriez bien attrapée, ma bonne Sœur, s'il n'y avait pas une autre vie ? » L'angélique créature, regardant son interlocuteur d'un visage, où se reflétait le Ciel, lui répondit : « Je ne puis de toute façon, monsieur, comprendre ce que vous me dites ; car, je goûte déjà l'autre vie dans celle-ci. » La réponse de cette Sœur était, de toute façon, convaincante. Sa foi ne pouvait être déçue ; d'abord,

parce qu'elle avait déjà le bonheur ; ensuite, parce que la nature toute céleste de ce bonheur témoignait de sa portée par son origine, et, jaillissait en elle jusqu'à la vie éternelle, selon la parole du Sauveur à la Samaritaine. L'incrédule, sans foi dans cette vie à venir, frappé peut-être cruellement dans ses affections coupables, vit sa plaisanterie s'éteindre dans un gémissement !

Le bonheur d'une autre vie était l'unique mobile qu'admettait, chez la Sœur de Charité, ce malheureux incrédule. De fait, s'il est un lieu sur lequel le monde jette et garde strictement le voile impénétrable de la discrétion, c'est assurément un quartier d'aliénées. D'autre part, quel attrait peut-on y trouver ? Là, tout inspire de l'aversion, de l'ennui et des craintes. Rien, de ce qui suscite, dans le cœur humain, un sentiment d'attachement et d'affection, ne s'y rencontre : des répugnances naturellement invincibles, provoquées par les extravagances, par la déraison de ces malheureuses, s'opposent même à ces sortes de sentiments.

On peut chercher, il est vrai, une honorable profession dans les soins à donner à ces infortunées, victimes de la folie. La profession ou le métier ne suppose pas essentiellement, chez l'infirmière, l'oubli de soi, le désintéressement personnel, le dévouement ; bien au contraire, il les écarte d'ordinaire, puisque l'intérêt seul a conduit l'infirmière dans cet asile. Dès lors, conserver sa place, son gagne-pain, voilà le principal, sinon l'unique but de sa présence et de son travail dans cette maison : Mercenaire, elle se contentera de l'accomplissement du nécessaire dans son emploi. Mais, à quelle élasticité se prête trop souvent ce terme général, faire le nécessaire ? A quels abus, à quels désordres même ne peut-il pas servir d'excuse ?

S'il est un poste délicat, pénible, difficile à occuper, c'est bien le chevet des malades en général. Un rien les contrarie.

L'inquiétude, l'angoisse siègent dans leur cœur. Le malade souffre. Il cherche un soulagement, un adoucissement à son mal, et une consolation à sa douleur. S'il est dépourvu de raison, les soins à lui donner réclament une plus exacte vigilance, une attention et une patience plus grandes. Il faut deviner les besoins de la pauvre aliénée, et, avoir, pour elle, une condescendance toute maternelle. Ces conditions semblent au-dessus des forces de la femme mercenaire, qui, si elle n'est pas chrétienne, recherche naturellement ses aises et le bien-être. Les plaintes de la malade ne trouvent aucun écho dans son cœur égoïste ; le plus souvent, elles l'ennuient et l'irritent.

Du reste, rien n'attache l'infirmière laïque à ce poste. Le plus léger froissement d'amour-propre, la moindre observation de la part de ses supérieurs suffit pour déterminer son départ ; on ne saurait, en aucune manière, compter sur elle.

De la profession de l'infirmière laïque à la vocation de la Sœur de Charité, il y a tout un monde. La première se traîne dans l'ordre naturel, rempli de défaillances ; la seconde se meut dans l'ordre surnaturel, fertile en grandeurs et en héroïsmes.

Pour expliquer l'abnégation et le dévouement de la Religieuse hospitalière, il faut ajouter, au sentiment chrétien du devoir de la profession, une vertu surnaturelle, la charité. La Sœur aime Dieu, et son prochain en Dieu. Eclairée par les lumières de la foi, elle découvre, sous les qualités ou sous les défauts du prochain, une âme ; et, cette âme devient l'objet de son attachement, de son dévouement. Telle est l'explication de cette abnégation, de ce zèle, de cet héroïsme de la Sœur de charité.

Si la Mère Le Roy a consacré sa vie au service des folles, c'est que, malgré toutes les déraisons, toutes les extravagances, les sottises, les folies, dont elles sont capables, la malheu-

reuse aliénée a une âme, âme dont les facultés fonctionnent mal, pour un motif ou pour un autre. Cette âme n'a pas moins son existence réelle. Sa nature spirituelle échappe aux investigations du scalpel, et même aux analyses et aux synthèses de l'intelligence humaine. La foi, vertu surnaturelle, supplée à cette impuissance de nos facultés naturelles, et nous apprend que l'âme, chef-d'œuvre de Dieu, est faite à l'image et à la ressemblance de son Créateur. Quand on aime quelqu'un, on aime son portrait. Ainsi, l'amour de Dieu se traduit par l'amour du prochain ; et, ces deux amours demeurent inséparables, unis qu'ils sont dans leur essence, dans la vertu de charité.

De plus, marquée du caractère sacré du baptême, cette âme jouit du privilège de l'adoption divine, et est appelée à prendre place, un jour, dans cette bienheureuse demeure du Père de famille, au milieu des anges et des saints. L'aliéné ou l'aliénée est donc un frère, une sœur, que l'épreuve est venue visiter.

Sans doute, ce chef-d'œuvre de Dieu anime, ici-bas, un corps. Il est donc principe de vie corporelle ; mais, il est, de plus, principe de vie morale. Envisagée, sous ce dernier aspect, l'âme et ses traits divins disparaissent trop souvent à nos yeux, sous le voile épais de passions honteuses, d'insupportables défauts ou de maladies mentales, qui en sont, pour ainsi dire, les enveloppes, les accessoires. Peu importe ! l'être spirituel, surnaturalisé par la grâce, subsiste, malgré tout, sous ces enveloppes, sous ces accessoires, qui répugnent et révoltent parfois. Il demeure toujours, pendant cette vie, l'objet de l'amour miséricordieux et infini du Sauveur Jésus, qui a daigné le racheter, non au prix de l'or, mais au prix de son sang adorable, en se faisant homme et en mourant sur la croix.

« Le Verbe de Dieu s'est fait homme, s'écrit Saint Jean Chrysostôme : entends cela, ô chrétien, et donne l'essor à ta pensée. Que si nos splendides doctrines sur ton exaltation

surnaturelle éblouissent ton esprit, et déconcertent ta modestie, apprends de l'abaissement du Dieu incarné à croire ce que l'on t'enseigne de ta dignité transcendante... Evidemment, ce n'est pas en vain et sans résultat, que le Verbe de Dieu est descendu si bas. Il n'est descendu jusqu'à nous que pour nous saisir, et pour nous élever à sa hauteur. Il est devenu fils de la Vierge, afin que tu ne fusses plus simplement le fils de la femme. Lui, qui est le vrai et naturel fils de Dieu, il s'est fait fils de David et d'Abraham pour te faire, toi-même, fils du Très-Haut. »

Par l'incarnation, Notre-Seigneur Jésus-Christ est devenu le premier né d'un grand nombre de frères (1). *Primogenitus in multis fratribus*. Dès lors nous ne formons avec Notre-Seigneur qu'un seul et même corps, dont il est la tête, et dont nous sommes les membres (2). Or, le bien fait à l'un des membres est fait à la tête et au corps tout entier. C'est donc avec vérité que l'Evangile, écho divin de la parole du Dieu Sauveur, ne cessera de rappeler, à travers les siècles, à toutes les générations humaines, qui se succèdent sur cette terre : « En vérité, je vous le dis : toutes les fois que vous avez fait du bien, de quelque nature qu'il fût, à l'un des plus petits d'entre mes frères, non seulement chrétiens, mais païens, etc., infortunés en général, c'est à moi que vous l'avez fait. »

C'est donc uniquement pour Dieu et par amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, que la Religieuse hospitalière se dépense, se dévoue à ces infirmes, à ces vieillards, à ces malades, à ces aliénées, en qui elle découvre une âme, que l'enseignement infaillible de la foi catholique lui assure créée à l'image divine, lavée et régénérée par le baptême dans le sang rédempteur, héritière du ciel. Cette âme sera, elle l'espère, la pierre précieuse, appelée à briller d'un plus ou

(1) Saint Paul, Ep. aux Romains, VIII, 29.

(2) Saint Paul, I, Corinthiens, XII, 27.

moins vif éclat, au milieu de la cour céleste, et à orner l'immortelle couronne qu'elle s'efforce d'acquérir.

Dès lors, la charité revêt, dans son exercice à l'égard du prochain, deux caractères : l'universalité et une force invincible. Elle s'étend à tous, sans exception de personnes, aux parents et aux étrangers, aux amis et aux ennemis, aux bons et aux méchants. Excepter un seul homme serait détruire la charité, qui toujours nous montre le portrait de Dieu dans le prochain, quel qu'il soit. Il n'y a pas d'obstacle, qu'elle ne surmonte ; pas de répugnance, dont elle ne triomphe : tandis que l'amour naturel, basé sur des motifs naturels, tels que la sympathie, l'intérêt, la parenté, l'éducation, etc..., fait naufrage, et disparaît, en présence des déceptions, des trahisons, des injustices, de ces vulgaires défaillances de la nature. La charité chrétienne n'est pas exposée à ces vicissitudes, si fréquentes dans le monde. Elle résiste à tout. « Elle naît et vit, dit Monseigneur Gay, au-delà de la zone des nuages et des tempêtes de ce monde, au-delà des changements de la nature, dans la pure et sereine région des pensées éternelles. »

Qui entretient et nourrit cette charité, don céleste et sur-naturel ?

Cette charité chrétienne n'est pas une grandeur d'âme passagère, et momentanée. Elle embaume de son parfum céleste des milliers de longues existences.

La Mère Le Roy est restée cinquante-sept ans au milieu des aliénées, sans que son dévouement eût faibli un seul instant. Ces aigles de la vie chrétienne, s'écrie un auteur contemporain, qu'ils soient martyrs de leur Foi ou de leur charité pour leurs semblables, ou bien encore modèles, dans le monde, de toutes les vertus, ces aigles, on ne les trouve pas autour de toute chaire, qui dit : Seigneur ! Seigneur !... on ne les trouve qu'au pied de l'autel catholique, là où il y a de la chair pour les nourrir, mais la chair d'un Dieu. L'Eucha-

ristie, voilà la cause, le divin aliment de cette charité constante et héroïque, qui a été, est et sera toujours l'apanage exclusif de l'Eglise catholique !

« Quand vous serez dans l'abattement, disait Saint Vincent de Paul à ses filles, ne manquez pas de fortifier votre cœur défaillant par la communion ; et alors, vous saurez toujours vous dévouer au service des malheureux, pour l'amour du divin Maître, qui s'est immolé pour nous. »

Quelles pages admirables et consolantes pour notre foi inspirerait l'étude des effets merveilleux produits dans les âmes par l'auguste Sacrement de nos autels. L'histoire des premiers siècles de l'Eglise, aussi bien que nos annales contemporaines, abondent de documents, de témoignages, de preuves incontestables. Au temps des persécutions des empereurs romains comme aux jours terribles et honteux de la Commune de 1871, en Europe ainsi qu'en Chine ou dans les contrées inhospitalières de l'Afrique, l'Eucharistie nous donne l'unique et véritable raison du zèle infatigable de l'apôtre, du missionnaire catholique. Elle, seule, explique l'inaltérable patience des martyrs, ce dévouement constant et total tant du prêtre, du religieux ou de la religieuse, que du soldat, du magistrat chrétien ou du simple catholique convaincu. Le vrai héroïsme, la sainteté réelle ne se rencontrent que là où l'on trouve le Dieu eucharistique.

Un seul fait sera allégué. Ce fait glorieux appartient à notre histoire nationale.

Tous connaissent la mort héroïque de Monseigneur Affre, tombé sur les barricades, le 27 juin 1848, victime de son ardente charité pour ses ouailles, en proie aux horreurs de la guerre civile. Le lendemain de cette mort, l'Assemblée Nationale adopta d'acclamation, à l'unanimité, le décret suivant : « L'Assemblée Nationale regarde comme un devoir de proclamer les sentiments de religieuse reconnais-

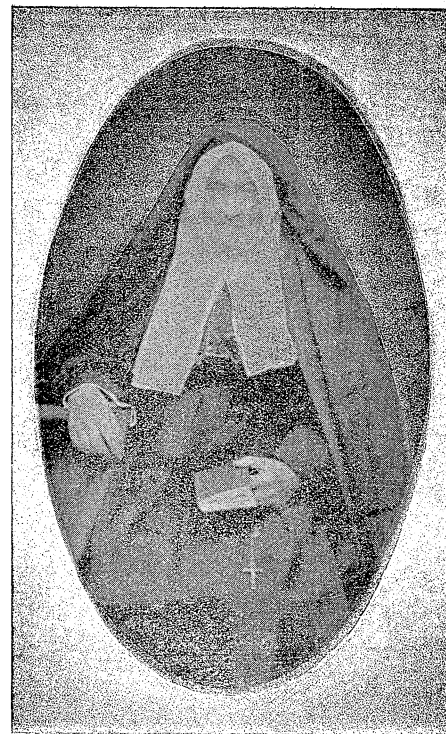
sance et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvés pour la mort saintement héroïque de Monseigneur l'Archevêque de Paris. » Aussitôt, l'Assemblée vota l'érection d'un monument à la mémoire du charitable prélat.

Quelques voix demandèrent d'élever ce monument au Panthéon. Les Membres de l'Assemblée, en émettant ce vœu, avaient une intention bien louable. Ils voulaient ajouter une distinction nouvelle à l'hommage déjà rendu. Ils ne remarquèrent pas d'abord le caractère païen attaché à cette nouvelle distinction qu'ils désiraient décerner à l'illustre défunt. Dans son acte héroïque de patriotisme, l'élément religieux et surnaturel dominait. Une grandeur d'âme extraordinaire et surhumaine s'était révélée dans cette immolation calme et volontaire de la victime. On ne pouvait pas convenablement accéder à ce vœu païen.

Sur l'observation du Chapitre métropolitain, il fut décrété que la statue de l'Archevêque serait érigée dans l'église Notre-Dame, près de l'autel, qui avait été la source inspiratrice de son sacrifice. Sur le socle, on peut lire ces paroles brûlantes de charité : « Puisse mon sang être le dernier versé ! Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. »

« L'Eucharistie, dit Saint Jean Chrysostôme, est la source qui donne naissance aux fleuves de grâces et de bénédictions, qui fécondent l'Eglise catholique. Sur les bords de ces fleuves, se développe une magnifique végétation. C'est là que croissent ces arbres, dont la cime touche les cieux, et qui produisent, en la saison convenable, des fruits incorruptibles. »

L'Eucharistie autre n'est pas le secret de cette abnégation, de cette charité inépuisable, que nous avons admirées chez la Mère Le Roy, au milieu de ses aliénées. Tous les jours, selon une pratique bien louable et généralement suivie dans nos Communautés, la digne Religieuse nourrissait, fortifiait son âme par la sainte Communion.



Chapitre *XII*

La Mère Le Roy, coadjutrice.

La Mère Le Roy ne borna pas son zèle à l'œuvre des aliénées, qu'elle affectionnait tant. Devenue coadjutrice de la Révérende Mère Vitel, elle se multiplia, en quelque sorte, dans son action. Tout en ordonnant, jusque dans ses moindres détails, les services de l'emploi qu'on lui avait confié depuis son arrivée à Morlaix, elle trouva assez de temps pour apporter, à l'occasion, ses conseils et une surveillance sérieuse à la direction générale de la maison.

Malgré tout, la Mère Le Roy ne se départit pas de son calme habituel. Jamais on ne lui voyait cet air affairé et empressé : et cependant, dès les premières années de sa coadjutorerie, quel surcroît de besognes et de préoccupations ne lui donna pas son quartier des aliénées ? Le nombre des pensionnaires augmentait chaque jour, à mesure que croissait la confiance des familles. On avait déjà fait des agrandissements. La nouvelle construction était néanmoins devenue trop étroite. Il fallut bâtir d'autres édifices.

La présence continuelle des ouvriers et l'exécution de ces sortes de travaux sont d'ordinaire, en tous lieux, une source d'incommodités et d'ennuis ; ces ennuis prenaient une gravité exceptionnelle, vu les circonstances. Une vigilance sévère et continuelle devenait nécessaire.

Le zèle de la Mère Le Roy ne s'arrêta pas à ces services rendus ; elle se chargea, quelques années plus tard, de diri-

ger l'exploitation de cette partie de l'enclos, que l'administration de l'Hospice venait d'acheter, et qu'on appelle la Montagne.

Ces occupations multipliées et difficiles auraient fatigué, au bout de quelque temps, beaucoup de volontés très bien trempées. La Mère Le Roy dura, quarante-sept ans, à de si pénibles labeurs. Son bonheur consistait à se dévouer à ses aliénées, et au bien général de l'Hospice. On la trouvait toujours disposée à rendre service ; et, la nouvelle Supérieure fut souvent heureuse de pouvoir compter sur une Religieuse aussi dévouée et aussi capable.

La Révérende Mère Vitel, faible de santé, restait-elle indisposée ? tombait-elle malade ? ou avait-elle besoin de s'absenter pendant quelques jours ? La Mère Le Roy était toujours prête à la remplacer. Elle suppléait la Supérieure, avec une autorité qui s'imposait à tous. Souvent même, la virilité de son caractère, la droiture et le point de vue pratique de ses appréciations dissipaient les craintes et les hésitations de la Révérende Mère Vitel, dont la conscience était si délicate, et obviaient ainsi à la timidité excessive et à la trop grande bonté de la Supérieure. Celle-ci, dans son humilité, agréait volontiers les justes observations que lui présentait sa coadjutrice.

La Révérende Mère Vitel, en effet, ne recherchait que ces deux choses : le bien, l'avantage de l'Etablissement. Elle ne voulait jamais entretenir ou favoriser le mal d'une manière quelconque, ni de quelque nature qu'il fût. La vue du mal lui inspirait une répugnance insurmontable ; et, pour le combattre, sans merci et sans trêve, elle déployait toute l'énergie dont elle était capable. Ennemie née de l'erreur et du péché, elle se montrait indulgente et charitable à l'égard des personnes qui en avaient été les victimes. « *Interfice errores, diligite errantes.* » « Faites disparaître l'erreur, aimez-en les victimes. » Ces paroles de Saint Augustin résument les raisons de sa conduite.

La Révérende Mère Vitel était naturellement portée à suivre le précepte de la charité chrétienne, qui nous ordonne d'avoir pitié des malheureux et de prier pour la conversion des pécheurs ; mais, elle savait la sensibilité de son cœur pour eux, et sa tendance bien souvent avérée à les excuser, à les accueillir, et à les aider. A la tête d'un établissement aussi important que l'Hospice de Morlaix, il sied parfois de ne pas trop écouter son cœur, et d'agir avec une extrême prudence et avec un discernement exercé et sûr. Les relations de la Supérieure s'étendent inévitablement à toutes les classes de la société, aux différentes administrations. A l'Hôpital viennent, trop souvent, hélas ! atterrir les épaves que la mer du monde rejette. Ces relations, si variées exigent nécessairement une possession entière de soi, et une connaissance pratique des personnes.

La Révérende Mère Vitel possédait cette connaissance à un haut degré. Elle analysait ordinairement, avec une sûreté de jugement surprenante, les pensées, les sentiments de ses interlocuteurs. La délicatesse et la discrétion de sa charité étouffaient, sur ses lèvres, les paroles désagréables et offensantes. La charitable Religieuse préférait se taire et se retirer.

La Mère Le Roy, elle, moins accessible à la sensibilité, quoique bonne et généreuse, exprimait plus librement sa façon de penser. Elle n'hésitait pas à blâmer ce qui était blâmable. Une personne, qui avait des rapports quotidiens avec la Mère Le Roy, nous disait, en parlant d'elle : « Ce n'était pas précisément le miel. » Son extérieur sévère, sa parole rare, dite toujours avec à-propos, et parfois assaisonnée de mots piquants, impressionnaient les plus hardis ; on tremblait devant elle : telle est l'expression que l'on trouve dans toutes les bouches.

En effet, un refus de la Mère Le Roy éteignait, à coup sûr, le désir de revenir à la charge. Avant de lui exposer une requête, l'intéressé avait longuement médité les motifs

de sa démarche. Ce caractère, aux apparences si rudes, pouvait blesser la susceptibilité de certains gens ; mais il donnait à son autorité un prestige incroyable. On ne saurait concevoir l'influence qu'exerçait la Mère Le Roy sur le personnel si nombreux et si divers de l'Hospice. Hommes et femmes, domestiques et malades, tous se rangeaient à l'une de ses paroles.

Précieux était donc l'avantage de ce caractère, surtout à l'endroit de gens, qui, à l'esprit borné et manquant d'éducation, ne reconnaissent que le principe : « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Du reste, la crainte révérencielle d'une Supérieure ne nuit jamais au bon ordre d'une maison. La Mère Le Roy, coadjutrice, avec cette autorité indiscutée et indiscutable, allégea le fardeau du supérieurat imposé à la Révérende Mère Vitel.

Elle veillait à tout. Si elle était Normande par l'origine, elle l'était aussi par la finesse de l'esprit. Elle déjouait, avec une adroite facilité, les ruses de son personnel. Le piège, dressé par elle, recevait et retenait infailliblement le coupable. Une punition maternelle était aussitôt infligée. Une fois la faute expiée, si le coupable revenait à résipiscence, la Mère Le Roy, dans la générosité de son cœur, pardonnait et oubliait. C'est ce que nous démontre le fait suivant, malgré la note infamante qui le caractérise.

La Révérende Mère Vitel avait l'habitude de déposer, dans le bureau du réfectoire des Religieuses, quelques pièces de monnaie, pour les dépenses courantes de la maison. On avait, de cette manière, cet argent, pour ainsi dire, sous la main ; et, l'on évitait la peine de monter aussi souvent dans la chambre de la Supérieure. Le bureau était toujours fermé à clef. La Mère Le Roy crut apercevoir qu'une main indiscreète visitait la petite caisse de réserve, et y puisait ; ce n'était encore qu'un soupçon. Peut-être la Révérende Mère Vitel

avait-elle eu besoin de quelques sous de monnaie ? La Mère Le Roy se garda bien de communiquer, à qui que ce fût, ce soupçon.

Sur ces entrefaites, peu de jours après, la Révérende Mère Supérieure, indisposée, garda la chambre ; et, l'argent continua à disparaître. Le soupçon devenait presque une certitude : pour plus de sûreté, la Mère Le Roy demanda si l'on avait chargé quelqu'un de prendre cet argent. « Non, lui répondit-on. » Dès lors, la conviction du vol était acquise. Il fallait, au plus tôt, rechercher et découvrir le coupable.

La coadjutrice réfléchit quand et comment le vol pouvait être commis. Sans doute, l'indiscret doit être armé d'une fausse clef, ou d'un instrument quelconque, pour ouvrir le bureau, toujours fermé à clef. Au courant des us et coutumes de la Communauté, il profite du moment de la journée, où il n'y a personne au réfectoire, ni à la cuisine. Le voisinage de la cuisine permet d'entendre le moindre bruit au réfectoire. Ce moment est unique dans la journée. C'est le matin, pendant la sainte messe, à laquelle assistent Religieuses, Sœurs, et domestiques, employées à la cuisine.

Après avoir ainsi réfléchi, la Mère Le Roy, avec la plus grande discrétion, dissimule son absence de la chapelle, et vient se poster derrière la porte du réfectoire des Religieuses. Cette porte donnait sur l'entrée centrale de l'Hospice. Une fois embusquée, elle laisse la porte entr'ouverte, pour inviter le voleur à entrer. Il y avait à peine cinq minutes qu'elle était à son poste, que des pas se font entendre dans l'entrée centrale. Après quelques instants d'arrêt, ces pas se dirigent vers le réfectoire. La porte entr'ouverte reçoit une légère poussée. Un homme pénètre dans le réfectoire ; et, directement, il s'en allait à une armoire, située près de la cuisine, quand, tout à coup, la Mère Le Roy, quittant son embuscade, tombe à coups redoublés sur le malheureux, qui

n'était autre qu'un infirmier. Celui-ci, surpris en flagrant délit et par la Mère Leroy, dont on avait si grande peur, reste quelques secondes comme interdit, la tête et le dos humblement courbés pour recevoir la correction méritée. Il se disposait enfin à prendre la fuite. La Mère Leroy le saisit par le bras, et le retint. Redressant la tête, elle l'envisagea de ce regard courroucé, et lui demanda pourquoi, dès son entrée dans le réfectoire, il avait pris la direction de cette armoire, qu'elle lui montrait du doigt. Le pauvre infirmier, comme atterré par l'autorité de la Religieuse, ne songea pas à vouloir nier ou dissimuler. Il avoua franchement qu'il allait à l'armoire prendre un coup de vin blanc, qui servait de vin de messe. Continuant ses aveux, il se déclara l'auteur des différents larcins, commis au bureau, et sortit aussitôt de sa poche le morceau de fer, avec lequel il ouvrait la serrure. La Mère Le Roy, après lui avoir adressé une verte et courte semonce, lui ordonna de retourner à son emploi, jusqu'à voir la décision que l'on prendrait à son endroit. Elle s'empressa de communiquer l'aventure à sa Supérieure, dès que la messe fut terminée. Toutes deux délibérèrent sur la résolution à prendre. Elles abandonnèrent bien vite l'idée de faire pour suivre le coupable, et se contentèrent de le renvoyer de l'Hôpital.

Quelques mois après, l'infirmier, poussé par la faim et par la misère, osa se présenter de nouveau à la Révérende Mère Vitel, espérant l'apitoyer sur son misérable sort, et obtenir une aumône. Quand il arriva à l'Hospice, il trouva la Supérieure à la conciergerie. Sa fidèle coadjutrice l'accompagnait. Le pauvre homme, la figure pâle et amaigrie, le corps couvert de haillons, tout confus, implora humblement son pardon, et fit des instances pour qu'on le reprit, comme infirmier. « Comment pouvoir vous reprendre pour infirmier,

reprit la Mère Le Roy, après avoir abusé de notre confiance, comme vous l'avez fait ? » Le malheureux renouvela l'aveu de sa faute, et affirma la sincérité de son repentir. « Pour preuve, ajouta-t-il, depuis mon renvoi de l'Hôpital, je n'ai jamais été en prison ; et c'est pourtant ce qui m'était inévitablement réservé, si j'avais continué le métier de voleur. » La Révérende Mère Supérieure fouilla ses poches, en retira quelques pièces de monnaie, et les donna au voleur repentant et converti. Elle le congédia en lui recommandant d'être sage et bon chrétien.

Le pardon de la Supérieure et de sa bien-aimée coadjutrice fut, paraît-il, complet. Quelques jours s'étaient à peine écoulés ; et, l'on vit l'infortuné, armé de son tablier d'infirmier, circuler, comme autrefois, dans la cour et dans les salles de l'Hôpital. La conversion avait été vraiment sincère. On n'eût qu'à se féliciter, dans la suite, de la conduite et des services du bon larron. Il mourut dans les meilleurs sentiments de foi et de résignation chrétiennes.

La Mère Le Roy fut non seulement une coadjutrice capable et dévouée à son devoir, mais encore, une fille, animée du plus profond respect et de la plus vive affection pour sa Révérende Mère Supérieure. Elle l'aimait, et la vénérail. Elle écartait, avec un soin attentif et délicat, tout ce qui pouvait lui causer de la peine, et recherchait l'occasion de lui faire plaisir. « Tâche d'écrire à notre Mère, pour la Saint-Louis, écrivait-elle à sa nièce, le 25 juillet 1871. Cela lui fera plaisir : elle t'aime beaucoup, et s'intéresse à ce qui te concerne. »

Voyait-elle la Révérende Mère Vitel souffrante ? elle s'empressait de l'entourer de sa sollicitude la plus tendre, et s'efforçait de prévenir ses désirs. Au mois de janvier 1882, la vénérée Supérieure devint malade. La maladie fit tant de progrès, qu'au mois de février suivant, elle était mourante.

Condamnée par tous les médecins, elle reçut ses derniers sacrements. Tout espoir semblait perdu ; quand vint l'idée de faire des vœux pour obtenir sa guérison : on promit un pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray. La Révérende Mère Assistante de Moncontour, venue pour recueillir son dernier soupir, pria toutes les personnes valides de la Maison de vouloir bien faire une neuvaine de Chemins de croix. La Mère Le Roy, frappée dans une de ses plus grandes affections, fit allumer des cierges devant la statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; elle ajouta que tant que la Révérende Mère Vitel vivrait, deux lampes brûleraient, toutes les nuits, devant cette image bénie. La Révérende Mère Supérieure guérit ; et depuis, deux lampes brûlent, toutes les nuits, devant la statue de Notre-Dame, dans la cour des aliénées. La Révérende Mère Vitel, qui a succédé à la Mère Le Roy, et de qui nous tenons ces détails, ajoutait : « Vous pouvez croire que ce n'est pas moi qui les éteindrai. »

Plus tard, la Mère Le Roy renouvellera ces témoignages de reconnaissance et d'attachement à sa bien-aimée Supérieure, épuisée par les fatigues, et accablée d'infirmités. Elle ne la quittait que quand ses occupations l'exigeaient. Elle l'accompagnait toujours dans ses promenades, soutenant ses pas chancelants. A l'Hôpital, on les appelait « les inséparables. » Une union aussi grande entre la Supérieure et sa chère coadjutrice édifiait tout le personnel de l'Etablissement hospitalier, maintenait l'ordre le plus parfait, et procurait des avantages inappréciables.

Ces deux Religieuses ne vivaient, pour ainsi dire, que pour l'Hospice. Là, par amour pour Dieu, se concentraient leurs travaux, leurs efforts. Comme saint Laurent, elles y avaient placé leur cœur, leur trésor. A l'exemple du diacre martyr, sommé par le Préfet de Rome de lui rendre les richesses de l'Eglise, elles auraient pu répondre, après avoir rassemblé

vieillards, enfants, malades, aliénées, infirmes des deux sexes : « Venez et vous verrez une grande cour, pleine de vases précieux et de lingots d'or. » Et, en montrant toutes les infirmités réunies, elles auraient pu ajouter : « Voilà nos trésors. Voilà la couronne de l'Eglise. »



Chapitre XV

Agrandissement de l'Hospice.

Le 21 août 1839, on avait décidé d'agrandir l'Hospice, reconnu insuffisant. Les travaux furent exécutés en peu de temps ; on les termina en février 1842.

Comme l'importance de l'Hôpital augmentait de jour en jour, les membres de l'administration ne s'arrêtèrent pas à ce premier agrandissement : ils voulurent donner de suite, à l'établissement, tout le développement qu'il comportait. C'est, à cette époque, que fut achevée cette magnifique façade nord, qui domine la rivière le Kefflent et la route de Brest. On prit possession de cette nouvelle bâtisse, le 12 mai 1846.

A sa grande joie, la Mère Le Roy quitta, avec ses aliénées, la maison trop étroite du Turkik. Désormais, ses chères malades jouiraient d'un local plus ample, très bien aéré. Ces avantages hygiéniques, si précieux pour cette sorte de maladie, elle les désirait, depuis si longtemps ! Le bienveillant et dévoué concours de M. le docteur de Lannurien l'aida puissamment à ménager le nouvel intérieur, de la manière la plus utile, la plus commode aux différents services de l'asile.

L'arrivée de la Révérende Mère Vitel, comme Supérieure, donna toute latitude à la Mère Le Roy.

Les aliénées arrivaient nombreuses. Si les constructions possédaient des salles et des dortoirs assez grands pour les recevoir, les cours et les jardins étaient trop petits. Il fallait

songer à acquérir un terrain plus spacieux, la partie supérieure de la montagne.

Une modification à la disposition des lieux s'imposait : c'était de faire disparaître, au plus tôt, les inconvénients qu'occasionnait journellement la route du Spernen, qui longeait le petit mur construit au-dessus de l'Hospice.

Ce chemin donnait un trop facile accès à tous, pour entrer dans la chapelle ; de plus, le peu d'élévation du mur permettait aux passants et aux promeneurs, de plonger leurs regards dans l'intérieur de l'établissement. Toutes les cours étaient ainsi livrées à l'indiscrétion des enfants et des curieux, qu'attiraient les cris et les chants des malheureuses aliénées. Les malades devenaient plus agitées ; et, nécessité était souvent de les tenir renfermées.

L'administration de l'Hospice s'empressa, à l'occasion, d'acheter la montagne, le moulin et les terres du Spernen. Elle en fit l'acquisition le 27 avril 1863. Devenue propriétaire, elle pouvait, quand bon lui semblerait, faire disparaître les fâcheux inconvénients de ces indiscrétions quotidiennes. En effet, on ne tarda pas à construire un mur assez élevé, qui, partant de la porte d'entrée de l'Hospice, s'étendit jusqu'au sommet de la montagne, pour descendre jusqu'à la rivière. Ce mur aboutit à la prise d'eau de l'ancien moulin du Spernen. Désormais, un vaste enclos entourait l'établissement, et procurait aux aliénées des promenades charmantes et des exercices très salutaires.

Le terrain acheté présentait des difficultés, presque insurmontables, au nivellement et au défrichement. La montagne est très escarpée. Des broussailles et des landes incultes la couvraient presque tout entière. Quelques rochers et le peu de profondeur de l'*humus* rendaient la tâche plus ingrate et plus pénible. Un simple propriétaire eût été obligé de renoncer à une telle entreprise. Malgré tout, la Révérende Mère Vitel et

la Mère Le Roy, sa coadjutrice, résolurent de faire exploiter ce terrain aride et rocailleux. Elles y occuperaient les aliénées, qui généralement trouvent, dans ces travaux de la campagne, sinon une guérison complète, du moins une amélioration très grande à leur santé. Rien ne les presserait dans l'accomplissement de l'œuvre projetée. Un travail constant et bien dirigé triomphe, d'ordinaire, des obstacles qui semblent, au premier abord, invincibles.

La Révérende Mère Vitel songea aux moyens de conduire l'entreprise à bonne fin, et sans dépenses trop onéreuses pour l'Hospice. Elle avait remarqué chez un jeune homme, nommé Yvonik Marzin, des aptitudes spéciales pour la culture et pour ces sortes de travaux. Elle s'intéressa à lui ; elle lui fit donner des leçons d'arpentage, de nivellement et de dessin, par les Frères de la Doctrine Chrétienne de Saint-Martin-des-Champs. L'oncle du jeune homme était, depuis de longues années, le jardinier de l'établissement, et témoignait un sincère attachement à sa Supérieure et à la Maison. Cet attachement ne fit que croître, quand il vit l'intérêt porté à son cher neveu, qu'il avait, pour ainsi dire, adopté comme son enfant. La famille Marzin était nombreuse et pauvre. Le jeune Yvonik répondit aux espérances de son oncle et à celles de la Révérende Mère Vitel. Les progrès furent rapides. Son application et l'activité, peu ordinaire, qu'il déploya, lui méritèrent la confiance de la Supérieure et des membres de l'administration. Cet excellent serviteur a conservé cette confiance jusqu'à l'heure actuelle.

La Mère Le Roy fut chargée de la direction générale des travaux. Elle en fut heureuse. Dévouée à ses aliénées, comme l'est une mère à ses enfants malades, elle voyait, pour elles, dans ce défrichement de la montagne, une occupation et une fatigue salutaires à leur santé. Beaucoup, du reste, de ces infortunées, venues de la campagne, étaient habituées aux tra-

vaux des champs. Les exercices corporels reposent et calment l'imagination. M. le docteur de Lannurien partageait sa manière de voir.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu ce dernier redire, que, quand il avait une difficulté quelconque, il se rendait à son manoir, en Saint-Martin-des-Champs. Là, il s'efforçait de distraire son esprit de l'objet de ses préoccupations, qui, sous l'influence d'une surexcitation naturelle, avait pris des proportions formidables. La vue et le calme des champs reposaient déjà ses yeux et ses sens éternés. S'armant alors d'une hache ou d'une faucille, il s'amusait soit à couper, soit à fendre du bois, jusqu'à se fatiguer. De retour à la maison, l'appétit reparaissait ; et, un sommeil réparateur favorisait « l'accouchement de la montagne, qui, en fin de compte, enfantait une souris. » Les difficultés étaient réduites à des proportions très modiques.

On mit donc la main à l'œuvre, mais non, sans rencontrer de la résistance. La Mère Le Roy, malgré cet ascendant exercé sur son personnel, n'éprouva que refus de la part des domestiques, quand elle leur ordonna d'aller travailler à la montagne, avec un groupe d'aliénées. Il fallait couper les broussailles et les landes. La besogne, outre qu'elle était pénible, n'inspirait que répugnance, et une répugnance très grande. Ces broussailles, ces landes, négligées depuis si longtemps, servaient de repaire à toutes sortes d'animaux repoussants et malfaisants. Les couleuvres, les vipères, les lézards, les crapauds, etc..., abondaient dans ces brousses impénétrables. Des excavations, restes de carrières autrefois mal comblées, et couvertes alors par les ronces, exposaient à des chutes assez dangereuses. Le refus des servantes était réellement motivé. La Mère Le Roy dût recourir à toute son énergie, pour triompher de ces volontés obstinées. Un jour, ennuyée de cette obstination, elle ordonna, à l'une des infir-

mières, d'aller lui chercher une faucille. Celle-ci hésita ; mais l'ordre, formellement réitéré, dissipa les hésitations. En possession de la faucille, la Mère Le Roy, accompagnée de plusieurs aliénées, se rendit sur le terrain. Les infirmières, honteuses, les suivirent, en murmurant. Peu importe ! le premier pas coûtait ; et, il était franchi. La montagne fut bientôt dégarnie de ses broussailles et de ses ajoncs. Restaient le nivellement et la culture.

Le jeune jardinier, Yvonik Marzin, dressa des plans d'allées. L'accès d'une montagne aussi escarpée offrait des difficultés à vaincre. Pouvoir atteindre le sommet, sans avoir une rampe trop forte, formait l'objet d'une étude assez sérieuse. Une voie charretière fut tracée ; et, des escouades d'aliénées, surveillées par les infirmières, firent peu à peu le terrassement. Une fois le terrain, divisé en parcelles, et devenu accessible au transport de l'engrais, la culture fut facile. Aux landes incultes, succédèrent des jardins, des potagers spacieux et bien cultivés.

Aujourd'hui, de larges allées, bordées de haies de lauriers, d'arbres fruitiers, serpentent sur le coteau. Des touffes d'arbustes variés, plantés çà et là, au milieu des potagers, offrent, au regard du spectateur, le coup d'œil le plus pittoresque et le plus gracieux.

On conserva une avenue de hêtres, dont le feuillage et le massif couronnaient agréablement la montagne. Une croix fut élevée dans un endroit, aperçu des cours intérieures de l'Hospice. Différentes statues furent placées de distance en distance. Leur aspect, tout en ajoutant à la beauté du site, suggérait surtout aux malheureuses aliénées, dans leurs promenades quotidiennes, ou dans leurs travaux, une prière, une pensée, pleine d'espérance, de force et de résignation.

Tous ces avantages matériels, et les soins dévoués des Religieuses, attirèrent un plus grand nombre de pensionnaires.

Les édifices, déjà construits, devinrent trop petits pour les contenir. Un nouvel agrandissement s'imposait. Les membres de la commission de l'Hospice, par une délibération du 7 mai 1868, votèrent la construction d'une annexe, pouvant recevoir cent et une aliénées. M. l'architecte Edouard Puyo, homme de bien, que Léon XIII a honoré, l'an dernier, de la haute dignité de Chevalier de Saint-Grégoire, fut chargé d'en dresser le plan. Achevé en 1870, ce nouvel asile est actuellement occupé par les aliénées agitées, gâteuses ou épileptiques indigentes.

L'hydrothérapie joue d'ordinaire un grand rôle dans les soins à donner aux différentes maladies nerveuses. Un établissement aussi important qu'était devenu l'hospice de Morlaix demandait, chaque jour, une grande quantité d'eau. La fontaine du Spernen fut captée ; mais, la source était insuffisante. Un immense réservoir fut construit, dans la montagne, à une vingtaine de mètres au-dessus de l'Hôpital. Comment l'alimenter, nuit et jour, par les eaux de la rivière ? Grande était la différence du niveau. On établit un puissant béliet dans un kiosque construit sur l'emplacement de l'ancien moulin du Spernen. L'écoulement et la chute continue de la rivière mettent le béliet en mouvement, d'une manière ininterrompue ; et ainsi, l'eau est foulée et monte dans le réservoir.

A l'intérieur de l'asile, tout fut parfaitement aménagé. On divisa l'établissement en deux quartiers, tout-à-fait distincts : l'un est réservé aux pensionnaires ; et l'autre, aux indigentes. Chacun d'eux est subdivisé, selon l'état de santé ou de maladie, de calme et d'agitation des malheureuses, qui les occupent. Grâce à ces séparations, on obtient ce calme, cette tranquillité qui surprennent les visiteurs.

Tandis que les aliénées de la campagne sont occupées aux travaux de la culture et du jardinage, appropriés à leurs habitudes antérieures, les autres sont employées à la couture,

à la filature, au tricotage, à la fabrication des matelas, au raccommodage, à la buanderie ou au service de la maison. Ce travail est entrecoupé de distractions ou de promenades à la montagne : de cette façon, s'exerce la plus heureuse influence hygiénique, tant sur la santé du corps, que sur celle de l'intelligence. Ces infortunées trouvent, à l'Hospice de Morlaix, les conditions les plus favorables, sinon pour leur guérison entière, du moins, pour une amélioration très notable. Les statistiques constatent que les cures s'élèvent, chaque année, à trente pour cent.

Ces résultats admirables, obtenus en une vingtaine d'années, sont dus à l'habile gestion des administrateurs, au zèle de M. le docteur de Lannurien, au dévouement infatigable de la Révérende Mère Vitel et à celui de la Mère Le Roy. Ils sont les fruits inévitables de la bonne entente, qui a toujours existé, à l'Hospice de Morlaix, entre les membres de l'administration, Messieurs les docteurs-médecins et la Communauté. L'union fait la force.



Chapitre *XVI*

La Révérende Mère Vitel,
Assistante générale.

Sa maladie. — Sa mort.

L'heureux ensemble des qualités naturelles et des vertus religieuses, qui distinguaient la Révérende Mère Vitel, lui fit acquérir, dans la Congrégation, un mérite et une autorité bien reconnus. En octobre 1873, les Supérieures des différentes Communautés de la capitale et de la province furent convoquées à la Maison-Mère, à Saint-Thomas de Paris. La convocation avait pour but d'élire la Supérieure générale et ses quatre Assistantes. Le choix, pour cette dernière dignité, se porta sur la Révérende Mère Louise Vitel. A l'Hospice de Morlaix, on avait un secret pressentiment de ce qui arriva. Les inquiétudes étaient grandes : on attendait le retour de la bonne Mère, avec la plus vive impatience. Quelques jours après, une lettre annonçait la triste nouvelle. « La Révérende Mère Supérieure ne reviendra plus. » Elle était nommée Assistante, et devait rester à Paris. Grande fut la désolation, tant à la Communauté qu'à l'Hôpital et au quartier des aliénées. On perdait une Mère. On l'avait eue, comme Supérieure, pendant plus de vingt-six ans.

Si tous ceux, qui la connaissaient, pressentaient sa nomination, comme Assistante générale, elle-même était loin d'y songer. Son humilité la laissait profondément convaincue que

cette charge importante était trop lourde pour ses faibles épaules, et qu'elle en était indigne. A la proclamation du résultat des élections, la Révérende Mère Vitel demeura littéralement consternée.

Voici, du reste, en quels termes elle annonça sa nomination à sa chère Communauté de Morlaix :

« NOS MÈRES ET NOS SŒURS,

» Je sais, depuis dix jours, que le bon Dieu nous demande un grand sacrifice. Il est grand, je vous prie de le croire, de part et d'autre. J'étais loin de m'attendre à un pareil coup : car, je puis dire que cela m'est arrivé comme un coup de foudre.

» Maintenant, voyons qui nous demande ce sacrifice ? Celui qui veut notre bonheur, pour ainsi dire, malgré nous : oh ! oui ! il faut ranimer sa foi et se convaincre de plus en plus que la voie des sacrifices est le chemin du Ciel ! Il en coûte de faire des sacrifices ! Plus ils sont grands, plus nous avons lieu de croire que le bon Dieu nous en tiendra compte.

» Toute ma journée se passe, avec vous toutes, aux pieds de Notre-Seigneur et de Notre-Dame de bonne Délivrance, les suppliant de vous consoler et de vous aider. Priez aussi pour moi. Vous savez que mon courage n'est pas grand. Que la pensée du Ciel et la brièveté de la vie nous viennent en aide ! C'est l'occasion de mettre en pratique ce que je vous ai dit souvent : Occupez-vous seulement du moment présent. De l'emploi du temps dépend l'éternité.

» Je n'ai pas été quelquefois sans vous faire de la peine ; ce que vous mettrez en oubli, je l'espère.

» Donnez-moi de vos nouvelles : ce sera une consolation pour moi, ainsi que la promesse, que me font Nos Mères,

» d'aller vous voir un peu plus tard. Que chacune soit convaincue de toute mon affection.

» Je suis, en Notre-Seigneur, votre toute dévouée,

» Sr VITEL. »

La conscience timorée de la Révérende Mère s'alarmait à la pensée de la responsabilité qui lui incombait désormais. Sa faible santé en ressentit le contre-coup, et s'altéra. Son grand esprit de foi, la générosité de son cœur triomphèrent cependant de la répugnance naturelle qu'elle éprouvait pour les dignités, et, aussi, de cette crainte inspirée par la délicatesse de sa conscience. Ce ne fut pas sans soutenir de rudes combats. A l'exemple de son divin Maître, au Jardin de Gethsémani, elle se soumit, sans réserve, à la volonté expresse de son Dieu, en lui disant : « O mon Dieu, que votre sainte volonté s'accomplisse, et non la mienne. » Ce sacrifice lui fut d'autant plus méritoire que le séjour de Paris ne convenait nullement à sa santé, déjà affaiblie.

Il y avait six ans passés que la Révérende Mère Vitel exerçait ses fonctions d'Assistante, quand la Supérieure générale, frappée de son dépérissement, crut devoir apporter un allègement à la rude épreuve imposée. Elle invita sa chère Assistante à vouloir bien l'accompagner, dans un voyage, qu'elle avait l'intention de faire à Morlaix. Inutile de dire avec quelle joie, avec quel empressement fut acceptée cette aimable proposition. La Révérende Mère Vitel, débilitée et souffrante depuis plusieurs mois, espérait recouvrer, dans cet Hospice de Morlaix qu'elle aimait tant, au milieu de ses enfants de prédilection, les forces perdues et une nouvelle énergie pour continuer à marcher dans la voie douloureuse, que la divine Providence lui avait frayée. Le travail, le sacrifice ne l'avaient jamais rebutée. Aussi, convaincue des heureux

résultats de ce voyage, désira-t-elle partir, malgré la fluxion de poitrine dont elle était atteinte.

Le jour de son arrivée fut un jour de fête à l'Hospice de Morlaix. Quelques-unes des Religieuses furent à sa rencontre, à la gare. Les autres membres de la Communauté, les enfants du travail, les domestiques attendirent à la première porte d'entrée de l'établissement. La joie animait tous les visages. Tous retrouvaient une Mère bien-aimée. Dès que l'omnibus, qui la ramenait, eut franchi le seuil de la porte, il s'arrêta. Tous s'empressèrent autour de la voiture ; et le cri : « Bonjour, notre Mère », retentit de toutes parts. On voulait la recevoir et la saluer. Un regard, un sourire d'elle rendait content et heureux. Fatiguée et malade, la Révérende Mère Vitel ne put descendre. L'omnibus, après quelques instants d'arrêt, poursuivit sa course jusqu'à l'entrée centrale de l'Hospice. L'Assistante générale descendit pour gagner sa chambre, au plus tôt, et se coucha : « Ah ! s'écria-t-elle, me voilà arrivée ! Peu importe les fatigues ! je suis à Morlaix ! » Elle avait ce qu'elle désirait.

Au bout de quelques jours, on constata un mieux sensible dans son état. Les forces revenaient ; elles n'amènèrent pas cependant une entière guérison. L'âge et cette activité extraordinaire, qu'elle avait déployée pendant toute sa vie, avaient épuisé sa faible santé. La Révérende Mère Vitel se remit assez bien de sa fluxion de poitrine ; et, elle put vaquer à quelques-unes de ses anciennes occupations. La Révérende Mère Le Roy, avec cette délicatesse que suggèrent la vénération et une sincère affection, prévenait ses désirs. Un complet repos aurait accablé d'ennui la convalescente, habituée à une vie active. Aussi, ne la laissait-elle pas inoccupée.

Madame la Supérieure la priait de vouloir bien l'accompagner, soit dans la visite des emplois, soit dans une promenade à la montagne, ou dans les jardins. On voyait alors les deux

inséparables, traverser les cours, appuyées l'une sur le bras de l'autre, et chancelantes dans leur marche lente. Le reste du temps, la Révérende Mère Vitel le consacrait à la prière.

Elle s'estimait heureuse de n'être plus en charge, et de mener une vie tranquille, au sein de sa chère Communauté de Morlaix.

Vers la fin de novembre 1880, elle fit une rechute : son état s'aggrava. Elle dut s'aliter ; on craignit sérieusement pour ses jours. La malade demanda elle-même à recevoir l'Extrême-Onction. La Révérende Mère Le Roy s'empressa d'accéder à ses vœux, et fit avertir M. l'aumônier. Celui-ci accourut. La Révérende Mère Vitel reçut le Sacrement des mourants avec une piété touchante, et même avec une joie peu dissimulée. C'était l'exilée soupirant ardemment après sa patrie ! Combien de fois ne l'entendait-on pas adresser à son Jésus, dans des élans de foi et d'amour, ce cri enflammé du Prophète : « Quand donc finiront-ils les labeurs trop prolongés de l'exil ? » Dieu ne la trouvait pas encore assez mûre pour le Ciel. Il réservait, à sa dévouée servante, de longues et de terribles épreuves.

La Révérende Mère Vitel se remit un peu de cette secousse. Elle put même, quelquefois, descendre dans la salle de la Communauté, et prendre part à la récréation de ses chères filles. Bientôt, il fallut renoncer à cette distraction bien douce. Le moindre bruit lui occasionnait des souffrances très aiguës. Sa faiblesse devint telle, que toute conversation la fatiguait. Cependant, jusqu'au mois de mars 1881, elle se rendit, de temps à autre, dans le dortoir des aliénées : ce dortoir était de plain-pied avec sa chambre. Une ou deux fois, elle se traîna péniblement jusqu'à l'infirmerie. La nouvelle de sa présence dans ce quartier se répandait bien vite. Les aliénées accouraient la voir et la saluer. C'était à qui aurait eu le privilège de lui rendre service. L'une

voulait la soutenir dans sa marche, l'autre demandait à la porter. Elles se l'arrachaient en quelque sorte. Toutes, infirmières et aliénées, s'en retournaient heureuses d'avoir pu l'entrevoir, mais tristes à la pensée d'une séparation prochaine.

Par ces belles journées de printemps, on transporta la bonne Mère au jardin. Là, elle respirait à l'aise, et se trouvait soulagée. Elle dut aussi y renoncer. L'air lui faisait mal. Sa vie devint un long martyre, tant au physique qu'au moral. De vives inquiétudes, de mortelles angoisses assaillirent son âme. Ces peines intérieures atteignaient parfois un tel degré d'intensité, que la sainte Religieuse exprimait ses craintes à haute voix, et avec un accent si lamentable, que les Sœurs, qui l'entouraient, en étaient douloureusement émues. Quelques-unes d'entr'elles avaient peine à comprendre, que leur vénérée Assistante, modèle des vertus religieuses, conçût d'aussi grandes alarmes sur son salut.

L'épreuve dura plusieurs semaines. Le recours habituel de la Révérende Mère Vitel, au milieu de ses souffrances, était la prière. Elle priait, on peut le dire, sans cesse. L'une des Sœurs, qui avait eu la consolation de la veiller, une nuit, raconta que la malade, après avoir prononcé bon nombre d'actes de conformité à la volonté de Dieu, récita à haute voix, jusques neuf fois de suite, le psaume *Miserere*, en accentuant, avec une si grande ferveur, les paroles du Psalmiste, qu'il était impossible de ne pas se sentir touché jusqu'aux larmes.

Malgré son extrême faiblesse, la Révérende Mère Vitel poussait la condescendance jusqu'à rendre son accès facile à toutes les personnes qui désiraient la voir. Elle avait pour tous ceux, qui se présentaient, un mot d'édification. Elle recommandait souvent l'esprit de foi à son ancienne Communauté. « Les moindres actions faites pour Dieu, répétait-elle, deviennent très méritoires à ses yeux. Vivez au jour le jour,

sans préoccupations de l'avenir. Soyez bien unies entre vous, afin de vivre heureuses en communauté, et de faire le bien au dehors. » Clouée sur son lit de douleur, la sainte Religieuse s'oubliait elle-même pour encourager, édifier les autres. Elle se répandait en excuses et en remerciements pour les soins empressés qu'on lui donnait. Patiente et affable, elle dissimulait, autant que possible, la violence de ses souffrances.

La maladie de cœur provoquait, par intervalles, des suffocations. L'oppression devenait si forte, qu'on craignait, à chaque instant, un dénouement fatal. C'est pendant une de ces crises violentes, qu'elle reçut le Sacrement de l'Extrême-Onction, pour la seconde fois, avec cette ferveur qui édifiait tous les assistants. Le terme de son douloureux pèlerinage n'était pas encore atteint. Il lui restait quelques étapes bien pénibles à parcourir.

Aux suffocations succédèrent des agitations nerveuses, qui la fatiguaient beaucoup. Ses mains ne pouvaient, un moment, garder le repos. Des mouvements fébriles, des soubresauts, accompagnés d'un soupir, révélaient la torture qu'éprouvait la patiente. La violence du mal la rendait même parfois inconsciente. Ses phrases étaient incohérentes ; une parole, qu'on lui adressait, la faisait revenir à elle-même. Elle répondait, en peu de mots : « Oui, oui, disait-elle, tant que le bon Dieu voudra ! » Deux fois par semaine, on lui apportait le Saint Viatique. Ces jours-là, la Révérende Mère Vitel demeurait plus calme, se tenant bien unie à son Dieu.

A la fin du mois de mai, la maladie prit un caractère plus aigu. L'agitation nerveuse augmenta. Les soubresauts étaient presque continus. La vue de la malade inspirait une profonde compassion. Quand on essayait de la soulager, elle s'écriait : « Inutile : je n'aurai de soulagement qu'au Ciel. Le bon Maître ne veut pas m'en donner ici-bas. »

Au milieu de ces grandes souffrances physiques, les craintes

avaient disparu. La confiance la plus entière en la bonté miséricordieuse de Dieu vint ranimer le courage, la patience de la victime. Dans ses accalmies, la Révérende Mère Assistante parlait de la mort comme d'un voyage ; il lui tardait de l'entreprendre pour arriver au Ciel.

Le dimanche 12 juin, elle eut deux faiblesses successives, suivies de fortes oppressions. Elle annonça que sa fin approchait. Le lendemain, en effet, après avoir reçu une dernière fois le Saint Viatique, elle unit ses souffrances à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, resta, jusqu'à neuf heures, comme plongée dans une profonde méditation. Ses lèvres murmuraient, de temps en temps, quelques prières. On lui suggéra alors les paroles suivantes : « Mon Dieu, j'unis mon agonie et ma mort à la vôtre. » — « Oui, répondit la mourante, tout ce que le bon Dieu voudra ! »

Vers dix heures et demie du matin, on remarqua que la malade baissait sensiblement, tout en conservant sa connaissance. Monsieur l'aumônier vint, à ce moment, pour lui donner une dernière absolution. La Révérende Mère Vitel put encore prononcer quelques paroles. Monsieur l'aumônier crut qu'elle n'était pas encore sur le point de rendre le dernier soupir, et se retira. A peine avait-il quitté la chambre, que la malade, sentant ses forces l'abandonner, fit avertir la Communauté. Celle-ci accourut, en toute hâte près de sa bien-aimée et vénérée Mère. Aussitôt, on commença à réciter les prières des agonisants. La mourante s'unit d'intention à ces prières, et articula quelques paroles que l'on ne put saisir. C'était le suprême adieu que cette sainte Religieuse adressait à ses chères filles. Elle expira tout doucement, comme expirent les justes.

Dès qu'elle eut rendu le dernier soupir, une douce sérénité se refléta sur son visage. La Révérende Mère Vitel conserva, dans la mort, une expression de douceur, qui éton-

naît ceux qui vinrent prier, à son chevet. Le corps fut transporté à la chapelle. On eut dit qu'il reposait sur son lit funèbre. C'était un reflet de cette paix profonde, de cette union intime avec Jésus, dont avait toujours joui cette âme humble et généreuse, pendant son long pèlerinage sur la terre.

La Révérende Mère Vitel avait soixante-dix-sept ans.

La Communauté eut la consolation de conserver, pendant deux jours, la dépouille mortelle de sa bien-aimée Mère. Tous voulaient la voir. Un grand nombre de personnes firent toucher, à son corps, différents objets de piété ; tant était grande la vénération qu'on avait pour elle ! Cette vénération, cette confiance n'étaient pas sans fondement. Il se passa, en effet, un fait digne de relation, et dont plusieurs témoins, encore survivants aujourd'hui, affirment l'authenticité. Une des Sœurs de la Communauté de Morlaix avait des plaies aux mains, depuis quatre ans. En vain, avait-on eu recours à divers remèdes pour la guérir. Les soins restaient infructueux. Cette Sœur, pleine de confiance dans la sainteté de la défunte, s'approcha du corps, posa ses mains sur celles de la morte, en la priant de lui obtenir sa guérison. Dans l'espace de quelques jours, les plaies se fermèrent, sans employer de remède. Sa guérison fut si complète, que les cicatrices mêmes disparurent.

Les obsèques eurent lieu, le mercredi 18 juin 1881, au milieu d'un grand concours de personnes, de tous rangs et de toutes conditions. Nombreux étaient ceux que cette sainte Religieuse avait su s'attacher, par les doux liens de l'amitié, ou par le devoir de la reconnaissance. Toutes les Communautés religieuses de Morlaix se firent représenter aux funérailles. En tête du cortège, marchaient les membres de la Commission de l'Hospice, les principaux dignitaires et les notables de la ville. Contrairement à l'usage trop facilement reçu, tous

étaient découverts, et gardaient un religieux silence. Le corps fut inhumé au cimetière Saint-Charles de Morlaix. Là, il repose, au milieu des enfants de la cité morlaisienne, qu'elle aimait tant. La Révérende Mère Vitel leur avait consacré trente-quatre ans de sa vie.



Chapitre XVII

La Mère Le Roy, Supérieure.

Au départ de la Révérende Mère Vitel, la Mère Le Roy fut nommée Supérieure de l'Hospice civil de Morlaix, 20 mai 1874. Ce poste semblait lui incomber de droit. Elle était, depuis si longtemps, au courant de l'administration et de la direction de l'établissement. Nul, peut-être plus qu'elle, n'avait contribué à son agrandissement et à sa prospérité. Du reste, on ne pouvait confier une responsabilité aussi grande, et des intérêts aussi graves, en des mains plus sûres et plus habiles.

La Révérende Mère Générale des Religieuses Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve eut, à l'endroit de la Mère Le Roy, une attention bienveillante, quand elle la nomma Supérieure. En lui imposant cette lourde charge, elle songea à lui choisir une coadjutrice, dévouée et très capable. La Révérende Mère Vilson, de sainte mémoire, porta son choix sur une Religieuse distinguée, que la Mère Le Roy avait, pour ainsi dire, élevée, et qu'elle affectionnait, d'une manière toute particulière.

La Mère Louise Vitel, nièce de l'ancienne Supérieure, employée, à cette époque, à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Paris, reçut son obédience pour l'Hospice civil de Morlaix. Quoique jeune encore, elle remplaça la Mère Le Roy, comme directrice du quartier des aliénées, et s'acquitta de cette pénible et difficile fonction, avec cette intelligence, avec ce tact, avec ce dévouement, que tous, administrateurs, médecins et parents, n'ont cessé et ne cessent d'apprécier, depuis

plus de vingt ans. La Mère Louise Vitel combla toutes les espérances qu'avait conçues d'elle la Révérende Mère Le Roy. Elle se concilia, par son abnégation et par sa délicatesse, l'estime et l'affection de sa bien-aimée Supérieure, dont elle connaissait le caractère et les grandes qualités de l'esprit et du cœur. Cette obédience était une haute marque d'intérêt et de satisfaction que ses Supérieures voulaient donner à la Mère Le Roy.

Placée à la tête de l'Hospice, celle-ci n'introduisit aucun changement, et conserva la direction donnée à la Maison par la Révérende Mère Vitel. L'absence de cette Mère vénérée lui coûta beaucoup dans le début. Elle se trouva un peu isolée. Elle n'avait plus, auprès d'elle, cet ange d'humilité, de douceur et de bon conseil.

Tout le personnel de l'Etablissement regrettait et pleurait l'ancienne Supérieure. Il ne rencontrait plus cette aménité, cette affabilité, qui rendent l'abord d'une personne si facile. La nouvelle Supérieure n'inspirait de sympathie qu'à ceux qui jouissaient de son intimité. Un aspect froid, une parole sèche et au ton impératif, une grande réserve suggéraient plutôt un sentiment de crainte révérencielle. A part cet air d'autorité, qu'elle possédait naturellement, on rencontrait en elle le type de la Sœur Hospitalière de Saint Thomas de Villeneuve, toujours digne, toujours charitable. Les années, les relations de chaque jour révélèrent, peu à peu, les trésors de bonté que renfermait ce grand cœur.

On ne s'explique pas, de prime abord, cet extérieur froid, cette volonté indifférente de la Mère Le Roy en face des événements, et à l'égard non seulement des étrangers, mais encore des personnes, ses intimes. Les plus grandes contrariétés ne jetaient jamais, dans son âme, le trouble, l'agitation, le découragement. Elle semblait demeurer impassible, et vivre dans un détachement complet.

Son abnégation s'exerçait, dans toute sa plénitude, quand il s'agissait d'un devoir à remplir. Rien ne l'arrêtait. Les fatigues, les indispositions étaient supportées sans qu'on entendit une plainte, le moindre murmure. Quelle difficulté éprouvait-on à lui faire prendre ou accepter quelque repos, un soin que l'état de sa santé nécessitait ! L'impuissance seule la retenait inactive. Sa grande responsabilité absorbait son attention. Tous ses calculs, ses efforts convergaient vers le bien des âmes, par le bon ordre et par une sage et ferme direction. Le reste ne l'intéressait guère.

La Mère Le Roy était une âme abandonnée à Dieu. Tel est le secret de cette indifférence apparente, de ce dévouement constant et de cette paix inaltérable que l'on a toujours remarqués chez la Révérende Mère Le Roy.

Cet abandon à Dieu est bien la note qui domine dans toutes ses correspondances. Quelques lettres, adressées à sa nièce bien-aimée, le prouvent de la façon la plus claire. Nous les reproduisons pour permettre au lecteur de juger par lui-même :

J. M. J.

Hospice civil de Morlaix, le 16 mars 1891.

« MA CHÈRE MARIA,

» Remercie pour moi la Vénérable Mère qui t'a bien rem-
» placée, en me donnant de tes nouvelles. Je te trouve heu-
» reuse d'avoir, auprès de toi, des personnes si dévouées,
» dont tu es si bien comprise. Donc, raison de plus pour
» marcher courageusement et en toute confiance, sous le
» regard de Dieu, qui, comme je te l'ai déjà dit, se plaît à
» faire de grandes choses, avec les plus faibles instruments.
» Aussi, disons-nous souvent, dans la journée : « Mon Dieu,
» je fais votre œuvre. Vous voyez mon incapacité. Conduisez
» le tout, selon votre sainte volonté et pour votre plus grande

» gloire. » Plus nous serons pénétrées que nous ne sommes
» rien, que nous ne pouvons rien, que c'est le bon Dieu qui
» agit, et non pas nous, plus aussi nous verrons les difficultés
» s'aplanir, et le tout marcher selon nos désirs. Néanmoins,
» il faut seconder les desseins de la Providence, en faisant
» de notre côté tout ce que la prudence peut nous inspirer.
» Il ne faut pas s'arrêter aux sentiments naturels qui nous
» reporteraient à rechercher notre tranquillité : nous sommes,
» sur la terre, pour nous dévouer à l'œuvre à laquelle
» la bonne Providence nous destine. C'est là, pour nous, le
» chemin du Ciel.

» Quant à ma santé, ne t'en inquiète pas. Je suis bien : et,
» s'il y avait quelque chose, tu seras prévenue. Mais nous
» n'avons pas le temps d'écrire, par la raison que les salles
» sont pleines de malades. Pour surcroît, nous avons la Mère
» Rosier mourante, d'une pneumonie double ; d'un autre
» côté, M. le docteur-médecin, qui est intérimaire, prend
» beaucoup de temps à la Sœur Vitel.

» Les membres de l'administration sont toujours bienveillants
» pour nous, et ne nous gênent pas.

» Prie pour nous ; et, sois tranquille. Le temps me presse.

» Sœur LE ROY. »

J. M. J.

Octobre 1891.

« MA CHÈRE MARIA,

» Pour moi aussi ton départ a laissé un grand vide. Je
» m'étais habituée à te trouver là. Les premiers jours, je t'ai
» souvent cherchée par la pensée. Enfin, nous ne sommes
» pas, sur cette terre, pour toujours jouir. Remercions le
» bon Dieu pour ces quelques jours qu'il a bien voulu nous
» donner ; et maintenant, remettons-nous à l'œuvre, avec un

» nouveau courage, pour atteindre le but qu'il s'est proposé
» en nous appelant dans la sainte vocation que nous avons
» embrassée. Efforçons-nous donc de correspondre aux grâces
» de cette belle vocation par la plus grande confiance. Le
» bon Dieu qui nous a choisies, au milieu de tant d'autres,
» veille sur nous, agit avec nous, conduit tout. Rien ne
» peut nous manquer.

» En conséquence, grand courage et pleine confiance ! Au
» revoir, donne de tes nouvelles bientôt. Mes souvenirs les
» plus gracieux à la Communauté.

» Ta tante qui t'embrasse de cœur,

» Sœur LE ROY. »

M. l'abbé Lefebvre, aumônier de la Communauté de Caen, venait de mourir. Ce prêtre, pieux et bon, laissait, après lui, des regrets bien vifs et bien amers. La Révérende Mère Beau-fils était désolée de cette mort. C'était une grande perte pour la Maison. La préoccupation de l'avenir lui causait des inquiétudes, peut-être un peu exagérées. La Révérende Mère Le Roy s'empressa de répondre à sa nièce et de lui recommander le saint abandon à Dieu. C'est peut-être la dernière lettre écrite par elle. Cette lettre nous révèle les profonds sentiments d'humilité, d'abnégation et de confiance aveugle en la bonté du Père céleste, qui animaient le cœur de cette Religieuse éminente.

J. M. J.

« MA CHÈRE MARIA,

» Je comprends et partage ta peine. Néanmoins, je t'engage
» à t'abandonner entre les mains de la Providence, qui t'a
» posée, là, pour faire la volonté du bon Dieu. En t'aban-
» donnant entièrement entre ses mains, rappelle-toi que c'est
» Lui qui nous meut, qui agit en nous, et dispose tout, pour

» notre plus grand bien. Souvenons-nous que, par nous-mêmes, nous ne pouvons rien.

» Ayons la confiance qu'en nous abandonnant, comme un instrument entre les mains du bon Dieu, nous sommes capables de tout. Demandons-lui son secours ; et, nous abandonnant à sa volonté, tout va bien. Dieu est tout puissant.

» Il aime à nous voir nous abandonner à lui, sans chercher l'appui précaire des hommes. Que peuvent-ils, auprès de ce que le bon Dieu veut nous donner lui-même, quand nous lui confions notre personne et nos affaires ? Crois-moi ; c'est un puissant protecteur, et notre meilleur conseiller. Laisse-le faire, et tout ira bien.

» Allons, courage et confiance ! Abandonnons-nous à la Providence. Donne-nous de tes nouvelles ; et, crois à ma bien sincère affection.

Sœur LE ROY.

» N.-B. — Mes meilleurs souvenirs à la Communauté. »

Dans ces communications intimes, la Révérende Mère Le Roy laisse parler son cœur. Tout y est simple, et sans étude. L'intérêt, l'affection, qu'elle porte à celle qui vient d'être élevée à cette haute fonction de Supérieure Générale, s'y montrent évidents. La tante obéit au vif désir, qu'elle éprouve, d'initier sa nièce au secret d'une direction sûre, forte et irréprochable. Sa profonde conviction est que ce secret consiste en un saint abandon à Dieu.

La Révérende Mère Le Roy, avec cette autorité que lui donnent son âge, ses vertus et son expérience, engage la nièce bien-aimée à maintenir son esprit et son cœur dans ces hauteurs de la Foi, dans cette atmosphère supérieure, surnaturelle, inaccessible aux vicissitudes et aux orages de ce monde.

Derrière les choses qui se meuvent, derrière toutes les volontés créées qui les meuvent, la nouvelle Supérieure Géné-

rale devra ne jamais perdre de vue la science, la sagesse, la toute puissante souveraineté de Dieu. Dans ces hauteurs apparaît, à nos faibles yeux, l'amour infini, dans sa beauté merveilleuse, produisant ce grand et miséricordieux dessein de sanctifier et d'unir toutes les créatures dans Notre-Seigneur Jésus-Christ. A la lumière de cette vision fondamentale et divine, la Révérende Mère Le Roy voyait les personnes et les choses, sous un autre aspect, portait d'autres jugements que ceux que nous portons d'ordinaire, parce que notre regard s'arrête à l'acte matériel, ou, tout au plus, à la cause secondaire de cet acte. Un jour, on vantait, devant elle, les qualités naturelles d'une Sœur, qu'on venait de lui présenter. « Quoique vous disiez, reprit la Révérende Mère Supérieure de l'Hospice, ce n'est qu'une connaissance de la terre. »

Avec cet abandon à Dieu, tout s'explique chez la Mère Le Roy : décisions énergiques, indifférence apparente, direction exempte de sensiblerie et de faiblesse.

Une autre preuve vient encore confirmer notre assertion. Nous, qui avons connu cette sainte Religieuse, nous savons combien grande était sa dévotion pour Notre-Dame des Sept-Douleurs. Tous, sans doute, nous aimons la Sainte Vierge Marie. Cet amour est un fruit de la grâce de notre baptême, et de l'éducation d'une mère chrétienne. Nous ne saurions trop remercier Dieu de cette faveur privilégiée. L'illustre Pontife Léon XIII ne disait-il pas, le 13 novembre 1893, à notre zélé et vénéré Evêque de Quimper, Monseigneur Valleau, lors de sa visite *ad limina apostolorum* : « Comment voulez-vous que la France périclite, et que le Pape ne l'aime pas de tout son cœur, quand elle aime tant la Sainte Vierge ? » Cette dévotion à Marie a toujours été regardée, en effet, par les Saints Pères, comme un gage de puissante protection et de prédestination. Si la Révérende Mère Le Roy était dévote à Marie, elle avait une prédilection toute particulière pour la

Sainte Vierge sur le Calvaire, pour Marie, abandonnée à Dieu. Elle aimait à méditer cette attitude de la Vierge Mère, au pied de la Croix.

A son instigation, la Révérende Mère Vitel, encore Supérieure de l'Hospice de Morlaix, avait fait venir l'image de Notre-Dame des Sept-Douleurs. La coadjutrice d'alors réclama la statue pour son cher quartier des aliénées, et demanda à lui élever un trône, dans la cour intérieure, avec une lampe de chaque côté. Devenue à son tour Supérieure, elle voulut célébrer la fête de Notre-Dame, avec le plus de solennité possible. Toute la famille, Sœurs, enfants, aliénées, malades, convalescents, domestiques, étaient convoqués. Vers huit heures du soir, au pied du Trône de la Mère de Douleurs, la cour resplendissait de lumières, aux mille couleurs. Quand tous étaient réunis, M. l'aumônier s'agenouillait sur un prie-Dieu, posé devant la Statue bénie. Derrière lui, se tenait la Vénérable Mère Le Roy, le visage rayonnant de joie et de consolations. Des chants, des prières ardentes s'élevaient vers le ciel, au milieu du plus grand recueillement ; puis, tous se retiraient, emportant une confiance plus grande et un plus vif sentiment du devoir, de la soumission à la volonté de Dieu. Combien de fois n'avons-nous pas entendu la Révérende Mère Le Roy rappeler les bénédictions et les grâces de choix qu'avait attirées sur elle, sur sa Communauté et sur la Maison, cette protection de la Vierge Marie, abandonnée à Dieu, dite Notre-Dame des Sept-Douleurs ?

En se plaçant et en se maintenant dans ces régions supérieures de la foi surnaturelle, elle considérait les choses et les biens de ce monde à leur juste valeur. L'éclat des dignités lui apparaissait si petit, si frivole, qu'elle n'en tenait pas compte. La vanité n'avait aucune prise sur cette grande âme. La nouvelle de l'élection de sa nièce, comme Supérieure Générale, aurait dû flatter son amour-propre de tante. Les plus

modestes félicitations auraient trahi la joie bien naturelle de son cœur. Nous possédons la lettre qu'elle adressa, à cette occasion, à la Révérende Mère Beaufrils. Pas une parole de vaine complaisance ne s'y trouve ; mais, les termes les plus propres à inspirer l'humilité, et le complet abandon à Dieu. Voici, du reste, cette lettre admirable d'humilité et de simplicité chrétienne :

J. M. J.

« Mars 1890. Hospice civil de Morlaix.

» MA PAUVRE MARIA,

» Tu me disais, dans une de tes dernières lettres, que depuis le commencement de 1890, tu n'avais que des déceptions. Hélas ! ce n'était que le commencement ! Quel coup terrible pour toute votre Congrégation, que la perte des trois Supérieures, qui vous ont été enlevées si subitement ! Je t'assure que je prends une grande part à cette épreuve. Mais, aujourd'hui, je me dis : le bon Dieu n'a pas besoin des hommes pour faire son œuvre. Pour nous le prouver, il veut se servir des instruments les plus faibles, afin que nous nous abandonnions entièrement entre ses mains, nous laissant façonner comme il le voudra. Je suis bien persuadée que, nous abandonnant entre les mains de la Providence, rien ne nous manquera, pas même le courage dont nous avons besoin, sous un si lourd fardeau. Le bon Dieu le veut. Il portera lui-même la plus lourde part.

» Quelle tuile te tombe sur la tête pour finir ton carême !
» Confiance dans l'accomplissement de la volonté du bon Dieu. Nous t'aiderons de nos prières.

» Mille fois merci à la bonne Mère, qui a bien voulu me donner de tes nouvelles. Je lui en suis bien reconnaissante.
» Elle nous a fait plaisir à toutes. Mes meilleurs compliments

» à toute la Communauté. Je t'embrasse de cœur. Pressée,
» je te quitte.

» Sœur LE ROY. »

Chargée de la direction d'un établissement aussi important que l'Hospice de Morlaix, et pendant de si longues années, la Révérende Mère Le Roy a essuyé inévitablement des contrariétés, des inquiétudes, des peines bien vives. Les tracas, les ennuis, les difficultés ne lui ont, sans doute, pas fait défaut. Jamais on ne l'a vue déconcertée, découragée. A peine remarquait-on, chez la digne Supérieure, une agitation superficielle et passagère. Personne ne peut prétendre renoncer à la sensibilité de sa nature, sous peine de renier sa constitution, qui, après tout, n'est pas faite de bois ou de pierre. Ce trouble du moment était loin d'atteindre le fond de son âme, et de l'ébranler. L'événement contraire ou malheureux ne rencontrait pas, chez elle, de sérieuse résistance. La volonté se pliait à toutes les formes, sous lesquelles se manifestait la volonté divine. Sa conduite, dans toutes les circonstances, rappelle une comparaison bien juste de Saint Augustin : « Posez, dit ce Père de l'Eglise, sur un pavé bien aplani, un morceau de bois tout tordu. Celui-ci ne trouve pas d'appui régulier. Il ne s'y ajuste point ; il vacille et ne peut se tenir ; non que le lieu, où nous l'avons posé, manque de rectitude, mais, parce que lui-même n'est pas droit. » N'est-ce pas là, en effet, l'explication de tous ces troubles, de ces agitations, de ces vaines inquiétudes, que cause la volonté propre, et que l'abandon à Dieu rend impossibles.

Vouloir ce que Dieu veut, c'est être fort. « Si quelque chose, dit Bossuet, est capable de rendre une âme libre, et de la mettre au large, c'est assurément le parfait abandon à Dieu et à sa sainte volonté. » Son devoir, l'ordre, tel était le but visé et atteint par la Révérende Mère Le Roy. Avec cet objectif en vue, elle agissait et marchait de l'avant, sans crainte

et sans arrière-pensée. De là, cette énergie peu commune et même extraordinaire, chez une femme, que tous indistinctement ont admirée et exaltée. L'élévation de son âme était si grande, et la trempe de son caractère si dure, que cette Religieuse distinguée ne comprenait pas assez, il faut bien le reconnaître, les misères de la nature chez les autres, et par tant, n'avait pas, pour ces faiblesses, cette condescendance désirée. Mais, que de lumière et de force répandait sa direction dans l'âme des Religieuses de sa Communauté ! Juste et droite, elle déjouait les revendications d'une nature déchue, les ruses du vieil homme, et réduisait celui-ci aux abois, en lui portant des coups terribles.

Une des Religieuses de la Communauté avait reçu un billet de banque de cinquante francs pour ses étrennes, et comptait employer cette somme à une bonne œuvre déjà choisie. Elle le présentait, comme c'était son devoir, à sa Supérieure. La Révérende Mère Le Roy s'aperçut du calcul prémédité, et donna au billet escompté une autre destination. L'argent fut employé à faire prier pour les parents défunts de la Communauté.

La pauvreté, la charité, l'obéissance n'étaient pas de vains mots pour elle. Elle tenait à l'accomplissement de ces promesses sacrées, comme elle exigeait la ponctualité en tout. Une des plus anciennes Religieuses de l'Hospice se faisait un honneur et un plaisir d'accompagner, à la gare, la Révérende Mère Assistante, de passage à Morlaix. Elle était montée, depuis quelque temps, dans sa chambre. L'omnibus attendait. Comme la bonne Mère tardait à descendre, la Révérende Mère Le Roy ordonne, à la première Religieuse qu'elle rencontra, de vouloir bien aussitôt remplacer celle qui ne descendait pas. Cette Religieuse partit, sans avoir eu le loisir de prendre son voile. La même aventure arriva à d'autres Sœurs, un autre jour, à l'occasion d'une promenade à Carantec.

Si la Supérieure était exigeante dans la fidélité au devoir, et dans l'exactitude, elle devenait Mère dans les relations habituelles et journalières. L'un des membres de la Communauté tombait-il malade? La Révérende Mère Le Roy s'empressait de l'entourer de tous les soins que réclamait sa santé. Rien n'était épargné. Elle pleurait la mort de la dernière de ses Sœurs, comme une Mère pleure un enfant tendrement aimée. Quand elle avait fait un long voyage, elle ne revenait jamais, sans apporter un petit souvenir à chacune de ses filles. Elle prenait, même dans la vie intime, un air enjoué. Une question quelque peu indiscrete lui était-elle adressée? La Révérende Mère Supérieure donnait satisfaction à la curiosité par un mot à double sens. C'est ainsi qu'un jour une Religieuse, désireuse de connaître une nouvelle, la rencontra dans l'entrée centrale de l'Hospice, et lui demanda : Mère, est-ce un petit garçon ou une petite fille qu'a eu aujourd'hui M^{me} G..... — Oui, oui, répondit la Révérende Mère Le Roy, avec une bonhomie charmante ; et, sans s'arrêter plus longtemps, elle continua sa promenade. La curieuse, un peu confuse, accepta la plaisanterie, en souriant et en méditant la leçon reçue.

L'action, le mouvement était le caractère distinctif de la Révérende Mère Le Roy. Elle s'était déchargée de toutes les correspondances et écritures, qu'elle laissait à sa dévouée coadjutrice. A l'exemple de son ancienne Supérieure, elle allait, venait, dans la maison, visitant les emplois les plus modestes, donnant ses ordres, encourageant les Sœurs, les domestiques, les malades, par un signe de tête ou par une parole brève, dont se plaignaient souvent les adulateurs de l'amour-propre. Rien ne se faisait sans elle. La Mère Le Roy se prétendait myope ; mais, elle remarquait tout, et savait tout ce qui se passait. Des visites trop fréquentes et indiscrettes à la Montagne troublaient parfois les aliénées, vaquant à leurs

travaux. C'était un ennui et un inconvénient. La Supérieure ne dit mot à personne. Les visiteurs importuns passaient d'ordinaire par le même endroit. Elle fit venir un ouvrier qui, sans grand bruit, enleva la serrure de la porte, et la remplaça par une autre. L'ancienne clé demeura entre les mains du visiteur indiscret. Elle était désormais inutile. Le tour était joué ; et l'inconvénient, supprimé.

Dans l'administration de l'établissement, rien n'était négligé. La Mère veillait à la plus grande économie. Elle-même présidait, avant chaque repas, à la distribution du pain, faisait les parts de viande ou d'autres aliments, destinés aux malades et aux employés de la maison.

Malgré l'uniformité apparente d'une telle existence, on reste étonné de voir ce qui s'y dépense de forces vives, en œuvres pratiques et d'un intérêt puissant.

Tant de dévouement et tant de services rendus réclamaient un acte de reconnaissance. Les membres de l'administration furent heureux de pouvoir payer cette dette, à l'occasion des noces d'or de Profession de la Révérende Mère Le Roy. Ils se réunirent en séance extraordinaire, le 18 février 1885, pour délibérer.

Voici l'extrait textuel de la délibération de la Commission de l'Hospice civil de Morlaix :

- « Séance du 18 février 1885, trois heures de relevée, tenue » sous la présidence de M. César Roussel, maire de Morlaix,
- » chevalier de la Légion-d'Honneur, officier d'Académie. Pré-
- » sents : MM. Cariolet, vice-président, Croissant, Le Goff, de
- » Lannurien, Prigent et Le Tournel, administrateurs.
- » M. Cariolet demande la parole, et fait le rapport sui-
- » vant :
- » J'ai cru devoir vous faire convoquer extraordinairement
- » par M. le Président pour vous informer que, le vingt-trois

» avril prochain, notre vénérable Supérieure aura accompli
» cinquante ans de service à l'Hospice de Morlaix, et, pour
» vous proposer de solliciter pour elle, auprès de Monsieur
» le Ministre de l'Intérieur, un témoignage de reconnaissance
» pour le dévouement, dont elle a toujours fait preuve, dans
» l'exercice de ses fonctions.

» Madame Le Roy, Religieuse de l'ordre de Saint Thomas
» de Villeneuve, est attachée à l'Hospice depuis le 23 avril
» 1835, soit depuis un demi-siècle.

» Pendant un grand nombre d'années, elle a dirigé le quar-
» tier des aliénées du département, annexé à l'Hospice de
» Morlaix; et, je n'ai pas besoin de rappeler, avec quelle haute
» intelligence, elle dirige tout l'établissement, tant civil que
» militaire, depuis le 20 mai 1874, époque à laquelle elle a
» été appelée aux fonctions de Supérieure.

» Dans le cours de ses cinquante années de service, Ma-
» dame Le Roy s'est toujours montrée à la hauteur de la
» tâche qui lui était imposée. Elle a fait preuve du plus grand
» dévouement, pendant plusieurs épidémies de fièvre ty-
» phoïde, de variole et de choléra, et a prodigué ses soins
» aux blessés de la guerre de 1870, dirigés sur notre Hospice.

» Tous les rapports de Messieurs les Inspecteurs militaires
» lui donnent les plus grands éloges, pour l'attention qu'elle
» apporte à cette partie de son service.

» Madame Le Roy n'a pas borné son dévouement aux soins
» à donner aux aliénées et aux militaires; on l'a vue, dans nos
» salles, multiplier les secours aux cholériques, pendant les
» épidémies de 1854 et de 1867.

» J'ai l'honneur de vous proposer de solliciter pour elle,
» de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en récompense de
» ses bons et longs services, une Médaille d'or, qui lui serait
» remise le 23 avril 1885, et qu'elle a si bien méritée.

» Je vous proposerai aussi, Messieurs, de décider que co-

» pie de ce rapport et de votre délibération lui sera remise,
» le même jour, en témoignage de nos sentiments de recon-
» naissance, non seulement pour les immenses services déjà
» rendus à tant de malheureux, mais encore pour ceux qu'elle
» ne cesse de leur rendre tous les jours. »

Les conclusions de ce rapport ayant été mises aux voix et
adoptées à l'unanimité, la Commission prend la délibération
suivante :

« Considérant que Madame Le Roy comptera, le 23 avril
» prochain, cinquante ans de service consécutif à l'Hospice
» de Morlaix ;

» Considérant que, chargée, pendant un grand nombre
» d'années, de la direction du quartier des aliénées, elle a, en
» grande partie, par son zèle et sa bonne administration,
» contribué à l'extension et à l'importance de cet asile, qui
» compte, aujourd'hui, quatre cents pensionnaires ;

» Considérant que Madame Le Roy, Supérieure de l'Hospice
» depuis le 20 mai 1874, dirige, avec le plus grand dévoue-
» ment, cet établissement, qui comporte, outre les malades
» civils et les vieillards, un quartier d'aliénées du départe-
» ment et le service des malades militaires ;

» Considérant que, malgré son âge avancé, le zèle et l'ac-
» tivité qu'elle apporte encore dans l'exercice de ses fonctions
» restent au-dessus de tout éloge ;

» Considérant enfin, que la Commission manquerait à son
» devoir si elle négligeait de signaler à l'administration su-
» périeure les nombreux services qu'elle rend, depuis un
» demi-siècle, à l'Hospice de Morlaix ;

» La Commission émet le vœu qu'une récompense hono-
» rifique soit accordée par Monsieur le Ministre de l'Inté-
» rieur à Madame Le Roy, Supérieure de l'Hospice de Mor-
» laix, Religieuse de l'ordre de Saint Thomas de Villeneuve,

» à qui cette récompense serait remise, le 23 avril prochain,
» jour où elle aura rempli ses cinquante années de service ;
» Décide, en outre, que copie du rapport ci-dessus et de la
» présente délibération lui sera remise, le même jour, pour
» perpétuer, dans sa famille, les témoignages d'estime et de
» reconnaissance, que lui ont valus ses services, si longs et
» si désintéressés.

» Fait et clos en séance, les jour, mois et an que dessus.
» Le registre dûment signé. »

Cette délibération, qui fait honneur aux membres de la Commission administrative de l'Hospice civil de Morlaix, fut transcrite et expédiée à Paris. Monsieur le Ministre de l'Intérieur lui fit le meilleur accueil ; et, la faveur sollicitée fut immédiatement accordée. Le jour, fixé pour la remise de la Médaille d'or, arriva. Quelques jours après, le Conseil d'administration tint séance, et signa une délibération, dont le texte nous a été aimablement communiqué.

*Extrait du registre des délibérations de la Commission
administrative de l'Hospice civil de Morlaix :*

« Séance du 29 avril 1885, trois heures de relevée, tenue
» en l'absence de Monsieur le maire, sous la présidence de
» Monsieur Cariolet, vice-président.

» Présents : Messieurs Croissant, Le Goff, de Lannurien,
» Prigent et Le Tournel, administrateurs.

» Le Président félicite la Supérieure du témoignage de
» satisfaction qu'elle vient de recevoir de Monsieur le Ministre
» de l'Intérieur, et qu'elle a si bien mérité par les soins qu'elle
» donne, depuis cinquante ans, aux malades confiés à l'Hos-
» pice, et par le zèle et le dévouement qu'elle ne cesse d'ap-
» porter à la direction de tout l'établissement.

» Des remerciements sont votés, à l'unanimité, à Monsieur le

» Ministre de l'Intérieur, pour l'accueil si bienveillant fait à la
» demande de la Commission, en décernant une Médaille
» d'or de 1^{re} classe à Madame Le Roy, Supérieure de l'Hos-
» pice, en récompense de ses longs et dévoués services dans
» cet établissement.

» Fait et clos en séance, les jour, mois et an que dessus.

» Le Register dûment signé. »

Tout le monde, à Morlaix, applaudit à cette démarche et à cet acte de reconnaissance publique. Seule, la bonne Mère Le Roy en fut contrariée, confuse qu'elle était d'un si grand honneur. Dans son humilité, elle en prit, pour elle, une faible part ; et, avec cette élévation de sentiments chrétiens, elle en rapporta le mérite d'abord à cette Congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve, qui avait daigné la recevoir, puis à l'Eglise catholique, sa sainte Mère, enfin à Notre-Seigneur Jésus-Christ, son divin Epoux et source de toutes les forces et grâces naturelles et surnaturelles. Malgré toutes ses protestations, tous, sans distinction de partis, de fortune et de conditions, se plaisaient à redire : « Cette distinction honorifique, elle ne l'a pas volée ! elle l'a bien méritée ! »

La charité de la Révérende Mère Le Roy était connue de tout Morlaix. Cette charité ne s'exerçait pas seulement à l'endroit des personnes résidant à l'Hôpital. Que de mères de famille venaient, en toute confiance, trouver la bonne Supérieure, et lui exposaient leurs peines, leurs souffrances et la misérable condition de leur intérieur ! Combien d'autres, dissimulant à leurs connaissances le triste état de leurs ressources, pressées par un réel besoin, avaient recours à la délicate bonté de la Mère Le Roy ? Leurs plaintes, leurs prières trouvaient toujours de l'écho dans ce grand cœur. Une aumône discrètement faite et une parole consolante fortifiaient ces âmes, que l'épreuve visitait ; on quittait l'Hospice, bénissant

et remerciant la Religieuse charitable qui recommandait le secret pour sa libéralité. La discrétion recommandée était plus ou moins observée. Avec le temps, ces précautions devinrent inutiles. Sa réputation de charité s'établit partout : aussi, quand la Révérende Mère Le Roy descendait en ville, les pauvres accouraient-ils, dès qu'ils l'apercevaient. Ils l'escortaient, la poursuivaient, jusque dans les magasins ou dans les maisons. Comme elle reconnaissait ses fidèles clients, elle leur remettait son aumône habituelle, qui était cinquante centimes. Elle ne donnait pas d'argent aux enfants ; ceux-ci s'empressaient, quand même, autour de la Mère. L'un lui montrait sa blouse déchirée ou son pantalon avec une solution de continuité. L'autre mendiait, d'un ton lamentable, une paire de sabots. La Révérende Supérieure s'arrêtait et s'informait du nom du père ou de la mère, de la rue où ils demeuraient. Elle connaissait à peu près toutes les familles pauvres de la ville. Un rendez-vous à l'Hôpital était fixé à tel jour, à telle heure. Une vraie distribution de toutes sortes de vêtements, déjà préparés, se faisait aux malheureux indigents, fidèles au rendez-vous. Est-il surprenant, après cela, que le nom de la Révérende Mère Le Roy fut si populaire à Morlaix ?



Chapitre XVIII

Maladie et mort de la Révérende Mère Le Roy. Ses funérailles.

L'Hospice civil de Morlaix prenait toujours une plus grande extension. L'aile de la porte avait été achevée, dans les premiers mois de l'année 1884. Destinée à l'administration et aux bureaux de l'administration, cette nouvelle construction rendait le service administratif plus discret, en l'isolant du reste de l'Hôpital.

L'intérieur de l'établissement, en différents endroits, manquait du confortable désiré, et présentait un aspect sévère, pauvre même, quoique la plus grande propreté régnât partout. Les malades, privés de promenades couvertes, se voyaient condamnés à rester dans les salles, quand il pleuvait, ou à se réfugier dans divers bâtiments de service, tels que les bains, la boulangerie, le bûcher, ou l'infirmierie des vieillards. Le bon ordre dans la maison en souffrait. Pendant l'été, des allées plantées d'arbres permettaient à ceux qui pouvaient sortir dans la cour de l'Hospice de se promener à l'ombre, ou de s'asseoir sur des bancs pour respirer plus à leur aise, sans être exposés aux rayons ardents du soleil ; mais, en hiver, rien ne les protégeait contre les intempéries et les rigueurs de la saison.

L'administration, bienveillante et dévouée, s'entendit, avec la Révérende Mère Le Roy, pour pourvoir à ces nécessités. Une belle veranda fut construite le long du mur des salles. Outre

que celle-ci facilitait le service des infirmiers, en les mettant à l'abri de la pluie, elle procurait, aux convalescents, un lieu de promenade exposé au Midi. Des bancs, placés de distance en distance, les invitaient à se reposer au grand air.

L'entrée centrale de l'Hospice, toujours ouverte jusque-là, était un endroit, bien incommode, et même très dangereux pour la santé. Les courants d'air continus devenaient violents par les tempêtes, et la rendaient insupportable. C'était pourtant le lieu le plus fréquenté de la maison. On remédia à ce fâcheux inconvénient, en établissant deux portes vitrées, et fermées aux deux extrémités de l'entrée centrale. Une porte latérale repoussée par un ressort laissait la circulation libre, et gardait l'entrée bien close.

Le réfectoire des Religieuses, sombre et trop étroit, fut prolongé, on construisit un petit pavillon, où ces Dames purent prendre leur récréation plus commodément.

La chapelle reçut une vaste tribune, destinée uniquement aux aliénées. Des parloirs furent construits. Une nouvelle aile, bâtie entre l'asile des épileptiques et le corps principal de l'Hospice, relia cette partie isolée au reste de l'établissement, et facilita le service des divers emplois du quartier des aliénées.

La Révérende Mère Le Roy veillait, malgré son grand âge, avec une activité étonnante, à rendre le séjour de l'Hospice salubre par l'agrandissement des bâtiments, facile par la savante ordonnance des services, agréable par les restaurations et par les améliorations apportées. De nouvelles boiseries et des peintures plus claires et plus gaies transformèrent l'intérieur, et lui donnèrent un aspect moins sévère, moins froid et plus riche. Tant de travaux, tant de fatigues ébranlèrent enfin cette forte santé.

Depuis deux ou trois ans, les personnes, qui l'entouraient, avaient remarqué un affaissement général, chez la Vénérée

Supérieure. Sa mémoire n'était plus aussi tenace. Dans la marche, les pas chancelaient parfois. La Mère Le Roy vaquait néanmoins à ses multiples occupations, donnait ses ordres avec la même autorité et avec la même lucidité d'esprit. Rien encore ne faisait présager, de si tôt, un dénouement fatal.

Le 8 mars 1892, elle s'était confessée, dans l'après-dîner, et avait, comme d'habitude, assisté à la réunion hebdomadaire des membres de l'Administration. Vers les neuf heures du soir, elle éprouva un grand malaise. De violents maux de tête se déclarèrent, et ne la quittèrent plus. On appela aussitôt le Docteur-Médecin, qui s'empressa d'arriver. La Révérende Mère Le Roy était atteinte d'une grave fluxion de poitrine. Il y avait danger, âgée qu'elle était de quatre-vingt-deux ans. On appliqua le traitement le plus énergique possible. La malade supporta, avec une patience angélique, et avec une facilité inaccoutumée, tout ce qu'on jugea à propos de lui faire subir, pour la ramener à la santé. Son état ne s'aggrava que peu à peu.

Au bout de huit jours, ayant un pressentiment que Dieu voulait la rappeler à lui, elle demanda elle-même le saint Viatique et l'Extrême-Onction, ces sacrements des mourants, qu'elle reçut avec la foi et avec la piété d'une âme complètement abandonnée à Dieu.

Cette femme, d'une volonté si énergique dans l'exercice de l'autorité, donna, en ce moment solennel, une nouvelle preuve de sa forte et riche nature. Elle implora humblement le pardon de toutes les Religieuses et des Sœurs, agenouillées et fondant en larmes, auprès de son lit de douleur. « J'ai pu, ajouta-t-elle, sans le vouloir, vous faire de la peine : Pardonnez-moi, je vous prie. » Depuis ce jour, elle eut le bonheur de nourrir, plusieurs fois, son âme de cet aliment divin du pain eucharistique qui avait été sa force, sa consolation et sa vie, pendant son long pèlerinage.

Ses violents maux de tête continuaient. Malgré tout, elle exigeait qu'on la mit, chaque jour, au courant de ce qui se passait dans la maison. Dépositaire de l'autorité, elle dirigeait, comme auparavant, l'établissement, par ses conseils et par ses ordres. Un jour, M. l'Aumônier, dans une de ses visites, lui laissait entendre qu'elle guérirait : « Je veux bien guérir, reprit-elle, si je puis encore être utile, et travailler. Mais, je m'abandonne absolument à la volonté de Dieu..... Priez beaucoup pour moi ; et, priez surtout pour ma maison. » Sa maison, l'Hospice, c'était bien son trésor : là était son cœur, sa préoccupation.

Quelques jours après, la Révérende Mère Le Roy tomba dans une prostration extrême : elle ne pouvait ni se mouvoir, ni parler, ni faire le moindre signe. Cette faiblesse dura deux jours. A la fin du second jour, la patiente recouvra la parole, et assura avoir tout vu et tout entendu, sans trouver assez de force pour articuler un mot. L'une des Sœurs lui demanda si elle avait souffert pendant ce temps ? « Oui, beaucoup, répondit-elle. — Vous ne nous disiez rien ? reprit la Sœur. — Je disais tout au bon Dieu. » Jamais, en effet, on ne l'entendit se plaindre.

Les forces l'abandonnaient de plus en plus, chaque jour. Elle le sentait. Aussi, quand une des Religieuses vint, comme de coutume, lui demander ses ordres, pour la journée, elle lui dit : « Ma Sœur, ce sont des choses de la terre : je n'en suis plus ! » Cette Religieuse prit cette réponse de sa Supérieure mourante pour un commandement. Elle la communiqua à la Communauté, afin que, dorénavant, on ne l'inquiétât plus sous ce rapport. A partir de ce moment, on ne voulut plus la distraire de l'idée de son éternité, pensée qui ne l'abandonna plus.

La Révérende Mère Le Roy priait beaucoup, et recommandait qu'on priât pour elle, pour lui obtenir la persévé-

rance : « Car, ajoutait-elle, beaucoup ont fait, hélas ! naufrage au port ! » Tout bas, elle se demandait, un jour, ce qui pouvait faire plaisir au Cœur de Notre-Seigneur ? L'une des Religieuses présentes lui dit : « Mère, bien vous abandonner à sa Sainte Volonté ! — Oh ! je le suis, répondit-elle ! » On s'apercevait bien qu'elle disait vrai. Sans témoigner la plus légère impatience, elle acceptait, avec une docilité admirable, les soins et les remèdes qu'on lui donnait. A mesure que le temps approchait pour elle de quitter ce monde, la sainte Religieuse montrait, par ses gestes, avec quelle ferveur elle priait Notre-Seigneur, son Epoux bien-aimé. Elle rendit enfin sa grande et belle âme à Dieu, le 1^{er} avril 1892.

Dès les premières heures de la matinée, la nouvelle de cette mort se répandit dans la ville de Morlaix. Tous savaient la Révérende Mère Supérieure de l'Hospice atteinte d'une fluxion de poitrine, par conséquent gravement malade, vu son grand âge. La triste nouvelle, néanmoins, les trouva consternés. Tous s'accordèrent à déplorer la perte que venaient de faire la ville, les pauvres et l'hôpital. Le deuil fut un deuil public.

Le corps resta, deux jours, exposé dans une chambre convertie en chapelle funèbre. Grand fut l'empressement des habitants de la bonne ville de Morlaix à accourir auprès de cette dépouille mortelle, pour témoigner leur reconnaissance, en demandant à Dieu le repos de l'âme de leur bienfaitrice.

Les obsèques furent fixées, au lundi 3 avril, à dix heures du matin. Le conseil de l'administration décida de leur donner toute la solennité possible. Il y convoqua toutes les autorités. La municipalité morlaisienne se fit un devoir de s'associer à cette démonstration.

Mue par un sentiment de vrai patriotisme, celle-ci ordonna de mettre en berne le drapeau national, arboré à l'Hôtel-de-Ville, voulant ainsi prendre part à ce deuil, qui frappait la

cité entière, et reconnaître publiquement les services rendus, pendant plus d'un demi-siècle, par la Révérende Mère Le Roy.

Cette Religieuse Hospitalière de Saint Thomas de Villeneuve n'avait peut-être pas accompli une action d'éclat; mais, elle avait contribué à la gloire et au bien de la Communauté civile par un travail intelligent, constant et désintéressé. Elle avait consacré son esprit, son cœur, sa longue vie aux œuvres de charité de Morlaix, et de son pays, sans que son abnégation et son dévouement n'eussent la moindre défaillance, pendant cinquante-sept années consécutives. Le patriotisme n'est pas une vertu exclusivement militaire. Ce sentiment du devoir, de dévouement pour le pays se montre, il est vrai, plus actif, plus ardent, en ces épreuves mémorables de notre histoire, en temps de guerre : quoiqu'il en soit, il n'existe pas moins, peut-être même, existe-t-il plus calme, plus raisonné et plus réel, dans ces sacrifices quotidiens et continus, qu'accomplit la Sœur de charité. Morlaix possède désormais un magnifique Hôpital ; le département du Finistère, un vaste et splendide quartier d'aliénés. La France compte, dans son sein, une magnifique œuvre charitable de plus.

La cérémonie funèbre eut lieu, dans la chapelle de l'Hospice, au jour et à l'heure indiqués. Le corps de la Révérende Mère Le Roy y avait été transporté, dès les huit heures du matin. Déposé dans son cercueil, on l'avait laissé découvert, afin que l'on put contempler, une dernière fois, les traits de cette bonne Mère, si regrettée et si vénérée. Tous prirent place dans la chapelle, un peu restreinte pour la circonstance.

Après la célébration du saint Sacrifice, avant l'absoute, M. Le Duc, curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix, monta en chaire, et adressa, au nombreux auditoire, cette belle et chrétienne allocution :

« Mes Frères, s'écria-t-il, avant de confier à la terre la » dépouille mortelle de cette Religieuse, qui fut, pendant de » si longues années, l'âme de cette maison, permettez-moi, au » nom de la religion, dont je suis le ministre, de rendre à » cette mémoire bénie, devant ce cercueil entr'ouvert, le der- » nier hommage de mes regrets, de mon respect et de mon » admiration.

» Je n'ai ni le temps, ni les matériaux nécessaires pour » retracer, devant vous, la vie de la Révérende Mère Le Roy. » D'ailleurs, que pourrais-je dire, que vous ne sachiez déjà, » mieux que moi : pas un habitant de cette ville de Morlaix, » qui ne connaisse cette regrettée Supérieure, et qui ne s'in- » cline, avec respect, devant ce nom, personnification du » dévouement et du sacrifice !

» Cette vie admirable, qui s'est écoulée au milieu de vous, » et qui a duré plus d'un demi-siècle, peut se résumer en » deux mots : Amour de Dieu et amour des pauvres et des » malades. Je ne crains pas d'ajouter que ce double amour » fut, chez celle que nous pleurons, une véritable passion, » qui ne s'est éteinte qu'avec le dernier battement de son » cœur.

» Dès l'âge le plus tendre, à vingt ans, alors que l'avenir » du monde se présentait à elle, sous les couleurs les plus » séduisantes, Anne Le Roy entendit le divin Maître lui » adresser, dans l'intime de son âme, ces paroles de nos » saints livres : « Si quelqu'un aime son père ou sa mère, » plus que moi, il n'est pas digne de me suivre. *Qui amat » patrem aut matrem, plus quam me, non est me dignus.* (Math. » X. 37). » Aussitôt, elle s'arrache aux étreintes d'un père et » d'une mère, tendrement aimés, pour venir se prosterner, » devant l'autel du sacrifice, en disant : « *Domine, ecce quia » vocasti me.* Seigneur, me voici, puisque vous m'avez appe- » lée. »

» Quand une âme de cette trempe prend une détermination, cette détermination est irrévocable. Anne Le Roy se donna à Dieu, sans réserve, afin de le servir, dans la personne de ses meilleurs amis, les pauvres et les souffrants.

» Je n'ai pas à vous apprendre, Mes Frères, ce qu'est un Hôpital : c'est le rendez-vous de toutes les misères et de toutes les maladies, qui viennent s'abattre sur notre pauvre humanité. Qui dira le dévouement, l'esprit de sacrifice, la constance nécessaires, pour consacrer une vie tout entière aux soins maternels et délicats, que réclame surtout certaine maladie, presque toujours rebelle à la médication la plus savante, peut-être parce qu'elle relève autant de la morale que de la pathologie ?

» A vous, habitants de la ville de Morlaix, à vous de dire si jamais la Révérende Mère Le Roy a failli à son devoir, si jamais elle s'est laissée arrêter par une difficulté de quelque nature qu'elle fût ? Si jamais, elle a écouté les conseils de la prudence, comme la peur, en présence de ces terribles épidémies, qui, à deux reprises différentes, sont venues répandre, dans notre ville, le deuil et la consternation.

» Où donc cette Religieuse, objet de notre admiration et de nos regrets les plus sincères, a-t-elle puisé cette force d'âme, cette constance dans le sacrifice, cette énergie indomptable, cette volonté de fer, trait distinctif qui a donné, à ce beau caractère, son véritable cachet ? Ah ! Mes Frères, où les a-t-elle trouvées, ces vertus ? C'est bien là, dans le Tabernacle, dans la sainte communion !

» Un riche Anglais visitant, un jour, un hôpital d'incurables, émerveillé de tout ce qu'il voyait, cet homme, étranger à notre sainte religion, dit à la Sœur qui l'accompagnait : « Ma Sœur, vous recevez un riche salaire, sans doute, pour une telle besogne. — Oh ! oui, Mylord, nous sommes

» très largement payées ! — Combien recevez-vous, reprend l'Anglais ? — Suivez-moi, je vous prie, répond la Sœur, au bureau du caissier. » Elle conduisit le Mylord dans une petite salle, modestement meublée, et où brûlait une lampe devant un autel. C'était la chapelle de l'Hôpital. « Voilà, dit la Sœur, en montrant le Tabernacle, voilà où réside celui qui nous paie. »

» Autre, Mes Frères, n'est pas le secret de cette vie de sacrifice, consacrée entièrement au service de Dieu, et à celui de l'humanité souffrante. Voilà bien la source, où s'est alimentée, pendant cinquante-sept ans, cette activité, à laquelle les années, en s'accumulant, semblaient donner, tous les jours, un nouvel essor.

» Il y a quelques jours à peine, je voulus voir, comment meurent les héros de la foi et de la charité ; et, je me présentai au chevet de la Révérende Mère Le Roy. La malade ne parlait plus guère ; et, à chaque instant, elle baisait amoureusement le crucifix. Je lui dis : « Ma bonne Mère, on a beaucoup prié pour vous, aujourd'hui (c'était le Jeudi saint). » Recueillant les quelques forces, qui lui restaient, elle balbutia faiblement ces mots : « Priez pour demander ma guérison. » Cette âme, insatiable de sacrifices et de dévouement, voulait encore vivre pour s'immoler davantage au service de ceux qu'elle aimait, comme ses enfants ! Dieu en avait jugé autrement, et considéra que cinquante-sept ans de services lui donnaient bien droit à la retraite.

» Jouissez donc, ma Révérende Mère, d'un repos bien mérité. Reposez en paix, dans les splendeurs de la lumière éternelle ; *Requiem æternam dona ei, Domine, et lux perpetua luceat ei. Requiescat in pace.* »

Aussitôt après l'absoute, le cortège se forma, dans la grande cour de l'Hospice. Le cercueil fut placé sur un char funèbre ;

et, l'on prit, en chantant les prières de l'Eglise, la direction du cimetière Saint-Charles. Ce cortège, traversant la ville de Morlaix, ressemblait moins à un convoi, qu'à une marche triomphale. Devant le char, dont les cordons étaient tenus par quatre Religieuses de différentes Congrégations, marchait le clergé des trois paroisses de la ville, avec les aumôniers de toutes les Communautés. Derrière le char, venaient d'abord les Religieuses de Saint Thomas de Villeneuve, accourues de Paris, de Rennes, de Moncontour, de Saint-Brieuc, de Landerneau, de Plougastel-Daoulas et de Brest, puis, les Religieuses de Saint Vincent de Paul, du Saint-Esprit, de Notre-Dame de Bon-Secours et des autres Congrégations. Suivaient le Conseil de l'administration de l'Hospice, le Conseil municipal, M. le Commandant et MM. les Officiers de la garnison, les docteurs-médecins et les employés des bureaux de l'établissement, les membres du Tribunal et du Barreau, les représentants de tous les corps constitués, la gendarmerie, la douane, et une foule innombrable d'hommes et de femmes, de toutes les classes de la société, au milieu desquels on remarquait des pauvres, beaucoup de pauvres, obligés reconnaissants de la Révérende Mère Le Roy et de ses Sœurs. Sur le parcours du cortège, une foule immense s'était réunie, place Emile-Souvestre, rue du Pavé, place Viarmes, pour saluer, une dernière fois, au passage, cette Mère des déshérités de ce monde, et pour prier pour le repos de son âme.

Au cimetière, après les dernières prières de l'Eglise, M. le docteur Lefebvre, au nom du Conseil d'administration de l'Hospice, et M. Louis Le Goff, adjoint au Maire, au nom de la Municipalité, rendirent un dernier hommage aux vertus et au dévouement de la vénérable défunte.

M. le Représentant du Conseil de l'administration de l'Hôpital prit, d'abord, la parole, en ces termes :

« S'il est vrai que les grandes douleurs sont muettes, il » semble, Messieurs, que le recueillement et le silence eussent » plus dignement répondu au sentiment de ce grand deuil. » Aussi, est-ce seulement pour accomplir un pieux devoir, » qu'en l'absence de notre Président, je viens, au nom de la » Commission d'administration de l'Hospice, déposer, sur la » tombe de notre vénérée Supérieure, le tribut de nos tous » chants regrets et de nos derniers adieux.

» C'est le 23 avril 1835, quelques mois, à peine, après » l'achèvement de son noviciat, que Madame Le Roy arrivait, » à Morlaix, prendre place parmi les Religieuses de son ordre, » chargée de la surveillance du quartier des aliénées de notre » Hôpital.

» Depuis ce jour, jusqu'à l'heure où son cercueil devait en » franchir le seuil désolé, elle s'est dévouée, sans réserve, aux » intérêts complexes de notre Maison. Son nom, comme ses » œuvres, nous appartiennent donc en propre : c'est à nos » pauvres, à nos malades, à nos vieillards, à nos orphelins, » qu'elle a consacré tout ce qu'il y avait de meilleur en elle, » son intelligence et son cœur, ses forces, sa santé, sa vie » tout entière ; et c'est parmi nous, que, durant près de » soixante années, elle a mis son bonheur, et trouvé sa » gloire à les secourir, ou à les soulager, tous les jours.

» Comme récompense de son dévouement et de ses hautes » vertus, la Supérieure Générale lui confiait, le 20 mai » 1874, la succession de la vénérable Mère Vitel, dont elle » était, depuis plusieurs années, l'Assistante et la Coadju- » trice.

» Ce n'est ni le lieu, ni l'heure, de rappeler, ici, ce qu'a été » Madame Le Roy, comme Supérieure de notre Hôpital. Un » seul mot résume son œuvre. Digne fille de Saint Thomas » de Villeneuve, elle a porté l'habit de son ordre, de ma- » nière, (ce qui paraissait bien difficile), à le rendre encore

» plus respectable, et plus cher à ceux qui partageaient, avec elle, les responsabilités de l'administration.

» Et pourtant, durant cette période, elle a eu à traverser de cruelles épreuves ! En 1854 et en 1867, le choléra ravageait la France. Sa marche à travers l'Europe, que rien n'avait pu arrêter, la longue suite de funérailles, qui marquaient chacun de ses pas, la rapidité et l'infailibilité de ses coups, sa fatale préférence pour notre malheureuse cité, en faisaient d'avance un sujet de terreur pour tous. La Mère Le Roy était elle-même assaillie de cruelles angoisses. Elle prévoyait les ravages, qu'allait faire la maladie, au milieu du quartier de ses pauvres folles. Elle tremblait pour ses malades, pour ses vieillards, pour ses Sœurs, pour tout le monde..... Dès que le choléra paraît, elle retrouve son calme et son énergie. Toutes ses terreurs disparaissent ; et, elle devient intrépide. Toujours la première à la veille, à la fatigue, à la tête de tous les dévouements, qu'elle inspire, elle anime ses auxiliaires de son esprit de foi et de charité, prête le concours le plus actif, le plus intelligent aux mesures administratives, aux efforts individuels, et imprime, partout, l'ordre, la rapidité et la continuité des secours, qui arrivent de toutes parts.

» Pour reconnaître d'aussi éclatants services, et, à la demande du Conseil d'administration de l'Hospice, le Ministre de l'Intérieur lui accordait, au mois d'avril 1889, une médaille d'or de première classe. Une plus haute distinction lui était réservée dans un prochain avenir ; et, depuis plusieurs mois déjà, nous avons le droit d'espérer qu'au cours de son voyage en Bretagne, le Président de la République serait heureux de fixer lui-même la croix d'honneur sur sa poitrine ; mais, nous savions aussi que sa trop grande modestie lui eût permis difficilement de l'y conserver.

» Pour celle, qui vient de nous quitter, tant de mérites et

» de vertus avaient une autre fin, que nos vaines distinctions d'ici-bas. Sa récompense n'était pas de ce monde ; et, c'est Dieu qui la lui donne aujourd'hui, en lui offrant, en échange de sa trop courte existence sur cette terre, la vie et les espérances éternelles.

» Chère et Vénérée Supérieure !

» Au nom du Conseil d'administration, et de tout le personnel de l'Hospice, au nom de cette nombreuse assistance accourue, de tous les côtés, à ce funèbre rendez-vous, je m'incline devant votre cercueil, avec une respectueuse émotion. Vous savez, à cette heure, que si le corps y trouve une prison, l'âme y trouve des ailes, afin de mieux poursuivre son vol vers sa destinée immortelle ; vous savez aussi, combien sont amères les larmes de ces pieuses compagnes, qui vous ont tant aimée, et qui vous pleurent aujourd'hui. Relevez leur courage, consolez-les d'en haut ; et, plus tard, quand agenouillées au pied de cette croix, à l'ombre de laquelle vous allez dormir votre glorieux sommeil, elles viendront s'inspirer de votre souvenir, animez-les de votre zèle, et de votre ardente charité. Apprenez-leur à aimer nos pauvres et nos malades, comme vous les avez aimés vous-même ; afin que, dans cette maison, qui vous doit tant, elles poursuivent longtemps encore la noble mission qui fut le but de votre vie ; et, qu'ainsi nous ressentions, moins vivement, la perte irréparable, que nous venons de faire. »

M. Louis Le Goff, adjoint au maire de Morlaix, s'avança, aussitôt ce discours terminé, et prononça ces paroles :

« Messieurs, je ne vous retracerai pas la vie de celle dont nous venons de confier, à la terre, la dépouille mortelle, au milieu d'un si grand concours de population. La voix éloquente de M. le Représentant de la Commission administrative de l'Hospice vous en disait, tout à l'heure, l'abnégation

» et le constant dévouement. Permettez-moi cependant de rap-
» peler, à votre souvenir, une époque de cette longue exis-
» tence.

» En 1870, dans cette guerre néfaste, où la France prodigua
» inutilement, hélas ! le sang le plus généreux de ses enfants,
» les blessés et les malades refluaient de l'Est sur Paris, en si
» grand nombre, qu'il fut bientôt nécessaire de les évacuer sur
» les provinces, qui n'étaient pas encore atteintes par l'envahis-
» seur. Beaucoup furent dirigés sur Morlaix. Tous ne purent
» trouver place à l'ambulance, créée aux Jacobins. Un grand
» nombre fut admis à l'Hospice de notre ville. Là, malgré les
» multiples occupations, que lui donnait la direction du quar-
» tier des aliénées, Madame Le Roy sut prodiguer, à tous, et
» les soins les plus dévoués, et les consolations les plus
» maternelles.

» En 1874, Madame Le Roy fut appelée, par la confiance du
» Conseil de son ordre, à la direction générale de l'Hospice
» de Morlaix. Ces nouvelles fonctions la mettaient, en rap-
» ports quotidiens, avec l'Administration municipale de la
» ville.

» Représentant du Conseil municipal, en l'absence du
» Maire de Morlaix, je viens rendre un juste hommage à
» l'esprit largement libéral de Madame Le Roy, qui sut tou-
» jours maintenir l'entente la plus complète avec les di-
» verses municipalités, qui se sont succédé depuis bientôt
» vingt années.

» Qu'il me soit permis d'exprimer la conviction, que cet
» accord continuera avec la digne Religieuse, qui sera ap-
» pelée à perpétuer la tradition des vertus de la Vénérable
» Mère, dont elle a partagé la vie, et qu'elle pleure aujour-
» d'hui.

» Au nom de la ville de Morlaix, j'adresse l'adieu suprême
» à la noble femme, qui vient de nous quitter. »

Dans la séance du Conseil municipal, du 2 juin 1893, l'un
des membres de cette assemblée, M. Préaucht, émit une
proposition, qui lui fait honneur. Il demanda que la ville de
Morlaix concédât, à perpétuité, le terrain, où fut inhumé le
corps de la Révérende Mère Le Roy. Le Conseil, persuadé que
cette concession avait déjà été accordée à la Révérende Mère
Vitel, sursit sa décision.

A la séance suivante, le 29 septembre 1893, il s'empres-
sa, à l'unanimité, de ratifier la proposition émise, concernant la
sépulture de ces deux Supérieures de l'Hospice civil de
Morlaix.

Les restes mortels de ces deux héroïques Religieuses de
Saint Thomas de Villeneuve reposent dans le même tombeau ;
et, ce tombeau demeurera pour perpétuer le souvenir de leur
dévouement et de leurs vertus.



Chapitre XIX

CONCLUSION

La Révérende Mère Vitel et la Révérende Mère Le Roy, Religieuses Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve, ont, toutes deux, pratiqué, à un haut degré, ces vertus si rares de nos jours, l'abnégation et l'accomplissement héroïque du devoir. A l'occasion, elles manifestaient une répugnance bien marquée pour toutes les vaines gloires du monde. Vivre de la vie cachée en Dieu avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, contribuer autant que possible à la prospérité de l'Hôpital, maintenir l'ordre, la régularité la plus grande dans tous les services, veiller à l'intelligent et économique emploi des ressources, voilà en quoi consistait toute leur ambition. Aussi leurs noms resteront-ils attachés à cet Etablissement de Morlaix, si modeste, il y a quelques années, et devenu, peu à peu, l'un des plus beaux, des mieux aménagés et des plus pittoresques de la Bretagne.

La mort est venue, et, a trouvé ces deux regrettées Supérieures au poste, que la divine Providence leur avait dévolu. Toutes deux sont tombées au champ d'honneur : toutes deux ont voulu que leur corps reposât à l'ombre de la Croix, au milieu des enfants de la cité morlaisienne, qu'elles ont, de leur vivant, pour la plupart, connus, consolés, aimés, soulagés, édifiés par leurs conseils et par leurs exemples.

La vue de leur humble tombeau, au cimetière de Saint-Charles, n'évoquera pas seulement, dans les cœurs, un senti-

ment de reconnaissance, exprimé par une prière fervente, adressée à Dieu pour le repos de leur âme ; elle réveillera aussi des souvenirs d'abnégation, d'activité et de charité, que cette notice a pour but de recueillir et de perpétuer. Le modèle, placé sous nos yeux, stimule, d'ordinaire, notre émulation ; l'exemple nous entraîne.

Le souvenir de la Révérende Mère Vitel et celui de la Révérende Mère Le Roy inspireront, à tous, l'oubli de soi, le zèle pour l'accomplissement intégral et constant des devoirs d'état, l'abandon à Dieu, l'amour sincère et pratique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et un attachement inébranlable à l'Eglise catholique.

C'est à l'Eglise catholique, en effet, que nous sommes redevables du bien accompli et des nombreux exemples de vertus, que nous ont laissés ces saintes Religieuses. Reconnaissons-le, et ne l'oublions pas : Superficielles et inutiles sont l'admiration et l'appréciation élogieuse d'un fruit, si nous ne nous appliquons pas à entourer de soins, à cultiver, et à faire produire l'arbre, qui l'a porté.

Ces deux Sœurs Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve ont captivé l'admiration et l'affection de tous ceux qui les ont connues et vues à l'œuvre. Une sainte vénération entoure leur mémoire. Cette reconnaissance personnelle et spéculative ne suffit pas. De l'effet, il faut, sans préjugé et en toute loyauté, remonter à la cause. D'où est venu l'irrésistible ascendant qu'elles ont eu sur les personnes qui les ont connues et admirées ? De leurs mérites personnels sans doute ; mais, ces mérites personnels ont eu, pour principal agent, la grâce divine, cet élément surnaturel, fruit de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Celle-ci s'ajoute à la nature humaine, bien disposée à la recevoir. En s'ajoutant à notre nature, la grâce élève et perfectionne nos facultés, nos puissances naturelles. L'Eglise catholique, seule, dispense cette sève

divine, qui fait germer, croître et mûrir les vertus chrétiennes.

Malheureusement, tout conspire, dans notre société contemporaine, à voiler cette vérité fondamentale. Un illustre Cardinal français, Monseigneur Pie, Evêque de Poitiers, faisait, il y a quelques années, cette observation juste et pleine d'à-propos : « En ce siècle matérialiste et sectaire, on fait trop bon marché de son baptême ! »

On ne s'est pas arrêté là. De combien de blasphèmes et de scandales n'avons-nous pas été, ces dernières années, les témoins attristés ? Dans notre France chrétienne, on est allé jusqu'à se faire un point d'honneur de nier son baptême, de se poser comme apostat ! « Tout ce qui a un caractère et une empreinte catholique, s'écriait, l'angoisse dans le cœur, l'éminent pacificateur, Léon XIII, dans une allocution adressée aux membres du Sacré-Collège, le 23 décembre 1890, tout ce qui a un caractère et une empreinte catholique est voué à l'ostracisme, au point, ajouta l'illustre Pontife, que l'on en vient à proclamer, comme sacrée, la haine contre les catholiques. » En effet, le temps des euphémismes est passé ; et, tous savent, aujourd'hui, que ces expressions si sonores, émancipation, sécularisation, neutralité, liberté de conscience, etc..... aboutissent au cri de proscription, dont retentissait le prétoire de Pilate, il y a dix-neuf siècles : « Nous ne voulons pas que celui-là (1) (Notre-Seigneur Jésus-Christ) règne sur nous. »

Quel bien en est-il résulté pour les individus et pour la société ? L'indépendance de la raison humaine, le mépris de la loi divine, le bannissement de la foi catholique comme préjudiciable à la perfection de l'homme, ont amené l'effondrement de la morale publique, privée de sa vraie base. Les

(1) *Notumus regnare hunc super nos.* Saint Luc, XIX, 14.

horribles attentats anarchistes en marquent, de temps à autre, les épouvantables craquements. L'unique principe admis, (s'enrichir pour jouir), donne un libre cours à toutes les suggestions de l'égoïsme et de la violence ; et, l'on n'a d'autre frein à leur opposer que la force brutale.

N'est-ce pas là le juste et ironique reproche qu'un ardent socialiste adressait, en pleine séance législative, le 30 avril 1894, à ces hommes libres-penseurs et matérialistes, partisans de la laïcisation à outrance : « Vous avez fait taire la vieille chanson qui berçait la misère ; et, la misère crie aujourd'hui vers vous. » Cette apostrophe imagée provoqua l'éloquente réplique suivante : « Ce n'est pas, s'écria M. de Mun, une chanson bonne pour bercer la misère, que vous avez fait taire, (par la laïcisation, vous, prétendus défenseurs et soutiens du bon ordre social) : c'est la vieille doctrine qui, pendant des siècles, a enseigné les peuples et les rois, contenu la force et protégé les faibles. Ce que vous avez fait taire, (en laïcisant), c'est la voix de l'Evangile, de ce vieil Evangile, de qui l'historien Taine disait qu'il n'y a plus que lui pour nous retenir sur notre pente fatale, pour enrayer le glissement insensible, par lequel, incessamment et de tout son poids, notre race rétrograde vers les bas-fonds..... » Cette allocution, vibrante de foi et de vrai patriotisme, mérita, à notre vaillant député, gloire de la deuxième circonscription de Morlaix, une approbation élogieuse de Léon XIII, par l'entremise du Cardinal-Secrétaire, Rampolla, le 9 mai 1894.

Le dix-neuvième siècle arrive à sa fin, en proclamant, après expériences faites, la nécessité pour tous, pauvres et riches, patrons et ouvriers, de revenir à l'esprit chrétien. Voici ce qu'écrivait un des chefs les plus haineux parmi les ennemis de l'Eglise catholique : « Supposez les chrétiens de *nom* chrétiens *de fait*, et il n'y a plus de question sociale. »

Tout ce que notre société contemporaine renferme de plus

généreux, de plus respectable, est marqué du sceau du Christ. Prenez la femme, l'enfant dans les milieux les moins favorables. Si la femme prie et pratique la loi chrétienne, si l'enfant fait sa prière, ils sont bons. Un écrivain, peu suspect en cette matière, nous en fournit la preuve, et une preuve irrécusable : « Jean, fais ta prière. — Oui, maman. — Il y a cent à parier contre un, écrit M. Jules Simon, dans son petit journal, que ce dialogue aura lieu dans toutes les chambres, où la femme aura repris, ne fut-ce que pour une heure, sa place et son rôle de mère ! Le mari entend cela, en se jetant sur sa couche, déjà à demi-vaincu par le sommeil, après une journée de fatigue. Il voit l'enfant et la mère s'agenouiller. Il pense vaguement que cela est bon pour eux ; et, il s'endort sur cette pensée.

» Pourquoi cela est-il bon ? reprend l'écrivain. Parce que dans ce mot de Dieu, il y a manifestement l'idée du devoir, et que cette habitude de prier engendre et consacre l'habitude d'obéir et de bien faire. Le mari vous raillerait et vous brutaliserait, si vous le lui disiez. Il vous traiterait de *calottin*. N'allez pas jusqu'à lui dire, qu'il ferait bien de prier lui-même ; car, il vous flanquerait à la porte..... »

Ce tableau n'est-il pas saisissant ? La conclusion à recueillir est : La mère est véritablement mère, quand elle s'agenouille et prie ; le mari est tyrannique, parce qu'il ne prie pas, et n'est pas chrétien.

« Celui-là est ennemi du peuple, disait Léon XIII, qui ose lui ravir les bienfaits immenses, qui sont le fruit de la charité de Jésus-Christ. »

Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le sang du Dieu Sauveur, versé sur le Calvaire, n'est pas demeuré et ne demeurera jamais impuissant et stérile. Les vertus surnaturelles élèvent l'esprit et le cœur, et les dégagent de ce poids du corps qui déprime le regard vers tout ce qui est bas.

La plume de Voltaire elle-même a constaté et admiré ce fruit de la Rédemption. Qu'on me permette, ici, d'en invoquer la triste autorité.

Cette plume, qui a osé écrire, dans sa haine infernale contre l'Eglise catholique, « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose, » n'a jamais rencontré le nom de saint Louis, roi de France, sans perdre toute sa rage, et sans devenir chrétienne. Elle n'a jamais pu détacher l'homme du saint, chez ce héros, gloire de la patrie française ; tant le bon sens, plus fort que ses préjugés, dit l'auteur des *Etudes philosophiques*, lui a fait voir que la cause de si grandes vertus ne pouvait être que surhumaine. Voici, du reste, ses propres paroles : « Faire des choses admirables, et craindre » d'être admiré ; n'avoir dans le cœur que Dieu et son de- » voir ; n'être touché que des maux de ses frères, et regar- » der les siens comme une épreuve nécessaire à sa sanctifi- » cation ; n'entreprendre, ne réussir, ne souffrir que pour » Dieu : voilà saint Louis, voilà le héros chrétien, toujours » grand et toujours simple, toujours s'oubliant lui-même ! La » religion, conclut Voltaire, produit dans les âmes, qu'elle a » pénétrées, un courage et des vertus supérieures aux vertus » purement humaines. » Ce témoignage est net et décisif : et nul ne saurait, sans mauvaise foi, le taxer de partialité.

Faut-il être surpris si plusieurs des traits tracés, dans ce tableau de la sainteté, par la main de ce coryphée de l'impunité, se retrouvent dans l'humble vie des deux Religieuses que nous admirons dans ces pages ? La sainteté, quels que soient l'époque, le pays, la condition où elle se produit, a, pour principes, la même grâce surnaturelle, le même esprit de sacrifice, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. L'Eglise catholique en a la propriété exclusive.

C'est elle, qui a enfanté à la vie chrétienne, à la vie de la grâce, par le saint baptême, la Révérende Mère Vitel et la

Révérende Mère Le Roy ; c'est elle, qui, dans la personne de leurs parents chrétiens, a veillé sur leur enfance ; c'est elle, qui les a nourries de sa céleste doctrine, et, plus tard, qui a confirmé leur consécration religieuse. Pendant plus d'un demi-siècle, fidèle aux enseignements et à la mission reçus de son divin Epoux, cette sainte Eglise n'a cessé de présenter aux regards de ces deux Religieuses, avec une sollicitude toute maternelle, le but à atteindre dans l'autre monde, le ciel, et, comme moyens, pendant leur pèlerinage sur la terre, la grâce et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le salut des âmes et le bien de l'humanité souffrante, au prix de tous les sacrifices. Pour faciliter et assurer le succès de l'entreprise, elle a mis, entre leurs mains, le livre de la Règle, et, a placé, sur leur cœur, l'image de Jésus crucifié. 1

Dans tout combat, les armes sont nécessaires. La sainte Règle coupe court aux caprices de la volonté, de l'amour-propre, tient l'âme élevée et unie à Dieu, assure le saint emploi du temps, et procure la paix d'une bonne conscience ; c'est le guide infailible de la Religieuse, pendant sa vie ici-bas. .

La route a ses dangers et ses fatigues. Un coup d'œil jeté sur le crucifix, qui ne quitte jamais la Religieuse, ranime son courage, l'aide à refouler les revendications inévitables de la nature déchue, étouffe les cris de l'égoïsme, et stimule la charité.

Comment la Religieuse n'aimerait-elle pas le sacrifice ? L'amour provoque l'amour. Presque tous les matins, ces chastes épouses du Christ n'étaient-elles pas conviées à la table de leur divin Maître ? Et là, dans la sainte communion, dans cette union ineffable de leur âme avec le corps adorable de Notre-Seigneur au banquet eucharistique, elles renouelaient les forces dépensées ! Où chercher ailleurs ce trésor descendu du ciel ? L'Eglise catholique, seule, en a le dépôt

sacré. « Quand on porte Dieu dans son cœur, disait le général de Sonis à ses compagnons d'armes, le 2 décembre 1870, le matin de la bataille de Patay, on ne recule jamais. » La France, ce jour-là même, enregistra, dans ses glorieuses annales, un des plus hauts faits d'armes de notre époque.

Oui, telles sont les sources intarissables d'amour, où ces femmes admirables ont puisé l'abnégation, le dévouement inébranlable, des énergies toujours nouvelles, au milieu des fatigues et des infirmités d'une vie si longue et si active.

De ce qui précède n'est-on pas en droit de conclure, avec un éminent auteur contemporain : « Par cet état, où vit la Religieuse, elle rend témoignage à la foi catholique, et démontre pratiquement la vérité du Christianisme. Elle honore la grâce, et fait un triomphe à la foi. Elle devient une page d'Evangile : et, ce que Dieu a écrit en elle, elle le prêche avec une éloquence où le discours n'atteint presque jamais. Elle concourt, pour sa part, à donner à l'Eglise, surtout de nos jours, cette note de sainteté, qui la sépare glorieusement de toute société infidèle ou hérétique, et qui la désigne à la foi et au respect de tous. »

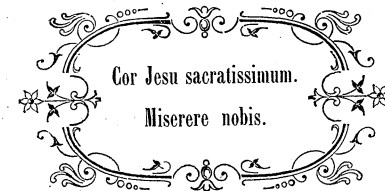


TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE Ier.	— La Sœur hospitalière.....	1
CHAPITRE II.	— L'Hôpital Général.....	8
CHAPITRE III.	— La Révérende Mère Vitel. — Naissance et éducation.....	19
CHAPITRE IV.	— Traditions de famille.....	23
CHAPITRE V.	— Première Communion. — Pensionnat.....	30
CHAPITRE VI.	— Retour du Pensionnat. — Vocation religieuse	33
CHAPITRE VII.	— Postulat.....	37
CHAPITRE VIII.	— Noviciat.....	42
CHAPITRE IX.	— Profession. — Obédiences.....	47
CHAPITRE X.	— Supérieurat de 1847 à 1873.....	52
CHAPITRE XI.	— La Mère Le Roy. — Sa naissance. — Sa vocation.....	57
CHAPITRE XII.	— La Mère Le Roy, religieuse.....	64
CHAPITRE XIII.	— La Mère Le Roy, au milieu des aliénées ...	69
CHAPITRE XIV.	— La Mère Le Roy, coadjutrice.....	81
CHAPITRE XV.	— Agrandissement de l'Hospice.....	90
CHAPITRE XVI.	— La Révérende Mère Vitel, Assistante générale. — Sa maladie, sa mort.....	97
CHAPITRE XVII.	— La Mère Le Roy, Supérieure.....	107
CHAPITRE XVIII.	— Maladie et mort de la Révérende Mère Le Roy. — Ses funérailles.....	125
CHAPITRE XIX.	— Conclusion.....	140

